



rapport annuel 2007

« Il n'y a qu'une seule sortie au défi politique que posent les réfugiés à l'Europe. Cette sortie consiste à penser et à mettre en place un droit universel à la mobilité. Avec, en aval, le droit de demeurer (séjour à long terme, le droit d'asile (séjour à moyen terme, le droit de port (rester quelques jours) et enfin le droit de passage. Un droit universel à la mobilité qui s'exercerait quelles que soient les raisons du départ : politique, économique, existentielle, culturelle ou religieuse. Un droit qui aurait pour conséquences immédiates, ici et maintenant : l'arrêt des expulsions, la fermeture des centres de rétention, et la régularisation de tous les sans-papiers. Combattre pour ce droit c'est affirmer que l'identité est autre que territoriale, autre que nationale, que l'identité, pour paraphraser Arthur Rimbaud, le poète aux semelles de vent, est ailleurs »

François Clarinval, dans Anissa en 2002

Préambule



Que dire de cette année 2007 ? Si ce n'est qu'elle est passée – encore un peu plus que les autres – à la vitesse de l'éclair.

Nous sommes en plein dans la dynamique que nous voulons pour le CIRÉ et qui fait sa spécificité : un doux mélange de travail de fond et de travail lié à l'actualité, de travail politique, le tout alimenté par du travail de terrain. Mais il n'est pas sûr que nous pourrions tenir la longueur. Peut-être devons-nous restreindre nos champs de travail et nos actions portées de front, car l'équipe tire la langue et a l'impression de ne plus savoir où donner de la tête.

Le combat pour l'inscription du critère de régularisation « attaches durables » a dominé le travail du 1er semestre, avec la préparation des deux grandes actions (« Qui peut rester.be » et la manifestation du 17 juin) dans la perspective des élections fédérales et un travail politique intensif après les élections, dans l'accompagnement des négociations pour l'accord de gouvernement.

La réalisation du mémorandum du CIRÉ et sa présentation aux partis ont demandé beaucoup de travail, mais pour un résultat qui est plus que satisfaisant : la qualité du travail d'analyse et de formulation des revendications dans les 6 champs d'action du CIRÉ a été unanimement saluée et a copieusement alimenté le programme politique de certains partis.

En très bref et de façon impressionniste – le détail se trouvant dans les 90 pages qui suivent - 2007 a été :

- Le bouclage du programme « Mig'actions » et l'écriture de ses enseignements ;
- Le passage du paradigme de « Qui peut rester ? » au paradigme de « Qui peut venir, quand l'État veut et comme l'État veut ? » ou la prise de conscience pour le CIRÉ de ce que la régularisation est décriée « incorrecte » sur le plan européen, mais les politiques migratoires ont le vent en poupe. La Belgique suit gentiment la voie européenne d'où la mise en place rapide du groupe de travail sur les politiques migratoires du travail ;
- les « premiers pas » d'exploration de la question du ressettlement ;

- « Arcada » marque des points : grâce à la créativité et à l'opiniâtreté de nos formatrices, non seulement ce module d'éducation permanente pour les demandeurs d'asile dans les centres a été définitivement formalisé sur le plan pédagogique et a été donné avec succès à plusieurs centaines de demandeurs d'asile, mais il a aussi « gagné ses galons » auprès de la Croix-Rouge et les autres partenaires de l'accueil lui portent un intérêt grandissant ;

- un gros travail de fond a été effectué sur la question de la politique d'accueil des primo-arrivants : le document d'analyse et de propositions est rédigé, il a été présenté aux responsables politiques de la COCOM et de la COCOF, le chantier est bouclé. Les convoyeurs attendent.

- Abandon du rêve de collaboration pédagogique pour le référentiel FLE. Les formateurs des autres structures sont définitivement « consommateurs », mais pas prêts à contribuer et à enrichir l'outil ;

- le logement, victime de son succès : trop de demandes et trop peu de force de travail pour suivre les projets de collectifs d'achat avec tontine solidaire ;

- l'interprétariat ou le temps de l'autonomisation ? Un service bruxellois et un service wallon sont sur les fonds baptismaux ;

- Un accroissement sensible sur les demandes d'aide aux équivalences de diplômes : un succès dont on se passerait bien ;

- l'État des lieux et de multiples actions contre l'enfermement des enfants ont permis de hisser péniblement la question de l'enfermement des étrangers et surtout des enfants à l'agenda politique. Toutefois, rien n'est gagné ;

- l'aide à la réinsertion dans les pays d'origine : un très courageux travail de fond (couverture minutieuse de l'information sur les pays d'origine et la sélection de partenaires de qualité) pour très peu de personnes qui rentrent. Étant donné le contexte politique, ce n'est pas évident pour les travailleuses concernées ;

- l'impression d'avoir consacré beaucoup de temps, d'énergie et d'argent au service du FAM sans que

ça ne permette de donner plus de force aux actions donc, à évaluer et repositionner ;

- et enfin, une nette amélioration en matière de communication, tant au niveau des actions que des communiqués de presse et des publications.

Fonctionnement des Instances en 2007

- L'Assemblée générale du CIRÉ s'est réunie le 17 avril 2007 ;
- Le Conseil d'Administration du CIRÉ s'est réuni à dix reprises en 2007 ;
- Le Bureau du CIRÉ s'est réuni à six reprises en 2007.

Fréquentation et participation aux instances

Le système mis en place en 2006 d'élire un vaste C.A. – avec tous les membres qui souhaitent contribuer activement à faire la ligne politique du CIRÉ – et de rendre possible les invités au C.A. semble satisfaisant. Il a permis de retrouver le formalisme nécessaire (décisions prises par les représentants élus au C.A.), mais garde une grande souplesse et permet une large participation. Deux tiers des membres ont été présents ou représentés lors des C.A.

Le bureau a été programmé mensuellement, mais ne s'est réuni que six fois. Le principe étant de ne le maintenir que lorsqu'il y a matière à discussion sur le plan institutionnel et financier.

Pour mémoire, il a été décidé en 2005 de modifier la commission programme en lui retirant son caractère généraliste au profit de la mise en place de groupes de travail dans les six thématiques d'actions portées par le CIRÉ. L'idée était que dans chaque thématique d'action il y ait un groupe de travail de « pilotage » composé de travailleurs sociaux, de juristes et des organisations membres qui travaillent concrètement sur ces questions.

Comment cela a fonctionné en 2007 ?

Outre la poursuite des groupes habituels (transit et autres), deux groupes de travail ont vu le jour et se poursuivent encore à l'heure qu'il est :

- le groupe de travail « politiques migratoires » qui réunit mensuellement sur la question des syndica-

listes, des experts et des représentants des deux O.N.G. flamandes concernées par la question ; le but est de confronter nos points de vue et de dégager des lignes de force pour émettre des propositions, des revendications et baliser ainsi des questions comme la future régularisation par le travail et la future politique migratoire belge ;

- le groupe de travail « médecins - psychologues - juristes » : Il vise la compréhension des motivations et les positions spécifiques des différents intervenants à propos du rapport psychomédical utilisé dans les procédures de séjour et d'accueil pour tenter de mieux « utiliser » leurs fonctions respectives, de mieux les articuler au service des demandeurs d'asile.

Et deux tables rondes ont eu lieu pour débattre avec une série d'experts francophones et néerlandophones de notre analyse et de nos propositions en matière de politique d'accueil des primo-arrivants.

Fin 2006, nous avons également demandé que plusieurs questions donnent lieu à « séminaire-débat » d'une journée, avec invitation de personnes-ressources extérieures. Nous pointions les questions suivantes :

- Que retenir de l'expérience de Migr'Actions et que voulons-nous réellement porter, dans les années qui viennent en matière d' « action sur les causes de l'exil » ? Voulons-nous porter particulièrement la dimension « migration et développement » et, si oui, où et comment ?
- Où sont les limites de l'éthique en matière de politiques migratoires du travail ? À partir de quelles normes, en application où, juge-t-on (et qui juge ?) que c'est acceptable ou pas ?
- Quid de la réinstallation des réfugiés ? Est-ce une politique à promouvoir et, si oui, quel doit être le rôle du CIRÉ en la matière ?
- Que défendre en matière de politique d'accueil des primo-arrivants, à la suite de la présentation de la recherche menée par Nathalie de Wergifosse en la matière ?
- Comment baliser le chemin entre la dénonciation des dysfonctionnements et abus en matière d'enfermement et d'expulsions et la fermeture des centres fermés ? Où marquer des points en matière de dénonciation des dysfonctionnements et abus nous rapproche-t-il ou nous éloigne-t-il de l'objectif final de fermeture ?
- Qu'est-ce qui s'est concrétisé par rapport à ce que nous revendiquions en matière de politique d'aide au retour ? Et que génère la politique de

retour que nous revendiquons et tentons de concrétiser dans nos actions « retour » ?

Quatre de ces six questions ont été abordées en séminaire en 2007. Faut de temps ou parce que la question n'était pas mûre, les deux autres (sur les politiques migratoires et sur les centres fermés) devront être abordées en 2008.



Migration et développement

Thématique 1



Rappel des objectifs de la thématique

Afin de mieux correspondre aux actions menées sous la thématique 1 « Agir sur les causes de l'exil », celle-ci a été renommée « Migration et Développement ». Toutefois, les objectifs restent ceux définis dans la note stratégique présentée en 2005, à savoir :

1. Sensibiliser sur la nécessité de poursuivre la lutte contre les causes de l'exil ;
2. mettre en évidence le potentiel de la migration sur le développement (volet opérationnel) ;
3. intégrer la dimension « migration et développement » dans les politiques de la coopération belge ;
4. promouvoir des politiques migratoires basées sur le respect des Droits de l'Homme et favorables au développement.

Sur le plan politique en 2007

Au niveau international

L'année 2007 a été marquée par la tenue en septembre 2007 du premier Forum Global sur la Migration et le Développement, issu du Dialogue de Haut Niveau des Nations Unies sur les Migrations internationales organisé. Ce forum a été organisé par la Belgique. Ce processus consultatif et de réflexion entend promouvoir le dialogue entre états au niveau international et influencer leurs pratiques en matière de migration et développement, mais ne prétend en aucun cas établir un cadre international pour la gestion des migrations. Il entend également promouvoir un changement de paradigme en matière de migration, passant d'une coopération internationale entre les États limitée aux questions de sécurité et de libéralisation du commerce à l'inclusion des questions de migration dans la perspective plus globale du développement. Ceci permet de considérer, non seulement, les intérêts classiques des pays développés (lutte contre la criminalité transnationale et gestion des frontières), des entreprises multinationales (libéralisation du commerce et des biens), mais aussi les intérêts des gouvernements des pays en voie de développement (transferts financiers des migrants et baisse de la pression sur le marché de l'emploi) ainsi que ceux des migrants eux-mêmes (protection des droits fondamentaux des non-citoyens).

L'ONU a ainsi préféré l'alternative de placer la question de la gestion des migrations au sein de la méta-problématique du soutien au développement socio-économique mondial, à la perspective des Droits Humains privilégiée dans l'approche de l'Organisation internationale du Travail (OIT), encore jugée trop contraignante pour la majorité des pays membres de l'ONU (tant des pays riches que des pays pauvres).

Les thèmes abordés lors de ce premier forum (résultat d'une enquête internationale sur les préoccupations des États) étaient les suivants :

Le développement du capital humain et la mobilité du travail ;

- les transferts de fonds et autres ressources des diasporas ;
- la cohérence au niveau institutionnel et politique ;
- la promotion de partenariats.

• En réunissant 150 pays, ce premier forum a répondu à son principal objectif qui était de mettre de nouveau le plus grand nombre d'états autour de la table. Par contre, il y a eu peu de nouveautés dans les recommandations qui en sont issues même si ce forum a certainement permis la confirmation que la migration doit être considérée aussi comme un facteur de développement. Le suivi de ce premier forum prévoit un certain nombre d'études et de recherches quant aux bonnes pratiques et à leur impact, dont les résultats seront présentés au prochain Forum Mondial qui se tiendra du 27 au 30 octobre 2008 à Manille (Philippines).

Outre le point sur les avancées en la matière, le thème général de ce second forum sera « protection et renforcement des migrants pour le développement » abordé au travers de trois grandes questions :

- Migration, Droits Humains et Développement ;
- la migration légale et sécurisée pour un plus grand impact sur le développement ;
- la cohérence politique et institutionnelle et les partenariats.
- Le caractère consultatif de ce processus n'engage certes aucun état et donc ne débouche sur aucune politique internationale concrète en matière de migration et développement. Toutefois, même si les intérêts des pays développés restent prédominants, cet espace permet quand même d'aborder ceux des pays d'origine et ceux des migrants ainsi que d'évoquer des mesures pouvant être prises pour

minimiser les effets négatifs et maximiser les effets positifs de la migration sur le développement ; mesures qui, on peut l'espérer, influenceront les futures politiques migratoires.

Au niveau européen

L'Union européenne dans son discours politique et la Commission européenne dans sa communication sur « Migration et Développement » de 2005 tentent aussi de relayer la nouvelle idée selon laquelle les migrations peuvent potentiellement être positives pour le développement des pays d'origine. Cependant, ce changement de paradigme ne modifie pas les priorités des états membres. Celles-ci restent toujours la prévention et la lutte contre la migration illégale et une politique migration légale comme réponse à « pénurie de main-d'œuvre ».

La Commission européenne reconnaît la nécessité de développer des partenariats avec les pays tiers sur les questions de migration. Toutefois, les financements semblent se diriger principalement vers des programmes autour du contrôle des flux migratoires. Même si la nouvelle ligne de financement « Asile et Migration » (Dépendant de la Direction générale Développement) prévoit de financer des programmes visant à renforcer les effets positifs de la migration sur le développement.

Par ailleurs, les conditions posées dans le cadre d'établissement de partenariats restent de mise (notamment la signature par les pays tiers des accords de réadmission et leur participation active dans la lutte contre la migration illégale). Et si elles peuvent parfois être insidieuses dans le cas des partenariats économiques ou dans le cadre d'attribution de l'aide au développement, elles sont clairement explicitées dans le cadre de la mise en place de futurs partenariats pour la mobilité des ressortissants des pays tiers.

Dès lors, il convient d'être vigilant à la cohérence entre les intentions politiques énoncées et la répartition des moyens alloués, mais aussi entre les objectifs définis sous le label « Migration et Développement » et le contenu des programmes mis en œuvre.

Au niveau belge

Bien que la Belgique ait été très présente sur la scène internationale sur cette thématique, le gouvernement sortant n'a pas défini de politique en la matière. Néanmoins, selon Régine Declercq, Ambassadrice pour les politiques d'Asile et de Migration, la concertation interministérielle sur les

questions de migration et développement s'est accrue, notamment entre les ministères des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Emploi et de l'Intérieur. Il est à noter qu'à part le CDH qui l'a fait partiellement, aucun parti politique n'a intégré cette dimension dans son programme. Elle n'est d'ailleurs pas apparue dans les accords de l'orange-bleue.

Cependant la Belgique, et plus précisément la Coopération au Développement via la Direction générale pour la Coopération au Développement (D.G.C.D.) finance des programmes en lien avec la migration. L'État belge le fait principalement dans le cadre de l'aide multilatérale directe, via l'Organisation internationale des Migrations (O.I.M.), considérée comme le partenaire principal du gouvernement belge. Si les programmes les plus importants concernent les transferts de compétences et les transferts financiers des migrants via respectivement les programmes MIDA (région des Grands Lacs) et MEDMA (Maroc), on peut questionner l'effet de ces programmes par rapport à la réalisation des objectifs du millénaire en termes d'atteinte des « Objectifs du Millénaire »¹. C'est le cas pour des programmes tels que le renforcement des capacités des structures gouvernementales congolaises en gestion des flux migratoires, le programme de sensibilisation contre la migration illégale en République Démocratique du Congo (R.D.C.), ou encore le programme de renforcement des services publics des pays du Maghreb contre la migration illégale et la traite des êtres humains.

La D.G.C.D a également une ligne de financement Migration et Développement dans le cadre de l'aide multilatérale indirecte². Cette ligne³ entend soutenir des actions menées par des Organisations de Migrants. Suite à l'arrêt des programmes du CIRÉ et de Young Women Christian Association (Y.W.C.A. Anvers), les deux dernières organisations soutenant des organisations de migrants (financées sur cette ligne), la D.G.C.D. envisage de financer directement des organisations de migrants. Toutefois, les critères d'accès à cette ligne sont tels que quasiment aucune organisation de migrants ne peut en bénéficier, de même que le type d'action envisagée (renforcement institutionnel de partenaires) ne correspond pas aux initiatives que mènent généralement ces organisations. Par ailleurs, elle soutient clairement (bien que pas encore financièrement) la formation

- 1 La Belgique a adopté le 14 juin 2005 une loi relative au suivi de l'action gouvernementale en ce qui concerne les O.M.D.
- 2 C'est sur cette ligne qu'était financé le programme Migr'Actions
- 3 Le montant de cette ligne en 2006 s'élevait +/- à 500.000€

de la Coordination générale des Migrants pour le Développement (C.G.M.D.).

Au niveau des régions bruxelloise et wallonne, il existe aussi des soutiens ponctuels à des organisations de migrants. Toutefois, là encore, aucun cadre précis n'est défini quant à la dimension migration et développement au niveau local.

En l'absence d'un cadre clair en matière de migration et développement et notamment sur le rôle de la coopération dans les questions de « gestion de la migration », on peut craindre la mise en place, sous le « label Migration et Développement », de



programmes répondant plus aux objectifs de la limitation de la migration qu'aux objectifs du Millénaire auxquels est censée contribuer la coopération au développement.

Actions menées par le CIRÉ sur cette thématique en 2007

Sensibilisation sur la nécessité de poursuivre la lutte contre les causes de l'exil

Le rappel des causes réelles de l'exil, notamment les conflits, l'oppression des minorités et les effets des politiques, économiques et commerciales sur les migrations fait partie intégrante du travail de plaidoyer. Par ailleurs, le CIRÉ participe à l'élaboration d'un kit sensibilisation sur Migration et Développement élaboré par le C.N.C.D. (Centre National pour la Coopération au Développement).

Mettre en évidence le potentiel de la migration sur le développement (volet opérationnel via le programme Migr'Actions)

Le travail réalisé en 2007⁴ a surtout consisté en l'élaboration de nombreux rapports, marquant la finalisation du programme Migr'Actions (rapport d'évaluation du programme, rapport d'évaluation des projets, rapports financiers des 18 projets et rapport financier du programme).

Une présentation de toutes les organisations de migrants et des projets soutenus dans le cadre de Migr'Actions a été mise en ligne sur le site du CIRÉ⁵. Ceci dans le but de rendre visibles les actions des organisations de migrants. Un document reprenant tous les enseignements de cette expérience a été élaboré. Il servira de base au travail de diffusion prévu dans le cadre de la suite du programme.

Au mois de juin 2007, l'évaluation du programme ainsi que les perspectives pour la suite à donner ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration (CA).

À partir des enseignements retirés du programme Migr'Actions, le CIRÉ souhaite promouvoir l'idée que l'articulation des actions des organisations de migrants et de celles des villes et communes peut aller au-delà du codéveloppement entendu comme des actions de solidarité des organisations de migrants envers leur communauté d'origine et être une stratégie d'intégration transnationale des migrants⁶.

Un programme Migration et Développement basé, d'une part, sur la spécificité des Organisations de Migrants (par rapport aux autres acteurs de développement) qui réside dans leur double appartenance, leur conférant ainsi un rôle de vecteur de changements sociaux entre leur communauté d'origine et d'accueil et, d'autre part, sur l'implication d'acteurs au Nord et au Sud, avec les migrants comme pont entre les deux, peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés d'origine, sensibiliser les communautés d'accueil sur les inégalités

4 Les activités menées en 2007 ont été limitées en raison de la longue absence de la responsable de la thématique.

5 <http://www.cire.irisnet.be/ressources/rapports/migrations.pdf>

6 Il s'agit de pratiques positives d'individus transnationaux, de communautés et de sujets politiques (des migrants et des autorités locales) qui travaillent directement dans et entre leurs territoires spécifiques pour la promotion de droits de l'homme et le développement commun des pays d'origine et destination, par la promotion et le renforcement du capital, des capacités et des ressources des migrants.

Nord-Sud et favoriser l'intégration des migrants dans cette communauté d'accueil. En effet, articuler différents acteurs de la société civile (migrants et Belges) autour de projets de solidarité internationale à l'échelle locale (la plus visible pour la communauté belge) favorise les échanges, donne une image plus positive de la migration et contribue ainsi à la reconnaissance des migrants comme acteurs citoyens.

Dans ce cadre, le CIRÉ a lancé un nouveau volet opérationnel, qui prétend toutefois n'être qu'un exemple pour alimenter le travail de promotion de ce concept. Ce nouveau programme, mené avec trois organisations de migrants comprend, d'une part, le renforcement des capacités des organisations de migrants à établir des collaborations dans leurs communes de résidence (ceci afin d'étendre les projets de développement qu'ils ont entrepris dans leur communauté d'origine dans le cadre du programme Migr'Actions). D'autre part, il s'attachera à sensibiliser les collectivités locales pour qu'elles facilitent les liens et les collaborations à l'intérieur de la commune, entre les organisations de migrants et les autres acteurs (institutions éducatives, de santé, secteur associatif, entreprises, etc.).

Ceci n'exclut évidemment pas l'implication des organisations de migrants (O.M.) à d'autres niveaux de coopération, notamment fédéral. Ce que le CIRÉ continue de soutenir, notamment en participant au comité d'accompagnement de la Coordination générale des Migrants pour le Développement dont font également partie la D.G.C.D. et la Cellule d'Appui pour la Solidarité internationale wallonne (CASIW). C'est là qu'il est possible de diffuser les enseignements retirés de notre expérience quant au rôle et à la place des organisations de migrants dans les actions de développement.

Intégrer la dimension migration et développement dans les politiques de coopération belge et promouvoir des politiques migratoires basées sur le respect des Droits de l'homme et favorables au développement

Ces deux objectifs sont regroupés, car ils correspondent au volet politique de la thématique « Migration et Développement ».

Au niveau belge: Groupe de travail Migration et Développement du C.N.C.D.

Le CIRÉ entend répondre à ces deux objectifs, via, entre autres, sa contribution au plaidoyer mené par le C.N.C.D. au travers de sa participation à la Commission Politique et au Groupe de Travail Mi-

gration et Développement ainsi qu'à la campagne Travail Dément. En effet, en tant que coupoles, le CIRÉ et le C.N.C.D. ont un intérêt à travailler ensemble notamment sur les liens entre Migration et Développement.

En 2007, le C.N.C.D. a relancé un groupe de travail sur la thématique Migration et Développement (le GT-MD). Ce groupe de travail réunit des organisations membres du C.N.C.D.-11.11.11 qui ont manifesté leur intérêt de coordonner leurs réflexions et actions de plaidoyer autour du thème Migrations et Développement. Il a donc été décidé que le CIRÉ aurait une participation active au sein de ce groupe de travail.

Le GT-MD a identifié plusieurs thèmes sur lesquels il pourra apporter une plus-value en termes de qualité des analyses, de soutien de mobilisations et de plaidoyer ⁷:

- Impact des politiques économiques et commerciales sur la migration et conditionnalités sous-jacentes aux accords commerciaux;
- Relation entre migration et développement: déconstruction de l'idée que l'aide au développement endigue les flux migratoires;
- Cohérence entre les objectifs et les priorités de coopération au développement et les politiques commerciales économiques et migratoires;
- Accès aux droits administratifs et juridiques: caractéristiques et conséquences de la division internationale et sexuelle du travail;
- Enjeux de la question des personnes et des travailleurs, qui ne bénéficient pas de leurs droits humains et sociaux;
- Capitaux financiers: Comment mieux analyser les impacts économiques de la migration et leurs limites;

Le CIRÉ insiste pour que ce groupe de travail se concentre sur des questions directement en lien avec le développement considérant que, notamment sur la question de l'accès aux droits administratifs et juridiques, d'autres coupoles (dont le CIRÉ et le FAM) sont plus pertinentes.

Dans le cadre de ce groupe de travail, le CIRÉ a organisé un séminaire sur le financement des politiques migratoires au niveau de l'Union européenne via les instruments des Directions Générales JLS, Relations extérieures et Développement. Par ailleurs,

7 Rapport annuel d'activités 2007 du Groupe de Travail Migration et Développement du C.N.C.D.

le CIRÉ a contribué à la rédaction du mémorandum du C.N.C.D. sur la question des politiques migratoires.

L'expérience du CIRÉ dans le domaine de Migration et Développement et les connaissances des politiques migratoires lui donnent un rôle important au sein de ce Groupe de Travail. En effet l'intérêt que portent les O.N.G.D. à ces questions est relativement récent et si leur analyse des questions de développement apporte un éclairage important, elles connaissent peu les politiques migratoires et l'évolution politique internationale en matière de migration et développement. Cette méconnaissance génère parfois des positions de principe. Or, il nous paraît nécessaire d'aller au-delà de positions de principes sur « ce que ne doit pas faire la coopération au développement en matière de migration », et faire des recommandations sur « le rôle qu'elle devrait avoir ». Ces recommandations devraient, notamment, être reprises dans le cadre de la formation du prochain gouvernement.

Le CIRÉ a contribué en son nom à d'autres concertations sur la thématique Migration et Développement, diffusant les revendications émises dans son mémorandum sur cette thématique.

Le CIRÉ a été invité par la Commission Mondialisation du Sénat à émettre des recommandations sur la contribution des migrants au développement de leur pays d'origine. Outre une présentation lors de la commission, une note a été transmise. Celle-ci montre en quoi la coopération au développement pourrait soutenir la contribution des migrants au développement de leur pays d'origine ainsi que des mesures parallèles nécessaires pour que les migrations du travail soient favorables au développement.

Au niveau international

Le CIRÉ a participé à la journée de préparation du Forum Mondial Migration et Développement organisé par le Ministère des Affaires étrangères (coordinateur de l'évènement), ainsi qu'à la journée Société Civile du Forum Mondial. Le CIRÉ a aussi assisté au Forum Communautaire organisé par des organisations de la société civile en marge du Forum Mondial.

Groupe de travail politiques de migration du travail

Participation au groupe de réflexion sur les migrations du travail mis en place par le CIRÉ. Il s'agit d'éclairer le groupe sur les conditions d'encadrement de ces futures politiques et leurs limites pour

qu'elles tiennent compte autant des intérêts des pays d'immigration que des pays d'émigration et respectent les travailleurs migrants.

Priorités 2008

Promouvoir le codéveloppement comme stratégie d'intégration transnationale des migrants au travers du volet opérationnel

Comme mentionné précédemment, il s'agira d'un projet pilote limité :

- à générer des collaborations entre les trois organisations de migrants sélectionnées et des villes/communes ;
- à sensibiliser les villes et communes au concept et, de façon opportune, d'apporter quelques conseils à des villes et communes intéressées par le concept.

Le sens de l'action est de montrer l'intérêt du concept par quelques exemples, aussi, en aucun cas le programme ne visera une extension opérationnelle à d'autres communes et/ou associations de migrants.

Ce volet sera assuré en 2008 via le programme partenaire financé par le C.N.C.D., et ce à hauteur d'un mi-temps.

Plaidoyer politique via le groupe de travail Migration et Développement du C.N.C.D.

Le CIRÉ s'attachera à contribuer au plaidoyer politique sur trois aspects :

- Le rôle de la coopération belge en matière de gestion de la migration ;
- le suivi des programmes financés par la Commission européenne en matière de Migration et Développement et de partenariats de coopération avec les pays tiers afin d'étudier leur cohérence avec les objectifs de développement ;
- le suivi des débats en cours au niveau international, notamment le Forum Mondial Migration et Développement.

Dans le cadre du groupe de travail Migration et développement du C.N.C.D., le CIRÉ s'impliquera dans l'organisation d'un séminaire au mois de juin, visant à déterminer une position des O.N.G. membres du C.N.C.D. sur la cohérence des politiques migratoires et de développement. Ce séminaire sera suivi d'une interpellation des partis politiques

en vue de la participation de la Belgique au second Forum Mondial Migration et Développement et à la conférence Euro-Africaine sur Migration et Développement.

Participation au Groupe de Travail politique de migration du travail du CIRÉ

Dans le cadre du groupe de travail du CIRÉ, contribuer à la réflexion sur les politiques de migration du travail afin que celles-ci soient favorables aux intérêts des migrants et au développement des pays d'origine.

→ Construire des politiques
d'immigration humaines et
respectueuses des droits de
l'homme

Thématique 2

Rappel des objectifs de la thématique

- Politiques migratoires du travail
- Réflexion de fond sur les liens entre migration et marché du travail avec les organisations syndicales, des administrations fédérales et régionales de l'emploi et d'autres associations. Animation d'un groupe de travail dont l'objectif principal consiste à produire des analyses et émettre des balises afin d'éclairer ces problématiques.
- Participer activement aux différents débats sur la mise en place d'une politique migratoire du travail en Belgique et en Europe.
- Régularisation des personnes « sans-papiers ».

Pour compte du FAM

- Plaidoyer politique et organisation d'actions collectives sur la nécessité de régulariser des personnes « sans-papiers » avec des critères clairs et objectifs.
- Interpellation et suivi des responsables politiques et de l'administration sur l'application des critères actuels en matière de régularisation.

Pour le CIRÉ

- Information sur l'actualité politique en matière de régularisation auprès de l'opinion publique et des « sans-papiers ».
- Mise en application et suivi d'une collaboration avec les syndicats dans la défense de dix cas de travailleurs « sans-papiers » qui souhaitent faire valoir leurs droits de travailleurs en justice.

État des lieux de la thématique sur le plan politique en 2007

En 2006, le ministre de l'Intérieur a régularisé exactement 10.207 personnes en raison, dans la plupart des cas, de la longueur du délai d'octroi de la procédure d'asile. Il s'agit de 3.291 dossiers de régularisation définitive et de 2.101 dossiers de régularisation temporaire. Par ailleurs, 6.024 dossiers, soit 10.093 personnes, ont essuyé un refus de régularisation. En outre, 1.983 dossiers étaient sans objet et ont donc également été refusés. Enfin, 11.725 personnes ont été expulsées ou n'ont pu entrer en Belgique.

En 2007, le ministre de l'Intérieur a régularisé 11.335 personnes. Il s'agit de 2.100 dossiers pour raisons médicales, 2.849 dossiers pour longue procédure

d'asile, 937 dossiers sous la rubrique humanitaire (dont on suppose les attaches durables peuvent faire partie), 353 dossiers d'étrangers auteurs d'enfants belges et 17 dossiers d'afghans.

La Commission européenne a lancé un nouveau programme de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile qui disposera d'un budget de 380 millions d'euros pour la période 2007-2013. Ce programme couvre plusieurs facettes du phénomène migratoire :

favoriser les liens entre migration et développement ;

- encourager une gestion efficace de la migration de la main-d'œuvre ;
- lutter contre l'immigration clandestine et faciliter la réadmission des immigrants clandestins ;
- protéger les migrants contre l'exploitation et l'exclusion et encourager les politiques d'asile et de protection internationale.

- Au cours des quatre premières années (2007-2010), le programme disposera d'un budget de 205 millions d'euros, qui seront répartis comme suit : septante millions d'euros pour « route migratoire méridionale » (Afrique du Nord et Afrique subsaharienne) ; cinquante millions d'euros pour « route migratoire orientale » (Europe de l'Est, Fédération de Russie et Asie centrale) ; 5 millions d'euros pour « Moyen-Orient et pays du Golfe » (pays de l'est du bassin méditerranéen couverts par la politique européenne de voisinage, Iran et Irak) ; seize millions d'euros pour « Asie du Sud et de l'Est et région du Pacifique » et 16 millions d'euros pour « Amérique latine et Caraïbe ».

Cinq projets horizontaux couvrant plusieurs facettes du phénomène migratoire seront également mis en œuvre et profiteront à l'ensemble des régions visées par le programme : dix millions d'euros pour « migration et développement » ; huit millions d'euros pour « migration de la main-d'œuvre » ; quatre millions d'euros pour « asile et protection » des réfugiés ; trois millions d'euros pour « traite et trafic des êtres humains » ; trois millions d'euros pour immigration clandestine.

En Espagne, l'afflux continu de clandestins aux îles Canaries a provoqué un durcissement des discours sur l'immigration. Face aux critiques de l'opposition de droite dénonçant l'« effet d'appel » des régularisations, le gouvernement socialiste entame un virage politique. Les deux partis qui ont gouverné l'Espagne au cours des vingt-quatre dernières années, le PSOE (socialiste) et le Parti populaire (PP,

droite), et qui s'opposent sur tout depuis deux ans, s'accordent désormais dans un refus de toute nouvelle régularisation d'immigrés. En vingt ans, 1,2 million de personnes en ont bénéficié. Si le PP a réalisé cinq des huit opérations de régularisation, le PSOE a sorti plus de monde de l'irrégularité, à savoir environ 720 000 personnes. Reste que le virage du PSOE n'est pas du goût de tous. Le ministre du Travail assure que le marché du travail espagnol aura besoin pendant longtemps encore du concours de la population immigrée. Il rappelle l'étude de la banque barcelonaise Caixa Catalunya qui soulignait que l'intégration massive de main-d'œuvre étrangère a permis le bon fonctionnement de l'économie.

L'appel de plusieurs bourgmestres contre les expulsions souligne le besoin urgent d'une politique de régularisation claire et transparente. Le refus de plusieurs bourgmestres de signer des « ordres de quitter le territoire » montre très clairement les incohérences de la politique menée à l'heure actuelle en matière de migration. Pour le FAM, cette situation illustre la nécessité d'avoir une politique de régularisation plus juste avec des critères clairs et permanents traités par une commission indépendante. En attendant la mise en place de cette nouvelle politique, le FAM demande un moratoire sur les expulsions afin que les personnes qui pourraient être concernées par cette régularisation ne soient pas traitées de manière différente en fonction des communes où elles résident.

En octobre 2007, début d'une occupation et d'une grève de la faim par 31 sans-papiers (essentiellement des Afghans et des Maghrébins) dans un local du stade de Saint-Josse. Après 54 jours de grève de la faim certaines personnes, dont les Maghrébins, recevront un titre de séjour temporaire d'un an pour maladie grave et d'autres, notamment les afghans, recevront la promesse d'une meilleure prise en compte par l'Office des Étrangers de la situation en Afghanistan (dans le cadre de la protection subsidiaire).

Le 10 octobre 2007, la coalition du probable gouvernement « Orange-bleue » a trouvé un premier accord sur le chapitre « politique de migration ». Celui-ci comprend plusieurs aspects parmi lesquels l'ouverture de la Belgique à l'immigration économique (y compris pour les étrangers en séjour illégal) et une régularisation des sans-papiers se trouvant en longue procédure d'asile (recours auprès du Conseil d'État compris).

Dans la déclaration du gouvernement transitoire « Verhofstadt III » en décembre résumée en dix points, aucun n'aborde la question des sans-papiers. Ce gouvernement semble avoir fait un pas en arrière

par rapport à l'accord de l'Orange bleue sur « l'asile et l'immigration » qui comportait quelques avancées minimales en matière de régularisation. Or, les partis qui composent ce gouvernement ont soit négocié ce texte (MR, VLD, CD&V et CDH) soit rappelé entre-temps leur volonté d'aller plus loin (PS) dans les mesures proposées en matière de régularisation par la défunte coalition « Orange-Bleue ».

Fin décembre : début d'une occupation et d'une grève de la faim par 150 sans-papiers (plusieurs origines : Équateur, Kurdistan turc, Algérie, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Togo, Kenya, Guinée, etc.) dans un bâtiment appartenant à la Communauté Française. Après cinquante jours (mi-février 2008), ces personnes ont obtenu une attestation d'immatriculation de trois mois et un permis de travail B s'ils trouvent un employeur qui leur propose un contrat de travail.

En mars 2008 : Déclaration du gouvernement Leterman dont trois points concernent la régularisation et les politiques migratoires :

1. Régularisation sur base du critère économique (via une offre d'emploi ou comme indépendant)
2. Régularisation sur base d'autres critères (circulaire avec les critères de régularisation relatifs aux circonstances exceptionnelles, dont les « ancrages locaux »)
3. Immigration économique

Actions menées par le CIRÉ sur cette thématique en 2007

Pour le compte du FAM

Organisation de l'Action « Qui peut rester ? » (avril 2007)

L'objectif de cette action était clairement de dénoncer l'arbitraire dans la politique de régularisation. Durant deux jours, des figurants représentant une Congolaise, une Russe, une Marocaine, un Serbe et une Colombienne se sont retrouvés dans une boîte en verre sur la place de la Monnaie à Bruxelles. Face à eux, des citoyens lambdas, interloqués par la scène étaient invités à se prononcer sur ce qu'ils voyaient. Les 4 et 5 avril 2007, nous avons demandé aux passants de la place de la Monnaie de voter pour le candidat qui selon eux « pouvait rester ». Volontairement provocatrice, cette action visait à interpeller l'opinion publique : à forcer les

passants à réagir par rapport au choix odieux qu'on leur proposait de faire. Ensuite, ils ont eu l'occasion de comparer leur vote à celui du ministre de l'Intérieur en surfant sur le site internet créé pour l'occasion ou via la dizaine d'ordinateurs qui se trouvaient sur place. L'évènement a été animé par deux présentateurs qui interpellaient les passants et mettaient en évidence l'arbitraire dans la procédure de régularisation.

L'activité a eu lieu durant deux jours. Le matin du premier jour, nous avons invité des artistes à prendre la parole lors d'une grande conférence de presse. Beaucoup de journalistes étaient présents. Le message est clairement passé : dénoncer l'arbitraire dans la politique de régularisation et demander la mise en place de critères clairs et cohérents. La couverture presse a été idéale. La fréquentation sur la place de la Monnaie a été importante. L'action a eu lieu pendant les vacances de Pâques. Nous étions idéalement placés sur l'une des artères piétonnes les plus fréquentées de la capitale.

Près de 20 000 votes le premier jour, 10 000 le deuxième. Environ 2000 personnes sensibilisées sur place via les votes par ordinateurs. Par contre, il y a eu très peu de votes par SMS. Le site est resté actif pendant plusieurs mois et a compté de nombreuses visites durant les semaines qui ont suivi l'action. Jusqu'en juillet, nous avions encore 2000 à 3000 visiteurs par mois.

Organisation de la Manifestation nationale pour la régularisation (17 juin 2007)

Le dimanche 17 juin 2007, environ 8000 personnes ont arpenté le pavé bruxellois en empruntant les boulevards du centre-ville pour réclamer « une régularisation juste des sans-papiers ». La manifestation a eu lieu le 17 juin, une semaine exactement après les élections fédérales et juste avant le début des discussions sur la formation d'un nouveau gouvernement. L'idée étant d'attirer l'attention des responsables politiques sur la situation des sans-papiers et de leur rappeler les promesses que chaque parti politique a formulées durant la campagne électorale par rapport à cette question.

À l'issue de la manifestation, un podium a été installé avec différentes prises de paroles : message en français et en néerlandais du Forum Asile et Migration (FAM), de la ABVV-FGTB, de la ACV-CSC. Nous avons également réalisé une action symbolique devant l'Office des étrangers. L'objectif étant d'inaugurer dans la fête et dans la joie « une commission permanente de régularisation », une des revendications politiques que nous défendons.

Cette manifestation a été organisée par les syndicats ABVV-FGTB, ACV-CSC et le Forum Asile et Migrations (et plus particulièrement le CIRÉ). Un groupe de préparation de la manifestation composé de membres du CIRÉ, FGTB, CSC et des membres du bureau du FAM a été mis sur pied dès le début du mois d'avril.

Près de 25 000 tracts et 15 000 affiches (format A2 et A3) ont été distribués partout en Belgique, au Nord et au Sud du pays, d'Ostende à Arlon.

Participation à une occupation symbolique de l'église du Béguinage

Durant la première semaine d'octobre, un groupe de sans-papiers (le Collectif des Sans Papiers en Lutte) a occupé, avec l'accord des paroisses, l'église du Béguinage. Cette action a été proposée par le même groupe de personnes qui était à ce moment-là en grève de la faim dans un local du stade de Saint-Josse. Le rôle du CIRÉ a consisté à apporter lors d'un débat un éclairage sur la régularisation en Belgique et en Europe et rappeler les revendications du FAM.

Pour le compte du CIRÉ

Création de la vidéo « Quand les papiers arrivent »

« Quand les papiers arrivent » est une série de témoignages face-caméra de « sans-papiers » qui vivent en Belgique depuis plusieurs années. Dans chaque clip, ces personnes répondent à la question centrale « Quand les papiers arriveront, qu'est-ce qui changera dans votre vie ? ». Ces clips permettent de découvrir les espoirs, les projets, mais aussi les difficultés, les interrogations dans lesquelles sont plongés les sans-papiers. Ce film a été coproduit et réalisé par l'Assemblée des voisin(e)s, le CIRÉ et PTTL (Plus Tôt Te Laet) / Spectacle. Il est un complément idéal au cahier pédagogique « Donnons un visage aux sans-papiers », car ces clips permettent de mettre des visages sur « ces gens que l'on appelle communément les sans-papiers ».

Le clip nous permet d'aller à la rencontre d'une personne sans-papiers, avant d'en apprendre davantage sur son parcours à travers une carte d'identité sommaire. Ensuite, une voix off et un texte diffusent le message suivant : « En Belgique, des personnes sans-papiers vivent parmi nous. Sans le droit de se construire un avenir, leur vie est en suspens. Seul l'État peut leur apporter ce droit. »

Ces clips ont été diffusés de trois façons :

- Sur support lors des différentes activités de sensibilisation (à ce jour, 600 DVD ont été diffusés) auprès de journalistes, de responsables politiques, d'associations, d'écoles et de particuliers.
- Via le site internet où les clips sont visibles en streaming. Durant plusieurs semaines, la page d'entrée du site internet était centrée autour des clips.
- Diffusion durant tout le mois de novembre 2007 sur les chaînes du groupe RTL (RTL-TVI, Plug TV et Club-RTL) à des heures d'audiences respectables et plus que respectables. Ils ont également été diffusés tous les soirs durant trois semaines sur la Deux à des heures d'audience nettement moins fréquentées, mais intéressantes tout de même. Durant, la campagne de diffusion, nous avons enregistré un nombre plus important de visites sur notre site internet.

Impact intéressant et retour positif par rapport à cette initiative. La durée de vie de l'outil est intéressante également, car un peu moins d'un an après sa réalisation, cet outil reste véritablement d'actualité et continue à être utilisé largement. Nous recevons encore plusieurs demandes chaque semaine.

Principes de la mesure de régularisation par le marché du travail

Le groupe de travail que nous avons instauré en juin 2007 (avec des syndicats, des O.N.G. et des représentants de certaines administrations compétentes en matière d'emploi) s'est penché sur les principes, les objectifs et les modalités pratiques d'une éventuelle régularisation par le travail. Nous ne sommes pas arrivés à un consensus unanime sur la question au sein du groupe de travail, mais la réflexion a permis à chaque participant de se réappropriier les éléments essentiels. C'est ainsi que les associations membres du FAM ont repris différents éléments issus de cette réflexion pour définir leur position sur la question.

Les principes globaux que l'on peut retenir sont :

- une mesure de régularisation par le travail des travailleurs clandestins doit passer avant une politique migratoire du travail pour des ressortissants de pays tiers ;
- l'objectif de cette régularisation ne doit pas être de satisfaire aux métiers en pénurie de main-d'œuvre ;
- les permis de travail et de séjour temporaires doivent devenir dans un délai raisonnable permanent ;

- le permis de travail doit être dans les mains du travailleur et non de l'employeur ;
- organisation d'une Journée de réflexion sur les politiques migratoires du travail à l'approche de la rencontre du CIRÉ avec l'informateur Didier Reyn- ders (20 juin 2007)

Les deux objectifs poursuivis étaient de baliser au mieux les enjeux relatifs à la question des politiques migratoires du travail (particulièrement d'actualité) avec les syndicats et les O.N.G. actives sur les questions d'immigration et de formuler des recommandations concrètes.

Avant ou en parallèle à tout avancée en matière de politique migratoire du travail, il faut identifier et commencer à remédier à plusieurs problèmes fondamentaux à Bruxelles et en Wallonie : assurer la réussite scolaire et l'intégration professionnelle des populations d'origine étrangère ; combattre plus efficacement les différentes discriminations (à l'embauche, l'ethnostratification des secteurs économiques, etc.) ; analyser le plus objectivement possible les prétendues pénuries de main-d'œuvre dans différents secteurs et mettre en place une réelle politique d'accueil des nouveaux arrivants visant à informer et outiller ces personnes.

À l'issue de la rencontre, nous avons formulé des pistes de travail. Travailler ces questions de manière sectorielle (commissions paritaires) ; veiller aux droits et devoirs des travailleurs migrants et à leur application stricte (contrôles et sanctions effectifs aux employeurs et poursuite de procédures judiciaires si nécessaire) ; intégrer la question de la représentation syndicale dans les P.M.E. (vu l'importance du phénomène de sous-traitance en cascade dans certains secteurs) ; investir la question de la migration circulaire et de la transposition des droits sociaux dans le pays d'origine (ou des possibilités de couverture sociale à partir des pays d'émigration) ; etc.

Après cette première rencontre, nous avons décidé de poursuivre ce groupe de réflexion qui permet un échange informel par thèmes. Depuis le mois de juin 2007, nous nous sommes d'abord entretenus sur les principes et les conditions que l'on souhaite émettre par rapport à une opération de régularisation via le marché du travail pour des travailleurs clandestins (voir propositions ci-dessous). À l'heure actuelle, le groupe de travail se concentre sur la migration légale, notamment les politiques migratoires du travail proposées au niveau belge et européen (ex. : proposition sur la carte bleue, etc.).

Rencontre avec quelques membres de Y.P.O. (association d'employeurs) afin de les sensibiliser à la régularisation des sans-papiers (4 juillet 2007)

Cette première approche avait pour objectif de sensibiliser un public particulier proche des partis de droite qui sont les moins acquis à la question de la régularisation. Après cette réunion, cette association d'employeurs a proposé d'organiser avec le CIRÉ un dîner entre leurs membres et des personnes sans-papiers.

Ces employeurs affirment être conscients qu'en matière de migration, il faut un aspect humanitaire : non seulement en ce qui concerne l'asile, mais aussi pour la régularisation, mais ils affirment aussi qu'il faut décider du degré de générosité que l'on accepte. Du point de vue économique, ils ne pensent pas que leurs entreprises soient touchées par la question des travailleurs clandestins (au vu des différents contrôles) même si nous n'avons pas approfondi la question de la responsabilité dans la chaîne de sous-traitance.

Participation à la mise en place de la campagne du C.N.C.D. 2008-2010 sur le Travail Décent

Participation au groupe de préparation de la campagne sur le Travail Décent, notamment les aspects de la campagne liés à la migration : droit des travailleurs migrants, travail des sans-papiers, etc. Dans ce cadre, le CIRÉ a rédigé un article qui apparaîtra dans la revue Imagine au mois d'avril 2008 et participera au Festival Esperanzah! 2008.

Évaluation du travail politique réalisé en 2007

Pour le compte du FAM

Suivi et monitoring lors de l'entrée en vigueur des réformes

Le CIRÉ, avec d'autres associations et des avocats, prépare actuellement l'analyse des réformes, en vigueur depuis juin 2007, qui ont modifié entre autres la demande de régularisation (les nouveaux articles 9bis et 9ter). Un an après la mise en application des réformes, l'objectif consiste à remettre un document aux partis politiques (avant l'évaluation du Parlement en juin 2008) en pointant des constats de terrain de mauvais fonctionnement, des carences et ou des incohérences de la réforme, etc.

Relance du lobbying après les élections législatives

Après les élections législatives, le CIRÉ a remis à l'informateur, Didier Reynders, une note de synthèse sur la question des politiques de migration du travail (après la journée organisée par le CIRÉ sur cette question, voir plus haut) et sur la régularisation. Vu le délai exceptionnel pour la formation du gouvernement, le recueil de l'informateur n'a pas débouché sur des aspects concrets.

Après la publication de la première note d'Yves Leterme et les négociations qui ont suivi, le CIRÉ au sein du FAM a été en contact avec tous les partis politiques de la coalition Orange-bleue afin de rappeler l'importance de la question de la régularisation. Lorsqu'une nouvelle majorité se dessinait en décembre, le CIRÉ a rappelé aux partis leurs engagements avant et après les élections et nous avons demandé de confirmer au moins les avancées minimales de l'Orange-bleue. Mais le gouvernement provisoire de décembre 2007 à mars 2008 n'a retenu aucun point en matière de migration comme priorité.

Début 2008, alors que l'état des grévistes de la faim à la Rue Royale s'aggravait, le ministre de l'Intérieur propose aux ministres fédéraux et régionaux de l'emploi de les rencontrer afin de discuter d'une politique migratoire du travail et d'une régularisation via le marché du travail des travailleurs clandestins. Le CIRÉ et O.R.C.A. ont rencontré les cabinets des ministres Piette et Cerexhe afin de préciser des bases pour une régularisation par le travail.

Évaluation de la déclaration gouvernementale

Au moment de la rédaction de ce rapport, le Gouvernement Leterme vient de se positionner avec un accord de majorité qui comprend plusieurs points en matière de régularisation et de politiques migratoires (voir état des lieux ci-dessus).

Jusqu'à présent nous avons le sentiment que les revendications du CIRÉ et du FAM en matière de régularisation ne se traduisaient pas dans des faits concrets (critères clairs de régularisation coulés dans une loi, commission indépendante de régularisation, prise en compte des attaches durables, etc.). Le nouveau gouvernement reprend, certes de manière très peu concrète, un certain nombre de ces revendications à son compte. D'une part, nous pouvons nous réjouir que nos actions aient pu aboutir à des avancées, celles-ci pourront apporter une réponse à des milliers de personnes sans-papiers. D'autre part, les différentes associations ainsi que les mouvements de sans-papiers et de citoyens devront rester

vigilants afin que les mesures proposées entrent réellement en vigueur et de manière satisfaisante.

Dans un délai relativement court, le CIRÉ et le FAM devront réaliser une évaluation de cet accord et des futurs textes légaux qui en découleront (par ex. : en matière de régularisation). C'est ainsi que nous redéfinirons les objectifs en la matière et la façon de continuer l'action. Par ailleurs, nos revendications politiques sur la régularisation n'ont pas tenu compte suffisamment des aspects juridiques qu'elles pourraient engendrer (par ex. : comment déterminer des critères de régularisation pour attaches durables ?). Dès lors, il faut se poser la question de collaborer avec des acteurs majeurs ayant des connaissances juridiques dans la matière (professeurs d'université, etc.).

Travail pour le compte du CIRÉ

Concrétiser la défense en justice de dix cas de travailleurs sans droits, en collaboration avec les syndicats

Il y a aujourd'hui un accord de principe des deux syndicats de signer une convention dans ce sens. Il reste à réunir les différentes parties pour fixer les modalités pratiques et trouver suffisamment des cas pour sélectionner les situations les plus pertinentes.

Réfléchir avec les syndicats à une mesure de régularisation via le marché du travail

Cette réflexion a eu lieu dans le cadre d'un groupe de travail informel au sein du CIRÉ. Il reste un travail important de concrétisation de la mesure que le nouveau gouvernement a mise sur la table. En effet, il y a lieu de formaliser clairement les grands principes affirmés dans ce groupe de travail, de rendre cette mesure opérationnelle avec le rapport de force politique existant, d'associer les partenaires sociaux dans la mise en œuvre de la mesure, etc.

En outre, parmi les priorités, un lobby sera mené au sujet de certaines questions « politico-pratiques » telles que la promotion de la carte d'identité électronique pour les demandeurs d'asile ou la question de leur assimilation aux allocataires sociaux.

Perspectives 2008

En matière de régularisation

- Organisation d'une action nationale dans les médias avec des témoignages de sans-papiers relevant des « attaches durables ».
- Approfondir les revendications en matière de régularisation d'un point de vue politique, mais également juridique, notamment en associant des acteurs tels que des juristes, des avocats, des magistrats des instances de recours en matière de droit des étrangers, des responsables de la commission européenne, etc.

Avec le FAM

- Évaluation des réformes en matière de demande de régularisation (9bis et 9ter).
- Lors de l'évaluation des réformes au Parlement, émettre des propositions de modification de la procédure.
- Émettre des nouvelles revendications en matière de fonctionnement des instances de droit des étrangers (par ex. : pouvoir de plein contentieux pour le Conseil Consultatif des Étrangers).

En matière de travailleurs sans droits

Débuter la défense en justice de dix cas de travailleurs sans droits en collaboration avec les syndicats pour en dégager de la jurisprudence.

En matière de politiques migratoires

Faire passer des revendications très concrètes favorables aux droits fondamentaux des travailleurs migrants.

...> Défendre et promouvoir une politique de protection belge et internationale de qualité

Thématique 3

Objectifs généraux

- Améliorer la politique d'accueil des demandeurs d'asile ;
- agir sur la procédure d'asile et les autres fondements de protection :
- améliorer la qualité de la procédure d'asile en Belgique ;
- contribuer à la défense d'une politique d'asile européenne respectueuse des droits des demandeurs d'asile ;
- soutenir et défendre l'adoption de nouveaux systèmes de protection.

Sur le plan politique en 2007

Réformes

Pour rappel, l'année 2006 a été marquée par l'adoption d'importantes réformes des principales procédures en matière de droits des étrangers, ainsi que par l'adoption d'une loi sur l'accueil des demandeurs d'asile. Ainsi, les dispositions de la loi du 15 décembre 1980 relatives à la procédure d'asile, au regroupement familial ou aux autorisations de séjour ont été modifiées. Un nouveau statut de protection est entré en vigueur en droit belge, la protection subsidiaire. Le Conseil d'État s'est également vu déchargé du contentieux étranger au profit d'une nouvelle juridiction, le Conseil du Contentieux des Étrangers. Une loi sur l'accueil des demandeurs d'asile a été également adoptée.

L'année 2007 a donc été l'année de la mise en œuvre de ces différentes réformes. Cette mise en œuvre a été faite de manière différée, par « blocs »⁸. L'année 2007 a donc été fortement consacrée, sur le plan politique, dans le chef du gouvernement sortant, à l'adoption des nombreux arrêtés royaux nécessaires à sa mise en œuvre. Dans notre chef, elle a donc été consacrée au suivi de la mise en œuvre de ces réformes, tant sur un plan réglementaire et législatif que sur un plan opérationnel.

Nous avons également été amenés à répondre aux nombreuses demandes d'information et de formation du secteur. Nous avons ainsi participé à des séances d'information et sommes intervenus

lors de colloques et formations organisés sur les réformes. Nous avons également rédigé des articles dans des revues spécialisées sur ces mêmes sujets. Nous avons travaillé à la réédition du « Guide de la procédure d'asile en Belgique », outil d'information pratique destiné aux demandeurs d'asile en procédure. Ce guide sera achevé et édité en 2008.

Outre ce travail d'information, nous avons consacré une bonne partie de l'année à poursuivre le lobby sur les Ministères compétents pour l'adoption des arrêtés royaux de mise en œuvre des lois de réformes.

Nous avons également introduit deux recours à la Cour d'Arbitrage et au Conseil d'État, contre certaines dispositions légales et réglementaires des textes modificateurs, avec le concours d'autres associations.

Nous avons mené un travail de réflexion et une collaboration soutenue, en tant que partenaire de l'accueil avec Fedasil quant à l'adoption du cadre réglementaire de mise en œuvre de la loi sur l'accueil. Nous sommes enfin directement impliqués, à ce titre, dans la mise en œuvre de ces réformes et disposons par là d'un observatoire direct. Nous avons également poursuivi les réflexions sur la mise en place d'une politique de formations des demandeurs d'asile, dans le cadre d'un projet FER.

Signalons que l'introduction de la protection subsidiaire en octobre 2006 a suscité des divergences d'interprétation des notions légales entre les instances d'asile, les demandeurs de protection et les professionnels du secteur (avocats, associations de défense des droits des étrangers) : l'étroitesse d'interprétation des critères de la définition de la protection subsidiaire par les instances d'asile s'est heurtée à l'interprétation qui en était faite sur le terrain.

En particulier, ces divergences de vues se sont révélées lorsque des ressortissants afghans ont introduit des demandes d'asile qui ont été rejetées tant au stade de l'accès à la procédure (par l'Office des Étrangers) qu'au stade de l'examen de la demande (par le C.G.R.A.).

Nous avons soutenu les revendications de ce groupe de personnes, avec d'autres associations et avocats, estimant que le statut de protection subsidiaire devait leur être reconnu. Plusieurs d'entre eux se sont mis en grève de la faim, lassés d'être mis « en orbite », déboutés de toutes les procédures, sans que leur soit reconnu aucun statut de protection, mais dans l'impossibilité de retourner en Afghanistan étant donné la situation.

⁸ Pour l'essentiel, la protection subsidiaire est effective depuis octobre 2006, la nouvelle procédure d'asile est appliquée depuis le 1er juin 2007, et la nouvelle loi sur l'accueil, depuis le 7 mai 2007.

S'en est suivi un dur « bras de fer » avec les autorités, que nous avons eu bien du mal à convaincre de revoir leur jugement sur la situation en Afghanistan. Nous avons notamment collaboré avec le GRIP qui nous a fourni une note élaborée sur la situation de guerre en Afghanistan. La situation des Afghans en grève de la faim a finalement été entendue (leur dossier a été révisé et certains d'entre eux ont obtenu la protection subsidiaire ; les autres se sont vus reconnaître un statut de séjour médical d'un an avec l'engagement d'un réexamen de la situation par le C.G.R.A. avant l'expiration du titre de séjour).

Nous nous sommes par ailleurs engagés à faire le monitoring du réexamen des dossiers par le C.G.R.A. à la fin de la période de séjour d'un an.

Nouveau gouvernement

L'année 2007 a également vu se clôturer une législature et s'entamer une autre, au vu des élections fédérales qui ont eu lieu en juin 2007. Nous avons donc eu l'occasion de présenter un mémorandum politique aux partis candidats aux élections⁹, et à réagir aux diverses notes de gouvernement qui ont été présentées sur nos matières.

L'été 2007 a été consacré au suivi des négociations du gouvernement sur nos matières, en tentant d'apporter ça et là notre soutien et notre expertise aux négociateurs. Cela n'a pas été facile étant donné le chaos régnant autour de la constitution du gouvernement. Toutefois, nous avons réagi en 2007, et continuerons en 2008, aux intentions du gouvernement visant notamment à fusionner au sein d'un même ministère, la tutelle de Fedasil et de l'Office des Étrangers, qui met à notre sens gravement en péril la mission de l'accueil qui risque d'être sacrifiée au profit de celle de l'éloignement. Des propositions inquiétantes étaient également avancées en matière de regroupement familial et de renforcement du filtre au Conseil d'État dans la procédure d'asile.

Réinstallation des réfugiés

À la demande de certains membres du Conseil d'administration, nous nous sommes penchés en 2007 sur la question de la réinstallation des réfugiés qui chemine de plus en plus dans les sphères européennes et petit à petit chez nos gouvernants.

Nous avons organisé des séances d'information sur la question afin de cerner les enjeux liés à la matière. Nous nous sommes également penchés

sur les expériences équivalentes existant dans les autres pays.

Évaluation du travail politique réalisé en 2007

Réforme de la loi de 1980

Nous pouvons d'ores et déjà constater que la mise en œuvre des réformes se fait difficilement. Problèmes de coordination, manque de préparation et d'anticipation par les instances chargées de la mise en œuvre sont constatés chaque jour sur le terrain.

Nos craintes quant à l'interprétation ou l'application de certains aspects de la réforme se vérifient : nombre de mises en garde et critiques que nous avons faites lors de l'adoption des textes sont malheureusement en train de se réaliser. Nous avons par ailleurs déjà énoncé le fait que deux recours ont été introduits contre les lois de réforme de la loi du 15 décembre 1980. Ces procédures sont toujours en cours.

Ainsi :

- Nous l'avons déjà mentionné, l'entrée en vigueur du nouveau statut de protection subsidiaire a suscité des divergences d'interprétation des notions légales entre les instances d'asile, les demandeurs de protection et les professionnels du secteur (avocats, associations de défense des droits des étrangers) ;
- la nouvelle procédure d'asile réduite à une phase unique (sans distinction de recevabilité ou de fond) pose encore de nombreux problèmes et suscite également beaucoup de questionnements.

Les problèmes sont principalement identifiés au niveau de l'application du règlement Dublin II (détention systématique, pas d'application adéquate de la clause de souveraineté, déresponsabilisation des États membres qui appliquent aveuglément le règlement sur base de la fiction admise selon laquelle les conditions d'accueil et l'examen des demandes sont similaires dans l'Union Européenne). Cette situation conduit à de nombreuses décisions qui faillissent aux obligations de l'U.E. en matière de protection : l'examen par l'Office des étrangers des éléments nouveaux invoqués à l'appui des demandes d'asile dites multiples, un glissement du statut de réfugié vers le statut de protection subsidiaire et le traitement des demandes d'asiles introduites par des ressortissants européens.

9 Mémorandum du CIRÉ sur les questions liées à l'asile et aux Migrations

Signalons aussi que l'arriéré existant au niveau de chaque instance d'asile et au Conseil d'État n'a toujours pas trouvé de solution, ni politique (régularisation des anciens dossiers), ni pragmatique (augmentation significative de l'effectif pour traiter l'arriéré).

La transposition de la directive 2003/86 relative au droit au regroupement familial, bien que ne faisant pas l'objet d'un examen approfondi de notre part, a suscité également des questions. Il s'agit notamment des nouvelles exigences imposées aux demandeurs qui sont jugées disproportionnées dans leur principe et qui réduisent la possibilité pour les demandeurs d'exercer leur droit (par exemple, en matière de « logement suffisant »)

Nouvelle loi sur l'accueil

Alors que sur le plan des principes et de son contenu, la réforme avait été accueillie plus tôt favorablement, sa mise en œuvre s'avère beaucoup plus compliquée et critiquable.

Ainsi, la mise en place d'un « accueil en étapes » s'avère extrêmement difficile à réaliser concrètement. Une des raisons est certainement le manque de places adaptées aux besoins dans les logements individuels ainsi que l'occupation du réseau d'accueil par des demandeurs d'asile en procédure depuis des années, « victimes » de l'arriéré.

Il faut aussi souligner le manque de solutions pratiques (et politiques) pour assurer la transition entre aides matérielle et financière (c'est-à-dire le lien entre le réseau d'accueil et les C.P.A.S. chargés de fournir une aide sociale financière aux personnes qui obtiennent un statut de protection ou de séjour - réfugiés, régularisés et bénéficiaires de protection subsidiaire), qui conduit à une occupation de longue durée de ce public dans les structures d'accueil.

La mauvaise anticipation de la réforme d'un point de vue opérationnel et le manque de marge de manœuvre dans la disponibilité du réseau ont conduit à un flou organisationnel qui montre ses limites aujourd'hui. La politique d'accueil des familles en séjour illégal avec leurs enfants mineurs n'a pas connu de changements majeurs cette année. Ce public représente un cinquième de la population accueillie dans le réseau.

Nous nous permettons une brève réflexion plus générale sur la politique d'accueil, dès lors que ce rapport rend compte d'activités menées en fin de législature. Le système d'aide matérielle, devenu incontournable et obligatoire depuis 2001 pour les demandeurs d'asile en phase de recevabilité, tend

de plus en plus à être élargi à d'autres catégories d'étrangers en séjour précaire. Cette modalité de l'aide sociale qui, en 2001, était considérée comme exceptionnelle et dérogoratoire à la compétence générale des C.P.A.S., et qui poursuivait des buts précis de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains tend à devenir la réponse aux besoins d'aide sociale des étrangers en séjour précaire.

Si, en 2001, une dérogation au principe de la compétence générale de l'aide sociale financière à charge des C.P.A.S. a pu être jugée nécessaire pour certaines catégories d'étrangers, pendant une période limitée, et pour des motifs particuliers, il est toutefois fondamental de questionner l'évolution de l'accueil dans le sens d'une généralisation pour les étrangers en séjour précaire. Des gardes-fous doivent être posés si l'on ne veut pas qu'un système d'aide sociale à deux vitesses, selon le statut de l'individu, soit entériné et considéré comme la normalité.

L'utilisation de l'accueil comme « fourre-tout » nous montre par ailleurs ses limites en terme de maîtrise du réseau et du taux d'occupation comme nous l'avons déjà signalé.

Réseau juridique

Nous sommes restés attentifs et avons participé, sans pour autant les initier, aux diverses initiatives proposées en matière de réseau juridique (ou de mise en place de collaborations visant à augmenter la qualité de l'aide juridique):

- Le barreau francophone de Bruxelles a initié un débat autour de l'aide juridique offerte en matière de droit des étrangers. Nous avons dans ce cadre été invités, au même titre que de nombreuses associations actives dans cette matière, à un débat autour de cette question. La réflexion est toujours en cours.
- Le HCR a également voulu réunir les associations actives en matière d'aide aux étrangers ainsi que les instances d'accueil pour entamer une réflexion sur la qualité de l'aide juridique fournie aux demandeurs d'asile. Ils ont notamment mis sur pied un programme d'évaluation participative avec des groupes de demandeurs d'asile, en collaboration avec certaines associations et instances, que nous avons suivi, mais auquel nous n'avons pas pris part activement. Ce projet est toujours en cours .
- Enfin, Fedasil a également manifesté son intention de prendre une part très active dans la mise en place d'une aide juridique de qualité pour les bénéficiaires de l'accueil, notamment par la constitution de partenariats avec les barreaux.

Mineurs

Interrogés par la Plate-forme Minexil sur notre engagement, nous avons décidé de rester membre observateur de la plate-forme et de réinvestir ses réunions.

Niveau européen

Enfin, nous avons également tenté de suivre les débats concernant l'adoption d'un système d'asile commun. Nous avons produit une contribution au Livre vert et avons été invités à prendre part à une audition publique organisée par le Comité économique et social européen en octobre 2007.

Perspectives pour 2008

L'année 2008 sera celle de l'évaluation des réformes adoptées en 2006 : le Parlement s'est engagé à évaluer l'application des dispositions légales un an après leur entrée en vigueur. Cela nous mène donc au plus tôt au 1er juin 2008.

Notre objectif sera d'attirer l'attention des parlementaires de la nouvelle majorité sur les problèmes et difficultés rencontrés suite à l'application des dispositions existantes, mais également de remettre sur le métier des recommandations et critiques que nous avons formulées à plusieurs reprises, mais qui n'avaient pas été prises en considération à l'époque.

Nous avons l'intention de travailler en collaboration avec les différents acteurs de la société civile qui ont suivi l'adoption et la mise en œuvre de ces réformes. L'idée étant de travailler de concert pour l'élaboration de recommandations au Parlement en vue du processus d'évaluation qui devra être mis en place.

Dans le cadre de l'accueil d'une stagiaire française du Gisti à partir de novembre 2007 jusqu'à mars 2008, nous avons initié un travail de sensibilisation et de réflexion sur l'application du Règlement Dublin II. Nous appuierons et rejoindrons la suggestion du Gisti concernant la création d'un réseau européen d'associations et d'avocats sur cette question. Dans le même domaine, nous effectuerons un lobby auprès des institutions européennes afin qu'un débat ait lieu au niveau européen, auquel seraient conviés toutes les associations concernées par cette problématique à l'instar du débat sur la directive retour.

En matière d'accueil, nous poursuivrons notre collaboration avec Fedasil quant à la mise en œuvre de

la loi sur l'accueil via la participation aux groupes de travail mis en place au sein de Fedasil. Nous évaluerons la pertinence et les modalités d'intervention dans le cadre de l'évaluation parlementaire de la loi sur l'accueil dans le courant de l'année 2008.

Le chantier de l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile est toujours en cours de discussion au niveau gouvernemental. Nous devons suivre attentivement cette question en 2008.

2008 verra probablement un nouveau gouvernement se constituer. Il est difficile de tracer des perspectives dans le contexte actuel. Nous pouvons déjà percevoir que l'accent veut à présent être clairement mis par le politique sur le retour des étrangers dépourvus de titres de séjour et de perspectives dans notre pays. Les intentions du probable futur gouvernement en matière d'accueil n'augurent malheureusement rien de bon : la confusion entre les missions d'accueil et d'éloignement risque de connaître une nouvelle consécration, si un même ministre a en charge la tutelle de Fedasil et de l'Office des Étrangers. Nous devons être vigilants quant aux décisions et aux orientations qui seront prises en matière d'accueil et de protection. Et réaffirmer sans cesse notre opposition à l'utilisation de l'aide sociale comme instrument de contrôle de la politique migratoire.

Nous voudrions enfin adopter une note stratégique sur la réinstallation en 2008, et ce, dans la perspective de l'introduction d'un éventuel projet pilote en la matière via le FER 2008.

Enfin, nous ne perdons pas de vue les objectifs que nous nous étions fixés pour 2007 et qui sont toujours d'actualité pour 2008, tels le renforcement des contacts avec les parlementaires dans le but de les sensibiliser et de les former plus étroitement sur nos matières et également de les réinvestir de leur rôle de contrôle du pouvoir exécutif sur nos matières¹⁰.

La collaboration fructueuse menée avec d'autres associations, institutions et acteurs devra être reconduite dans la lignée de ce qui s'est fait en 2007.

10 Nous avons fait le constat du manque de formation, d'intérêt et donc de prise d'enjeu des parlementaires lors de l'adoption des réformes en 2006 – voir rapport d'activités 2006

Service Accueil des demandeurs d'asile



Objectifs généraux

Le CIRÉ entend proposer « un accueil à dimension humaine ». Notre système d'accueil des demandeurs d'asile se veut original, souple et réaliste, et se base sur l'analyse des besoins rencontrés sur le terrain par les différents acteurs en présence. Le CIRÉ privilégie un accueil individualisé et adapté, respectueux de la dignité des personnes.

Nous pensons que l'accueil dans des logements, individuels ou semi-communautaires, offre l'avantage :

- de garantir aux demandeurs d'asile la préservation de leur vie de famille et de leur intimité ;
- de garantir l'autonomie et la responsabilisation des personnes ;
- de préserver un maximum le développement personnel et psychique des personnes
- de favoriser les contacts entre citoyens autochtones et allochtones et contribuer de ce fait à sensibiliser la population à la problématique des demandeurs d'asile ;
- de permettre que l'accueil des demandeurs d'asile devienne une composante du tissu social et urbain ;
- de permettre une flexibilité dans la création de nouvelles places d'accueil.

Réalisations 2007

L'entrée en vigueur des nouvelles lois accueil et asile en 2007 (la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers ; la loi du 15 septembre 2006 réformant la procédure d'asile) a eu des répercussions importantes sur l'organisation de l'accueil des demandeurs d'asile. Certaines dispositions de la loi sur l'accueil (comme l'accueil en deux étapes par exemple) sont entrées en vigueur le 1er juin 2007, soit en même temps que les dispositions relatives à la nouvelle loi (du 15 septembre 2006) réformant la procédure d'asile. Leur mise en place a été difficile

et a demandé une adaptation rapide. Ces changements ont amené à relever de nouveaux défis (au niveau de l'accompagnement social, juridique, d'organisation et d'adaptation au nouveau système de désignations et transferts des demandeurs d'asile et ses formalités, etc.).

Taux d'occupation de la structure d'accueil

Nous pouvons observer en 2007 une baisse de notre taux moyen d'occupation par rapport à 2006 (96,9%). Cela peut s'expliquer par divers facteurs, notamment le démarrage difficile des nouvelles réformes et l'application retardée de l'accueil en deux phases pour les structures d'accueil individuelles (cf analyse ci-dessous). Cette baisse ne reflète pas la tendance générale de l'ensemble du réseau d'accueil pour l'année 2007 qui a connu une hausse du taux d'occupation de 8% par rapport à 2006.

Occupation par partenaire et taux d'occupation moyen :

	Caritas	SeSo	APD	CSP	Ciré
Jan	272	272	39	6	589
Fev	281	270	31	6	588
Mar	274	275	30	6	585
Apr	267	260	29	6	562
Mai	255	260	28	6	549
Jun	244	267	28	6	545
Jul	219	255	30	6	510
Aut	216	244	28	6	494
Sep	223	240	28	6	497
Oct	219	242	29	6	496
Nov	230	250	27	6	513
Dec	247	267	26	6	546
Gemid.	246	259	29	6	540
Place conv	305	270	20	5	600
moyenne cap effect	80,5%	95,7%	147,1%	120%	89,9%

Chantiers politico-juridiques

L'année 2007 s'est caractérisée par la poursuite de chantiers juridico-politiques déjà amorcés en 2006.

Mise en œuvre opérationnelle effective de la loi accueil

Une attention particulière a été portée à l'étude et à l'application des nouvelles lois asile et accueil. L'entrée en vigueur de ces lois dans le courant de l'année 2007 a profondément modifié le paysage juridique existant. Nous avons par conséquent consacré beaucoup de temps à l'examen approfondi des nouvelles dispositions et adapté notre pratique à ces changements législatifs ainsi qu'aux lignes de conduite et instructions des instances d'asile et d'accueil.

Les nombreuses conséquences de la mise en œuvre de ces réformes dans notre pratique nous ont conduits à assurer le suivi, l'analyse et la critique juridique des lignes de conduite édictées par Fedasil et par l'Office des Étrangers. En outre, il nous a fallu constamment informer nos partenaires de ces changements.

Aperçu des problèmes concrets que pose la réforme

Certaines modifications législatives ont par ailleurs eu des conséquences imprévues dans la pratique. C'est par exemple que les personnes qui font une demande de régularisation pour motifs médicaux (article 9ter de la loi de 80 nouvellement réformé) peuvent sous certaines conditions avoir droit à l'aide sociale ou bien être accueillies dans notre structure d'accueil. Cette nouvelle possibilité a eu des conséquences non prévues au départ pour lesquelles il a fallu trouver des solutions pratiques et juridiques.

Des contacts réguliers ont été entretenus entre les juristes du CIRÉ et le service juridique de Fedasil, concernant les questions de l'accueil au quotidien. Ce mode de communication plus direct a permis de répondre rapidement à plusieurs questions opérationnelles. Le Service juridique de Fedasil a également été interpellé sur des questions de fond telles que la situation des auteurs d'enfant belge ou les apatrides. CIRÉ / Vluchtelingenwerk ont transmis à ces occasions des propositions concrètes à Fedasil, qui à peu de choses près, ont été inscrites dans les lignes de conduite de Fedasil.

En bref, les chantiers de mise en œuvre effective de la loi sur l'accueil, entamés ou poursuivis en 2007, qui

ont retenu toute notre attention et notre implication à différents niveaux sont les suivants:

- L'évaluation des besoins individuels du bénéficiaire de l'accueil.

En principe un rapport de cette évaluation doit se faire dans les 30 jours de l'arrivée dans la structure d'accueil et un bilan est ensuite réalisé tous les six mois. La mise en œuvre de cette disposition n'est pas encore très claire. Même si son bien-fondé n'est pas remis en cause, elle semble néanmoins déjà susciter certaines critiques, notamment par rapport à la charge administrative qu'elle occasionne. La pratique actuelle a déjà montré ses limites, notamment en raison de la saturation du réseau d'accueil;

- les questions de l'accueil « en étapes »
- accueil dans une structure communautaire pendant 4 mois, suivi d'une possibilité d'accueil dans une structure individuelle et des « transferts » méritent d'être particulièrement soulignées car ces préoccupations ont été centrales cette année.

À partir de juin 2007, alors que nous accueillions auparavant des familles « en première ligne » (dès l'introduction de leur demande d'asile), une opération de transferts dits « de long séjour » (transfert des structures communautaires vers les structures individuelles de personnes résidant depuis une longue durée dans les centres, de façon dégressive des plus anciens aux plus récents résidant depuis 6 mois) a été annoncée par Fedasil. L'objectif étant de mettre en œuvre de façon transitoire les principes de l'accueil en étapes en l'appliquant aux « anciens résidents », afin de rendre le réseau d'accueil plus disponible pour faciliter la mise en œuvre de la loi. Il a fallu attendre 4 à 5 mois afin de nous voir concrètement impliqués dans cette nouvelle politique de transferts. C'est d'ailleurs à cette période que notre taux d'occupation a diminué sensiblement pour seulement remonter à partir des mois de novembre/décembre 2007.

Nous avons ensuite accueilli en majorité des personnes dans le cadre des transferts dits « de long séjour ». À la fin de l'année 2007, cette politique de transfert exceptionnelle était sur le point d'être achevée, en tout cas concernant les familles, mais la nécessité urgente de mise en place d'un accueil en étapes (sensé se faire dès octobre 2007) a rendu cette finalisation impossible. L'absence de communication claire, d'information et d'organisation dans le chef de l'administration n'ont pas permis que les problèmes liés à la forte demande dans le cadre de l'accueil en étapes soient résorbés, bloquant par là tout le processus. La saturation des places d'accueil dans le réseau a de même été un facteur

déterminant qui a obligé Fedasil à suspendre (en 2008) la mise en pratique concrète de cet accueil en étapes.

Enfin, pour le peu de situations d'accueil en étapes de personnes que nous ayons rencontrées, il ressort déjà que le système doit être réévalué dans sa durée (les quatre mois), mais aussi par rapport à l'ensemble des critères fondant les principes de l'accueil adapté (soit, offrir au demandeur d'asile une place d'accueil répondant à ses besoins et être en mesure d'évaluer structurellement et régulièrement ses besoins).

Le système actuel a en outre eu des répercussions négatives sur l'organisation interne de la structure d'accueil nécessitant :

- L'adaptation et la révision de notre fonctionnement (fermeture d'une maison de transit; blocage de nos logements sur une longue durée et pas proposés quotidiennement; suivi social des dossiers difficile par manque d'éléments en notre possession, insuffisance d'informations transmises sur les personnes accueillies, y compris sur l'état de leur procédure d'asile; nécessité d'informer davantage sur l'accueil en autonomie, etc.);
- l'adaptation des normes de qualité aux normes définies par Fedasil et la réflexion sur les possibilités de mise en place d'un système d'« auto-évaluation » de ces normes;
- enfin, en ce qui concerne les mesures d'ordre, sanction, recours et plaintes (les mesures de sanction sont celles qui peuvent être prises par la structure d'accueil à l'égard des résidents; les plaintes se réfèrent à la possibilité pour la personne accueillie d'introduire un recours ou une plainte dans le cadre de l'accueil), un important travail de clarification et d'adaptation pratique à notre structure a été réalisé, et la personne chargée de recueillir ces plaintes en toute indépendance, a été désignée, conformément à la loi.

Les instructions de Fedasil

Que ce soit sur le Code 207 ou sur les lignes de fin d'aide, on observe que Fedasil élargit les possibilités de l'accueil. Le Code 207 peut être modifié voire supprimé pour que le lieu du logement des demandeurs d'asile reste adapté à plusieurs conditions. La famille est également vue dans son ensemble et avec tous ses paramètres (la famille est envisagée au sens large, ce qui inclut les enfants majeurs, mais aussi les grands-parents, les frères et sœurs, voire les cousins dans certaines circonstances). Concernant les lignes de fin d'aide, elles englobent un certain

nombre de situations dans le prolongement de l'accueil (la situation d'apatridie, d'auteurs d'enfant belge et d'unité familiale).

Adaptation à la nouvelle procédure d'asile

Parallèlement à l'entrée en vigueur de la loi accueil, la réforme de la procédure d'asile et l'apparition de la protection subsidiaire ont, comme indiqué plus haut, nécessité une étude approfondie des textes de loi. Afin d'assurer le rôle de soutien juridique dans la convention accueil, les juristes ont dû se former aux nouvelles procédures et ont consacré un temps de travail très important à cette matière, à la participation à des colloques et des séances d'information. Divers documents ont été rédigés à destination des travailleurs sociaux sur les aspects juridiques de certaines dispositions et leurs conséquences pratiques dans les dossiers du public accueilli.

Dans ce contexte de réforme globale, les questions portées par les organisations partenaires ont été nombreuses. L'entrée en vigueur différée de certaines dispositions a ajouté une difficulté à la diffusion d'informations claires.

Participation active aux groupes de travail de Fedasil

Parallèlement à la mise en œuvre des réformes en matière d'accueil et d'asile « sur le terrain », nous avons été fortement associés par l'administration à une série de groupes de travail réunissant les partenaires de l'accueil, sur différents chantiers de mise en œuvre de la nouvelle loi. La dynamique enclenchée à ce niveau par Fedasil a été très constructive et a visé en permanence la concertation du secteur. Ces groupes de travail visaient à élaborer des lignes de conduite communes sur différentes matières à partir de l'expérience et des positions de chaque partenaire, afin de conduire à l'élaboration par Fedasil et le ministre des arrêtés royaux (dix-huit arrêtés royaux sont prévus en totalité) et des lignes de conduites opérationnelles prévues par la loi.

Ces groupes de travail ont notamment porté sur :

- l'hébergement et l'infrastructure (édicter des normes communes auxquelles les structures doivent répondre en termes d'infrastructure, d'équipement et de qualité de vie – modalités de contrôle – variables permettant d'identifier ce que l'on considère, dans le cadre du modèle d'accueil en deux étapes, comme un logement communautaire d'une part et un logement individuel d'autre part);

- les sanctions et les plaintes (typologie des mesures d'ordre et procédure – procédure de recours interne, procédure de traitement des plaintes);
- l'argent de poche et le travail communautaire;
- le travail social (contenu du dossier social – les missions du service social);
- l'évaluation des besoins des demandeurs d'asile;
- le code 207 (procédure de désignation, modification, suppression – contrôle et recours);
- l'accompagnement psychologique des demandeurs d'asile.

Coordination générale de la convention accueil

Comme les autres années, la collaboration de CIRÉ/ Vluchtelingenwerk avec les organisations partenaires s'est poursuivie au travers des réunions de coordination, de direction ainsi que la participation régulière aux réunions d'équipe des organisations partenaires.

L'offre de services aux partenaires s'est poursuivie comme en 2006, sur le plan juridique, via l'organisation de formations pour les travailleurs sociaux et par le service interprétariat.

La coordination tend véritablement à devenir un « groupe de travail et de réflexion permanent » qui réfléchit de façon régulière à l'ensemble des problèmes posés par la mise en œuvre des réformes et sur le dispositif d'accueil que nous visons à promouvoir. Tout comme en 2006, nous avons poursuivi l'organisation avec Vluchtelingenwerk (VwV) de « groupes de travail thématiques », visant à associer les partenaires à la réflexion sur la mise en œuvre de la loi accueil, ces réunions nous permettant également de relayer les discussions et échanges de contenu suivis à Fedasil.

Ainsi, plusieurs thèmes ont été travaillés en 2007 avec les partenaires :

- l'entérinement du travail réalisé sur le commodat;
- les démarches du CIRÉ / VwV sur la convention qui nous lie à Fedasil (indexation, préavis, l'augmentation du forfait, etc.);
- la sortie de la structure pour les personnes ayant obtenu un statut (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, régularisés) : le délai de 6 semaines imposé pour la sortie de la structure (intenable en

pratique), les difficultés liées à la prise en charge de ce public par les C.P.A.S. ;

- l'évaluation individuelle des besoins des demandeurs d'asile et le dossier social : balises d'une concertation interne sur le dossier social et la nécessité de réunir les travailleurs sociaux autour de cette question ;
- l'évaluation permanente des problèmes posés par la mise en œuvre de la loi accueil : l'attribution du code 207, les directives de « fin d'aide », les transferts, l'accueil en étapes, l'accueil exceptionnel, la nomenclature des soins médicaux, l'évaluation individuelle des besoins, etc. Relayant les demandes de nos partenaires, nous avons notamment obtenu de Fedasil d'organiser des formations sur ces thèmes pour les travailleurs sociaux, et avons particulièrement insisté sur la nécessité de « mise en réseau » des travailleurs sociaux de l'ensemble du secteur, toutes structures confondues ;
- la gratuité ou les tarifs réduits pour l'accès aux transports en commun pour demandeurs d'asile à Bruxelles et en Wallonie et plus largement, une discussion sur l'« assimilation » des demandeurs d'asile aux allocataires sociaux ;
- réflexion sur les perspectives de combinaison de l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile (générateur de revenus) et de l'aide matérielle ;
- la mise à jour des normes de qualité et une réflexion (débutante) sur un système d'auto-évaluation de ces normes (nécessité d'adaptation à la nouvelle loi accueil);
- l'organisation de séances d'information sur la structure d'accueil destinées aux autres structures d'accueil et aux professionnels amenés à travailler avec notre public (hôpitaux, maisons médicales, écoles).

Des projets plus spécifiques ont par ailleurs été menés en y associant directement nos partenaires :

Mise sur pied d'une Plate-forme juridique d'accueil

L'idée de créer une plate-forme juridique permanente orientée sur les questions relatives à l'accueil des demandeurs d'asile est née du constat que ces questions étaient souvent reléguées au second plan. Nous avons ainsi préparé, en concertation avec Vluchtelingenwerk, la mise en place de cette plate-forme, en définissant ses membres, déterminé son cadre et son champ d'action de manière à ce qu'elle soit opérationnelle début de l'année 2008.

Projet pilote sur l'accueil des isolés en logement individuel

L'accueil des demandeurs d'asile isolés, et en particulier d'hommes isolés, reste un problème préoccupant. Ceux-ci représentent une grande partie des demandeurs d'asile accueillis alors que le réseau d'accueil n'est pas en mesure de répondre à cette demande. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'accueil des demandeurs d'asile, la demande d'ouverture de places d'accueil individuelles pour ce public, de la part de Fedasil et du Cabinet de l'intégration sociale, s'est faite plus pressante. Après réflexion, il n'est pas apparu possible de prévoir l'ouverture de davantage de places individuelles pour isolés dans le cadre de la convention actuelle avec Fedasil, étant donné les réels coûts supplémentaires en terme de logement et d'accompagnement qu'occasionnent l'accueil pour un isolé comparé à une famille (ou un groupe de demandeurs d'asile).

Nous avons donc développé un projet (ouvert aux organisations membres du CIRÉ) afin de créer les conditions pour proposer un accueil individuel à petite échelle de la façon la plus réaliste/faisable qualitativement et financièrement. Le projet est actuellement en lecture à Fedasil. Le principal obstacle à sa mise en œuvre est d'ordre budgétaire

Outils d'information/communication et formations développés par la structure d'accueil

Les procédures de communication et de fonctionnement déjà initiées en 2006 se sont poursuivies en 2007 afin d'avoir un échange sur les pratiques et les attentes des partenaires sur le travail politique notamment, dans le cadre d'un travail de coordination et de récolte d'informations permanent.

Pour ce faire, nous avons mis en place des réunions de contact régionales finalement concrétisées par la participation aux réunions d'équipe des partenaires, la mise en place de groupes de travail thématiques, par une journée de rencontre de tous les travailleurs sociaux une fois par an et par l'élaboration et la discussion d'un tableau de bord de l'accueil reprenant l'ensemble des projets en cours et les objectifs y afférant.

Une journée de rencontre entre travailleurs sociaux a eu lieu en juin 2007. Les réalisations depuis la dernière rencontre, les actions et projets à venir, une présentation et analyse de la nouvelle loi d'accueil des demandeurs d'asile y ont été abordées. Des discussions en groupes de travail ont été organisées afin d'évaluer comment nous pouvons rencontrer certaines dispositions nouvelles (relatives à l'évalua-

tion individuelle, le dossier social, l'accompagnement de procédure, etc.) et quels changements cela peut occasionner dans le rôle du travailleur social.

Tout comme en 2006, nous avons présenté notre système d'accueil aux autres partenaires de l'accueil (Centres Fédéraux, Croix-Rouge, Rode Kruis et Ila/Loi) et avons reçu la visite de la direction de Fedasil. Cette initiative rencontre des échos très positifs, et nous avons observé la nécessité de viser plus largement les grands centres d'accueil, afin de toucher davantage de travailleurs sociaux. Nous continuerons dans cette voie en 2008.

Projets spécifiques

Projet Arcada

Depuis 2006 déjà, le CIRÉ et la Croix-Rouge ont développé la formation ARCADA dans les structures d'accueil de la Croix-Rouge, élargissant ainsi la population visée au départ. En 2007, six formations ont été organisées dans les différents centres du réseau Croix-Rouge et CIRÉ. Trois formations en micro-entreprise ont de même eu lieu. En outre, deux formations de formateurs (lesquels seront chargés par la suite d'assurer la formation Arcada aux résidents de la Croix-Rouge) ont été organisées. Le projet s'est clôturé par un vernissage, présentant les travaux des participants à la formation. Son évaluation positive a montré qu'il pouvait être pérennisé et élargi à d'autres initiatives d'accueil.

Questions de santé mentale

Un groupe de travail réunissant des acteurs des champs psycho-médical, social et juridique se réunit mensuellement. Initié suite à une interpellation du CIRÉ devant le constat d'un manque de relais ou de concertation entre les psychologues et les avocats, le groupe et ses objectifs se sont élargis en 2007. Il vise la compréhension des motivations et les positions spécifiques des différents intervenants à propos du rapport psycho-médical utilisé dans les procédures de séjour et d'accueil, dans le but d'établir une position minimale commune à l'égard des psychologues généralistes, des avocats, et des instances décisionnelles compétentes dans les domaines de l'accueil, de l'asile et du droit de séjour (Fedasil, l'Office des Étrangers (OÉ), le Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides (C.G.R.A.), Conseil du contentieux des étrangers).

Formations – supervisions à l'attention des travailleurs sociaux

Début 2007, nous avons sondé les travailleurs sociaux de nos organisations partenaires pour leur demander quelles étaient les thématiques qui renaient leur attention ou qui nécessitaient une formation continue. Il en est ressorti deux tendances : une mise à niveau des connaissances au regard des modifications à venir de la procédure d'asile et de la loi accueil d'une part, et la volonté de mieux comprendre les contextes géopolitiques de certaines régions ou pays d'où proviennent les demandeurs d'asile d'autre part.

Nous avons organisé une formation par trimestre en 2007. Les thématiques étaient les suivantes :

- l'approche des dimensions psychosociales dans le cadre du retour au pays d'origine
- la nouvelle procédure d'asile
- la procédure relative à la détermination de l'état responsable (Dublin II)
- le secret professionnel dans le travail social

Les séances de supervisions que nous avons lancées en 2006 ne se sont pas pérennisées. Le cycle lancé en septembre 2006 s'est poursuivi au cours du premier semestre 2007 et son évaluation par les participants était très positive. Toutefois, nous n'avons pas pu mettre en place un groupe ultérieurement, par manque de disponibilité des participants.

La lettre d'information juridique (newsletter)

En ce qui concerne la diffusion d'informations juridiques, la Newsletter du CIRÉ a encore été publiée cette année, à raison de 7 numéros. Comme les années précédentes, cet outil a tenté de couvrir l'actualité législative, jurisprudentielle et doctrinale.

Le passeport-formation

Nous avons édité le « passeport-formation », outil de travail à destination des travailleurs sociaux leur permettant d'avoir certaines lignes directrices dans le suivi des demandeurs d'asile désirant suivre une formation.

Évaluation du travail réalisé en 2007

La mise en œuvre des réformes rencontre des applications difficiles sur le terrain.

Nous pointerons plusieurs causes, notamment la nouvelle procédure d'asile nécessite une vigilance plus accrue des juristes quant aux décisions négatives qui seraient prises. Les délais de recours étant particulièrement courts, il est important d'avoir l'information rapidement.

Les sérieux problèmes liés à l'accueil en étapes qui n'est pas opérationnel. Sa mise en application s'est heurtée à l'organisation difficile de la « priorisation des transferts » (entre transferts « long séjour » et accueil en étapes), dans un contexte où le taux d'occupation du réseau d'accueil n'était pourtant pas à saturation.

L'année 2007 a connu un démarrage difficile et chaotique au niveau des transferts. Comme dit précédemment, nous avons clôturé l'année sans être inclus dans le processus d'accueil en étapes ; cela a entraîné un chaos en terme d'offre de places quotidienne, nos logements étant « mis de côté » pendant des semaines. Ce chaos peut s'expliquer par le fait que Fedasil n'a pas su mettre la priorité sur les transferts « longs séjours » de personnes séjournant depuis plus longtemps que quatre mois dans les centres d'une part, mais aussi par le sérieux manque d'anticipation de la mise en œuvre de l'accueil en étapes d'autre part. En outre, le manque récurrent de places d'accueil pour personnes « isolées » en structures individuelles a été un problème préoccupant.

Malgré les difficultés rencontrées, nous avons tenté de maintenir un taux d'occupation moyen le plus correct possible, montrant notre capacité (et celle de nos partenaires) à s'adapter à la nouvelle configuration de l'accueil. Nous avons particulièrement relevé et souligné tout au long de l'année l'importance de l'information donnée au demandeur d'asile dans le cadre des transferts, mais aussi celle qui doit être donnée aux travailleurs sociaux des centres communautaires (cf. séances d'information sur notre système d'accueil et ses spécificités) ;

En outre, comme dit précédemment, nous avons été fortement impliqués dans les discussions menées à Fedasil sur le contenu de la mise en œuvre de la loi (participation à la Trac – Table Ronde de l'Accueil, aux groupes de travail et séances d'information) ;

Outre la cadence qui nous a été imposée par Fedasil (énormément de réunions, peu de temps de préparation), l'organisation et le manque de préparation, de cadrage de Fedasil (surtout au début de l'année)

ont été une difficulté sensible dans le travail mené. L'on peut relever un manque d'anticipation à court terme dans la mise en œuvre de la loi, d'une part, et d'une visée à long terme dans la définition ou traduction de ses implications pratiques d'autre part.

Cela étant, la participation à ces différentes réunions nous a fait jouer le rôle de « courroie de transmission et d'échange » avec nos partenaires, profitant de leur expertise de terrain pour la relayer auprès des instances d'accueil, et vice-versa. Parallèlement, la mise en place progressive d'un tableau de bord de l'accueil, permettant de se fixer des objectifs à court et long terme, a amené une réflexion plus large sur notre fonctionnement en coordination et sur les outils et groupes de travail que nous désirons mener en interne, au-delà des agendas fixés par Fedasil.

Perspectives pour 2008

En 2008, nous poursuivrons le travail lancé au niveau de la mise en œuvre de la loi accueil et de ses arrêtés d'application.

Parmi les questions qui seront abordées, nous serons amenés à réfléchir en tant qu'opérateur à :

- notre rôle dans le cadre de la sortie des personnes des structures d'accueil, dans la transition de l'aide matérielle à l'aide financière ;
- la perspective de l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile dans le cadre de l'aide matérielle.

Nous organiserons les « groupes de travail opérationnels » avec nos partenaires, en lien avec la collaboration avec Fedasil. L'année 2008 sera de même fortement consacrée à l'évaluation de la loi accueil.

Au niveau de la coordination générale, nous viserons à :

- procéder avec nos partenaires à l'évaluation de la loi accueil
- poursuivre notre participation aux réunions d'équipe des partenaires
- organiser des formations, supervisions et groupes de travail thématiques (dossier social et évaluation individuelle par exemple) et une journée de rencontre à l'attention des travailleurs sociaux

- mettre à jour et diffuser le « guide bienvenue », outil d'information pratique à destination des demandeurs d'asile accueillis dans notre structure.

- Actualiser les normes de qualité

- poursuivre les séances d'information sur notre structure et éditer une brochure d'information

- rédiger le canevas général d'un rapport d'activité annuel qui reprendra les objectifs fixés à court, moyen et long termes qui guideront notre action et collaboration. Ce rapport sera destiné à être publié.

- La mise en place de la plate-forme juridique permettra une mise en commun des réflexions et expertises juridiques orientées sur l'accueil des demandeurs d'asile.



Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants

Thématique 4



Objectifs généraux

Débattre de l'état des politiques d'intégration et favoriser l'intégration des « nouveaux arrivants » par la mise à disposition d'outils et de services.

Sur le plan politique en 2007

Au niveau de l'U.E.

Le Conseil de l'Union européenne a pris la décision, le 25 juin 2007, de créer un Fonds européen d'intégration des ressortissants des pays tiers pour la période 2007-2013 dans le cadre du programme « Solidarité et gestion des flux migratoires ». Le calendrier fixé pour la concrétisation du Fonds prévoit que les États membres présentent leur projet de programme annuel pour 2007 au plus tard, le 1er décembre 2007 (frais admissibles rétroactivement) et leur projet de programme 2008 au plus tard le 1er mars 2008.

Le nouveau Fonds a pour objectif de soutenir les États membres dans leurs actions pour l'intégration des ressortissants de pays tiers arrivés depuis peu. Pour ce faire, le Fonds contribuera à la mise en œuvre des stratégies nationales pour l'intégration des immigrants, dans une logique d'acceptation mutuelle entre les nouveaux arrivés et les résidents européens¹¹.

Ce fond¹² permettra de cofinancer, généralement à hauteur de 50 %, des actions dans les États membres telles que des cours visant à familiariser les immigrants avec la langue, l'histoire, les institutions, la vie culturelle. Il devrait intervenir en complément du Fonds Social Européen (FSE) et prendre en charge les actions qui ne sont pas couvertes par ce dernier (telles que la participation à la vie civile et politique, respect de la diversité, mesures destinées aux demandeurs d'asile).

Pour la Délégation de l'Assemblée nationale française pour l'Union Européenne, la création de ce fonds permet à l'U.E., « à défaut de pouvoir harmoniser les politiques d'intégration des États membres », de pouvoir néanmoins « favoriser leur convergence progressive, en les orientant à travers le Fonds européen pour l'intégration ou en favorisant les échanges de bonnes pratiques (via, par exemple,

le « réseau des points de contact nationaux pour l'intégration » et via le « manuel sur l'intégration » qui présente, notamment, les bonnes pratiques des États membres concernant l'accueil des primo-arrivants et des réfugiés et la participation civique des migrants.) »¹³

Au niveau belge

Le programme pluriannuel (volet francophone) établi dans le cadre du Fonds européen d'Intégration (F.E.I.)

Les pouvoirs publics francophones entendent poursuivre et développer une politique d'intégration fondée sur la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations. Ils reconnaissent toutefois l'intérêt et la nécessité de développer également une politique spécifique envers le public des primo-arrivants (PA) structurée au sein de quatre piliers :

- l'information, l'éducation à la citoyenneté et la transition vers l'acquisition de compétences professionnelles ;
- l'apprentissage du français comme seconde langue ;
- l'accueil et le suivi des enfants dans les écoles ;
- les projets, services et actions spécifiques (en matière de promotion de la santé et de santé mentale, d'accompagnement social, de logement) dont l'interprétariat social.

L'entrée en vigueur (le 1/1/07) du deuxième décret relatif à l'intégration civique (« Inburgering ») en Flandre et à Bruxelles

Le gouvernement flamand voit l'intégration civique comme un processus conférant des obligations et droits aux deux parties. L'autorité a le devoir de proposer au nouvel arrivant un parcours qualitatif d'intégration civique, taillé sur mesure, en fonction de ses besoins et desiderata. Le nouvel arrivant s'engage à son tour à participer activement au processus d'intégration civique. L'objectif est de donner les moyens aux personnes pour être autonomes.

Dans cette optique, le décret du 28 février 2003 instaurant le droit (en Flandre et à Bruxelles) et l'obligation¹⁴ (uniquement en Flandre) de l'intégration

11 Ce qui précède est extrait de : http://www.ccfec.be/index.php?europe_news

12 800 millions d'euros pour la période 2007-2013. Il prendra le relais du programme INTI créé en 2003 qui finançait également des actions visant à promouvoir l'intégration.

13 Ce qui précède est extrait de : Délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union Européenne, Rapport d'information sur les politiques d'intégration des migrants dans l'Union européenne, n°3502, France, 2006, p. 21-24

14 La distinction entre le droit et l'obligation s'opère

civique. Ce décret a été modifié par le décret du 14 juillet 2006 (paru au moniteur le 9 novembre 2006), entré en vigueur le 1 janvier 2007.

Le parcours primaire d'intégration civique se compose :

- D'un accompagnement individuel du nouvel arrivant. Le « traject begeleider » (accompagnateur) va accompagner le primo-arrivant durant l'ensemble de son processus.
- D'un programme de formation comportant trois volets :
 - a) le néerlandais comme seconde langue (NT2) (90-120 heures pour les universitaires, 180 h pour les personnes scolarisées et 240 h pour les personnes ayant moins de 8 ans de scolarité et jusqu'à 600 h pour les personnes analphabètes)
 - b) l'orientation sociale (60-80h)
 - c) l'orientation professionnelle.

Les changements intervenus en Flandre (et non à Bruxelles, sauf pour l'élargissement du public cible) du fait du nouveau décret (du 14/7/06)

Élargissement du public cible à :

- « tout Belge majeur né hors de la Belgique, dont au moins un parent est né hors de la Belgique () »
- « tout étranger majeur inscrit au registre national par une commune de la région de langue néerlandaise ou par une commune de la région bilingue de Bruxelles-Capitale à l'exception de l'étranger qui réside à titre temporaire et du demandeur d'asile tant que sa demande d'asile n'a pas été déclarée recevable ».
- mise en place (pour les personnes obligées de suivre le parcours) d'un système de caution (garantie) dont le montant sera fixé en fonction de la capacité financière de la personne ou de son cohabitant. La garantie sera remboursée après que l'intégrant ait acquis l'attestation d'intégration civique

sur la base de conventions internationales, parmi lesquelles le Traité sur l'U.E. Ainsi, les ressortissants de l'Espace économique Européen, leur conjoint, leurs enfants de moins de 21 ans et leurs parents ne sont pas obligés, mais ont bien le droit de suivre un parcours d'intégration civique. Les nouveaux arrivants de soixante-cinq ans et plus ou les nouveaux arrivants qui sont gravement malades ou souffrent d'un handicap sont exonérés de cette obligation.

- application du système d'amende administrative (de 50 à 5.000 euros en fonction des revenus de la personne) en cas d'arrêt injustifié du programme de formation.

- le paiement d'un droit d'inscription : en fonction des revenus (avec la gratuité pour les personnes ayant un revenu inférieur ou égal au revenu d'intégration sociale)

La note du formateur du 22/7/2007 : chapitre « nationalité et intégration »

Celle-ci prévoyait de modifier la législation sur la nationalité et stipulait notamment : « L'acquisition de la nationalité belge requiert (...) une politique d'intégration et donc, entre autres, la maîtrise d'une des trois langues nationales. Ceci sera inscrit dans la loi sur la nationalité à l'instar de ce qui se fait dans nos pays voisins. »

Même si à l'heure où nous rédigeons ces lignes ce qui est écrit ci-dessus n'a que le statut de « note », il nous a paru néanmoins intéressant de le relever du fait du concept qui est sous-jacent, à savoir la mise en place éventuelle d'un test dans le cadre de l'acquisition de la nationalité belge (à l'image de ce qui existe dans un certain nombre de pays européens comme le Danemark, la Finlande, le Portugal et l'Autriche) que ce soit uniquement au niveau linguistique ou également au niveau de « la connaissance de la société ». Cette approche n'est pas sans susciter un important questionnement. En effet, alors que les partisans de l'examen de naturalisation le présentent généralement comme un moyen de soutien à l'intégration des immigrés, la pratique dans certains autres pays de l'U.E. laisse à penser qu'il s'agit plutôt d'un moyen d'exclusion.

Actions menées

Le travail s'est concentré principalement sur la question de l'accueil des primo-arrivants. Cela s'est traduit par :

- la clôture du travail de réflexion concernant les constats dressés en terme d'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale
- la formulation de propositions concrètes en terme d'accueil des primo-arrivants suite aux constats dressés
- le début de l'élaboration d'un document reprenant les informations susceptibles d'être utiles au public primo-arrivants en terme d'insertion dans la société.

Accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale

L'objet de cette étude, qui a été commanditée par la Commission communautaire commune (Cocom) au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (C.E.C.L.R.), était de dresser un état des lieux critique des dispositifs publics en la matière pour en faire une première évaluation générale. Le C.E.C.L.R. a confié sa réalisation concrète au CIRÉ.

Globalement, le document est articulé autour de trois axes d'approche : l'axe contextuel, l'axe institutionnel et l'axe opérationnel.

- Après un détour permettant de présenter le contexte global relatif aux profils de ceux que l'on nomme communément « primo-arrivants » et aux raisons se trouvant à l'origine de l'intérêt qui leur est porté, elle s'attache plus particulièrement à la question de la définition des termes « primo-arrivants » et « accueil » et à ce que leur usage implique tant au niveau politique qu'opérationnel. Ensuite, c'est la question des besoins pressentis chez ce public qui est abordée.

- L'axe institutionnel, quant à lui, du fait de la complexité institutionnelle belge, vise dans un premier temps à clarifier les différents niveaux de pouvoir concernés, directement ou indirectement, par l'arrivée des personnes dites « primo-arrivants », avant de s'arrêter plus particulièrement sur les spécificités institutionnelles bruxelloises et les initiatives politiques (tant du côté francophone que néerlandophone) qui ont été prises dans la Région en matière d'accueil des primo-arrivants.

- Enfin, une fois ce cadre institutionnel posé, elle se centre sur la façon dont cela s'est traduit au niveau du terrain, en se concentrant plus spécifiquement sur les aspects liés à l'apprentissage linguistique et l'insertion socio-professionnelle, et ce, tant pour ce qui concerne les actions menées par les communes que par le secteur associatif. Par ailleurs, parmi celles-ci, elle s'attache à en décrire certaines de manière plus spécifique afin d'illustrer plus concrètement le propos.

- Par ailleurs, même si la réflexion s'inscrit dans un cadre régional, il nous a cependant semblé utile d'évoquer brièvement la situation globale en la matière au niveau européen, afin de nous enrichir également de cette pratique et de l'analyse qui en a été faite. De même, la politique de l'inburgering y est envisagée relativement longuement, dans la mesure où elle est, au niveau belge, la seule politique intégrée en matière d'accueil des primo-arrivants et que par ailleurs, elle produit ses effets au niveau de la Capitale.

Propositions pour l'accueil des primo-arrivants

Nous plaidons pour la mise en place d'une politique spécifique d'accueil des primo-arrivants. Il ne s'agit pas de nier la pertinence des dispositifs existants, ni l'intérêt pour tous de mélanger les publics, mais bien de défendre l'idée d'une période de transition.

Il est important que la confrontation à un nouvel environnement, qui est parfois fort éloigné de celui que les personnes ont connu jusque-là, où les codes et règles peuvent se révéler très différents de ceux qui ont été appris et où les compétences acquises ne sont pas nécessairement facilement transposables soit prise en compte de manière spécifique. On a tout à gagner d'un accueil de qualité. Cela évite les malentendus, tensions et conflits inutiles et est susceptible de favoriser l'intégration et conduire plus systématiquement à une attitude de respect mutuel.

L'angle d'approche proposé est de partir de la question de l'intérêt, tant celui de la société dans son ensemble que celui de l'individu dans toute sa singularité et de voir quelle(s) est/ sont les dynamiques les plus adéquates.

Dans l'absolu:

- Au niveau de la société : on a tout intérêt à viser l'autonomie la plus grande possible) des personnes, mais aussi la cohésion la plus grande possible au sein même de la société.

- Au niveau de l'individu : on a tout intérêt à être le mieux informé possible et à avoir un maximum d'atouts en main pour vivre le mieux possible dans ce nouvel environnement.

Tout l'enjeu est de parvenir à concilier de façon sensée, d'une part, l'intérêt collectif et ce que la société attend des personnes qui arrivent et, d'autre part, l'intérêt individuel.

Par ailleurs, de manière générale, nous défendons plus l'idée de parcours que de seule mise à disposition de services. Cela implique que les personnes s'engagent dans un processus « multidimensionnel » construit avec elles, en fonction de leurs besoins, de ce qui fait sens au vu de leur situation et de leur profil.

Si nous sommes favorables à une option intégrée, c'est, d'une part, pour le sens même que peut procurer la notion de parcours pour le primo-arrivant, avec son aspect multidimensionnel et, d'autre part, pour éviter autant que possible l'errance entre services

que connaissent actuellement un certain nombre de primo-arrivants.

Un document développant certaines propositions concrètes a été rédigé. Il a été présenté, ainsi que les conclusions de l'étude, lors de deux tables rondes réunissant des représentants du bureau d'accueil BON vzw, du Centre d'Intégration Foyer vzw, du C.E.C.L.R., du Vlaams Minderheden Centrum (VMC), du C.B.A.I., du GERME (ULB), du Pacte Territorial pour l'Emploi, de la Fondation Roi Baudouin, ainsi qu'un certain nombre de personnes y participant à titre privé.

Documentation pour les primo-arrivants

L'élaboration d'un document a débuté. Il reprend les informations utiles au public primo-arrivant en vue de leur insertion dans la société. La rédaction de ce document est guidée par trois objectifs :

- Informer les personnes sur un certain nombre de sujets concrets : il s'agit dans ce cas de leur donner un certain nombre d'informations pratiques (démarches à accomplir, conseils, adresses de référence) concernant des sujets aussi divers que les statuts de séjour, le logement, l'enseignement, la santé, etc.
- Contextualiser les renseignements donnés au vu de « l'état » de la société belge en ce début de XXIe siècle et de son évolution historique.
- Amener les personnes à se questionner quant au pays dans lequel elles vivent désormais et à la façon dont elles imaginent le « vivre ensemble » entre les différentes personnes qui composent cette société (dont elles font désormais partie), quelles que soient leur origine nationale et sociale, de même que leurs convictions politiques, philosophiques et religieuses. Cela implique, notamment, d'aborder des concepts généraux tels que l'identité, le « choc culturel », « l'universalité de certains principes », mais aussi la « réalité belge », par le rappel des clivages qui ont marqué l'histoire du pays et ce qui en a découlé en terme de « vivre ensemble », le rappel de l'histoire de l'immigration et des politiques qui y sont liées (Loi Moureaux, dispositifs de lutte contre les discriminations).

Les thématiques abordées : statuts de séjour, logement, santé, enseignement, emploi, sécurité sociale, impôts, assurances, vie quotidienne, institutions, « vivre ensemble », « à la découverte de la B », l'Europe. (Voir table des matières détaillée ci-jointe). À ce jour, les deux premiers chapitres ont été réalisés : statuts de séjour et logement.

Évaluation de 2007

Pour rappel, les objectifs pour 2007 étaient :

- Clôture du travail de réflexion concernant l'accueil des « primo-arrivants » en Région de Bruxelles-Capitale et « défense » de ses conclusions et perspectives au niveau politique
- Travail de réflexion concernant l'accueil des « primo-arrivants » en Belgique (constats et perspectives)
- Poursuite de la participation au travail de réflexion concernant l'accueil des demandeurs d'asile (D.A.)

Comme précisé ci-dessus, le travail de réflexion concernant la question spécifique de l'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale s'est conclu. Il a été présenté à la Commission communautaire commune (Cocom), ainsi qu'au Cabinet Picqué (en charge de la cohésion sociale). La Cocom a décidé d'organiser dans le courant de l'année 2008 un moment de réflexion (forum) sur la question.

Quant à la question générale de l'accueil des primo-arrivants, les propositions formulées tant en termes de principes que de mise en œuvre sont susceptibles d'être envisagées à un niveau plus large que celui de la seule Région bruxelloise.

Le document reprenant les informations susceptibles d'être utiles au public primo-arrivants en terme d'insertion dans la société n'est pas destiné particulièrement aux demandeurs d'asile, mais bien, de manière plus large, à l'ensemble des personnes vivant en Belgique quel que soit leur statut de séjour. Dès lors, si des contacts réguliers ont eu lieu avec les responsables du projet (CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen) concernant l'accueil des demandeurs d'asile en vue de partager les réflexions et permettre d'éventuelles « économies d'échelle » quand cela était possible, il a cependant été décidé de travailler de manière autonome dans la mesure où la réalité vécue par les demandeurs d'asile est, pour partie, tout à fait particulière et appelle dès lors des développements et précisions spécifiques.

Perspectives pour 2008

Finalisation du document reprenant les informations susceptibles d'être utiles au public primo-arrivants en terme d'insertion dans la société

- Suivi, au niveau politique, de la question relative à l'accueil des primo-arrivants.
- Participation à un groupe de travail initié au sein du ministère de l'Enseignement de la Communauté française (dans le cadre du Fonds européen pour l'Intégration) concernant la question des cours de Français Langue Étrangère (FLE) et l'information et « l'éducation à la citoyenneté ».
- Poursuite du travail de réflexion concernant le concept même d'intégration et ses déclinaisons concrètes.

Rapports entre services et thématique

Pour rappel, quatre services font partie de la thématique « intégration » : l'école de français, le logement, l'interprétariat et l'équivalence des diplômes.

Le travail de réflexion concernant l'accueil des primo-arrivants (en particulier le versant « perspectives ») s'est nourri, notamment, des constats, informations et suggestions formulés par ces services lors des réunions qui ont eu lieu au cours de l'année 2006.

Aucune réunion réunissant l'ensemble des services n'a été organisée en 2007. Par contre, des rencontres individuelles ont eu lieu, en fonction des sujets, avec certains coordinateurs de services. Celles-ci seront amenées à se poursuivre en 2008, en particulier dans le cadre de l'élaboration du document d'information destiné au public primo-arrivants.



Objectifs généraux

Avertissement: L'école de français du CIRÉ fonctionne en années scolaires. Le présent rapport porte donc sur l'année scolaire de juillet 2006 à juin 2007.

Les objectifs que nous nous sommes fixés sont les suivants:

- Poursuite des activités déjà existantes, c'est-à-dire les cours de français (langue étrangère et alphabétisation); Les activités « Découverte de la Belgique et de Bruxelles » et les séances d'information concernant les thèmes de la santé, du logement, de l'emploi; application du système modulaire, l'étudiant change de module après une période d'environ trois mois.
- Création d'outils pédagogiques et enrichissement du Référentiel-FLE par les professeurs du CIRÉ. La sonorisation de certains textes du site ainsi que des illustrations.
- Réflexion à l'égard de projets susceptibles d'être développés avec les étudiants et destinés à servir de base pour l'expression orale et écrite (ex.: compte-rendu de visite)
- Poursuite éventuelle du groupe d'échanges réunissant certains opérateurs FLE

Réalisations en 2006-2007

Spécification du champ d'intervention de l'école du CIRÉ

L'École de français du CIRÉ se situe toujours au début du processus d'apprentissage et vise donc à donner des bonnes bases. De par son rôle historique, l'école s'adresse prioritairement aux débutants. C'est la raison pour laquelle les étudiants, au terme de l'année scolaire, sont généralement orientés vers d'autres écoles (secteurs enseignement de promotion sociale et associatif) dispensant des cours plus avancés.

Depuis l'année scolaire 2004-05, un système modulaire avait été mis en place. Il prévoit quatre niveaux en FLE (débutant, élémentaire, intermédiaire et avancé); chaque niveau avec une durée de +/- trois

mois. Un test d'entrée (au moment de l'inscription) et un test en fin de chaque module permettent de mesurer les progrès accomplis par l'étudiant. Ce système structure davantage les différentes étapes du processus d'apprentissage et facilite la constitution de groupes homogènes en cours d'années. Ce système a été poursuivi en 2006-2007.

Un groupe « peu scolarisés » a été arrêté à la fin du mois de décembre 2005. Il n'y a donc plus de groupe « peu scolarisés » ou Alpha au CIRÉ. La raison de cet arrêt étant l'insuffisance de la demande. En effet, il y a maintenant d'autres cours analogues dans le quartier et, d'une manière générale, la plupart des nouveaux arrivants sont scolarisés

L'école en quelques chiffres

- Le public Le nombre d'inscriptions pour l'année (1er juillet 2006 au 30 juin 2007) s'élève à 317 dont 39% d'hommes et 61% de femmes. (graphique en annexe);
- Nombre total de nationalités: 52. Réparties sur 8 zones géographiques; Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Asie, Europe de l'Est, Ex-Urss, Moyen-Orient, Proche-Orient;
- Fréquentation mensuelle moyenne: 80 personnes environ fréquentent chaque mois les cours de français;
- Top 5 des nationalités: Brésil: 9,7%, Chine: 8,2%, Russie: 5,6%, Philippines: 5%, Inde 4,7%;
- Répartition par âge: -20ans = 2,83%, de 20 à 30ans = 40,6%, de 31 à 40 = 32,5%, de 41 à 50 ans = 15,5%, de 51 à 60 ans = 7,5%, 60 ans et + = 1,57% (soit: 75% de nos étudiants avaient 40 ans maximum, 43% entre 18 et 30 ans);
- Présence en Belgique: renseignement collecté à partir de septembre 2006, soit sur 87,8% de nos inscrits: -de 1an= 39,3%, de 1 à 5ans= 35,6%, 5ans à 9ans = 24,2%, 10ans et+ = 1,1% soit 74,9% des nos inscrits sont en Belgique depuis moins de 5ans.
- Répartition par document présenté spontanément par les étudiants lors de l'inscription: 18 types de documents ont été présentés. 41,64% ont présenté un passeport, 28,70% étaient en cours de procédure (carte orange, annexe 26, annexe 26 bis, annexe 3 et 35, attestation d'immatriculation ou en

demande de régularisation (article 9.3), 21,45% ont présenté une carte blanche ou une carte jaune, 5 personnes ont présenté une carte d'identité belge, 2 personnes une carte d'identité néerlandaise, une personne une carte d'identité polonaise, 5 personnes ont présenté une carte d'identité spéciale et une personne, une personne, une carte bleue et 2 personnes ont présenté une carte grise.

Organisation générale des cours

La coordination

À partir du mois d'août 2005, le système de coordination a été modifié. Il n'y a plus de coordination extérieure à l'équipe des professeurs et la direction a instauré un système de tournante entre les trois professeurs permanents, selon le critère de l'ancienneté, par périodes de deux ans. Le coordinateur travaillant à mi-temps comme professeur et à mi-temps comme coordinateur. La période concernée (juillet 2006- juin 2007) a été sous la coordination de Chantal. La période suivante (à partir de juillet 2007) est assumée par Bozidar.

Le nombre d'heures de cours varie en fonction des groupes entre 4 heures par semaine (cours du soir), 8 heures (cours de l'après-midi) et 12h (pour les cours du matin).

Les modules

Dans l'ensemble, le système modulaire, appliqué soupagement, correspond bien au profil de notre public. Les tests de fin de module sont stimulants et facilitent le passage d'un groupe à un autre. Il y a aussi des tests d'entrée et de sortie.

Toutefois, les professeurs ont la liberté d'utiliser les méthodes de leur choix et d'avancer au rythme de leur groupe.

Tant qu'il y a une cohésion et un nombre suffisant de participants dans le groupe, celui-ci poursuit le module suivant avec le même professeur. Lorsqu'un groupe est dissout ou que des participants ne passent pas les tests, ils sont orientés au mieux, dans un autre groupe ou dans une autre école.

Les points faibles des modules

Il n'est pas évident de constituer les groupes au niveau « intermédiaire » et « avancé » et d'y inscrire de nouveaux étudiants, car les acquis sont parfois peu différenciables. Par ailleurs, vu le nombre limité de classes et de professeurs (notamment le soir),

il n'est pas possible de prévoir un module pour chaque niveau à tout moment de la journée.

La matière et les méthodes

Nous continuons à nous appuyer sur le socle de compétences (décrivant globalement la matière destinée à être vue) établi par les professeurs en 2000 et actualisé au cours de l'année 2003-04 suite à la collaboration avec d'autres opérateurs de FLE de la région bruxelloise.

Relevé des différentes méthodes utilisées pour le FLE :

- Initial 1 et 2, Café Crème 1, Le Nouveau Sans Frontière 1, Temps de Saison 1, Pourquoi Pas,
- Trait-d'union.
- Les vidéos suivantes ont aussi été employées : Bienvenue en France (1 et 2), Vidéogrammaire, Chronique d'une famille ordinaire, Café-crème.

Les professeurs consultent aussi d'autres livres à leur disposition. Il s'agit principalement de :

aux éditions CLE international : Grammaire progressive, Vocabulaire progressif, Grammaire Exercices (Grand Débutant et Débutant) ; aux éditions Hachette : Vocabulaire illustré - exercices (niveaux Débutant et Moyen), Grammaire – exercices de révision ; du Collectif Alpha Bruxelles – Lire et Écrire Centre : Mille et une idées pour se parler, de Lire et Écrire Verviers : Parler pour apprendre ,apprendre pour parler

- Pour ce qui concerne les méthodes employées pour apprendre l'alphabet latin, les différents ouvrages utilisés étaient notamment :
- Méthode progressive d'alpha (éd. Hommes et Migrations livret 1), Méthode d'alpha pour adultes (Odile Pinson)

Ces livres et vidéos font référence à la France. Les professeurs se chargent donc de transposer la matière au niveau belge. Les cours ont été l'occasion d'évoquer notamment, en fonction des groupes : le système d'enseignement en Belgique, le fonctionnement de l'État, la monarchie, la sécurité sociale, l'immigration en Belgique, les fêtes du calendrier...

De plus, la préparation en classe des voyages et visites a été l'occasion de faire connaître la géographie (carte, régions), l'histoire (origine, suffrage universel), l'Art et quelques traditions belges. Il est en outre régulièrement fait un parallèle avec la situation dans leur pays d'origine.

En juin 2006, l'école a acquis la méthode « Mélange » (édition Alta), créée et utilisée dans une école néerlandophone. Cette méthode a l'avantage d'être centrée sur la Belgique. Nous avons aussi acquis la méthode vidéo « Reflets » (Hachette), qui a l'avantage d'être plus proche de notre public, car elle aborde les thèmes du logement, de la recherche d'emploi, des petits boulots.

Toutefois, cette méthode nous semble difficile pour des débutants.

Pédagogie du projet

Un stagiaire a lancé dans un groupe un projet qui s'est poursuivi jusqu'en juin. À tour de rôle, les étudiants, le stagiaire et le professeur ont présenté un objet ou une tradition de leur pays. Cette activité s'est concrétisée par une petite brochure, entièrement réalisée par les étudiants (textes, illustration, mise en page et reproduction) avec un titre choisi par eux, « Fenêtre sur le monde » et une page de couverture avec des proverbes ou poèmes des différents pays, dans la langue originelle. Cette activité a permis d'unir le groupe et l'a fait progresser en français.

Le minerval

Il est de 10 euros au début de chaque module (de +/- 3 mois), il est de 7,50 euros le deuxième mois et de 5 euros le troisième mois. Cet argent est utilisé pour financer en partie les activités de l'école, décrites ci-après.

Utilisation de l'outil informatique dans le cadre des cours de français

Pour rappel, l'objectif poursuivi était de fournir aux étudiants un outil supplémentaire afin de faciliter leur apprentissage de la langue française. Les séances, pour chaque groupe, ont eu lieu, en moyenne, tous les 15 jours, à raison de 2 ou 3 heures par séance.

Les points positifs sont :

- l'enthousiasme de beaucoup d'étudiants
- chacun travaille à son rythme, et parfois selon ses choix (dans le cadre de l'apprentissage du français)
- utilisation d'un outil devenu un facteur important d'intégration à la vie active)
- la possibilité de revoir, de faire des exercices autrement

Les points faibles sont :

- l'inégalité des connaissances en informatique et les difficultés de certains étudiants à se débrouiller seuls ;
- la présence d'un trop grand nombre d'étudiants (plus de 8) n'est pas facile à gérer vu le nombre d'ordinateurs. De plus en plus d'étudiants ont la possibilité d'utiliser un ordinateur et internet en dehors de l'école. Ceux-là sont uniquement intéressés par l'adresse de sites qu'ils ne connaissent pas ;
- la priorité pour la majorité des étudiants est la pratique de l'oral. Pour cela, les ordinateurs, même avec le son, ne remplacent pas le groupe, ni le professeur.
- Développement du site du référentiel de FLE

Pour rappel, le Référentiel FLE est une plate-forme pédagogique collaborative qui permet la publication, la réalisation et le partage de supports pédagogiques destinés à l'enseignement du français langue étrangère, contextualisés sur les réalités socioculturelles belges, pour des niveaux débutants en FLE. Libre et accessible à tous ceux qui veulent apprendre le FLE, le Référentiel constitue un réservoir de supports pédagogiques et de bonnes pratiques. Globalement, le Référentiel FLE suscite l'intérêt pour les productions déjà existantes, mais également pour la démarche et sa mise en œuvre. L'objectif était et reste également de faire de ce référentiel un lieu de partage d'expériences et d'échanges entre formateurs de FLE, ainsi que de mise en valeur des productions pédagogiques qu'ils ont réalisées. Hélas, cet objectif n'a pas encore abouti malgré nos multiples démarches. La mise en ligne de productions par les formateurs extérieurs s'effectue très peu. Pour obtenir un résultat probant, il faut une personne uniquement chargée de cette tâche, or personne au sein de l'équipe pédagogique n'a cette compétence. Les « problèmes techniques » ont découragé l'enthousiasme du début. Seule Chantal a continué à alimenter le site.

Activités « Découverte de la Belgique » et séances d'information

Tout au long de l'année scolaire, des activités diverses sont préparées en classe. Elles ont pour but, outre la poursuite de l'apprentissage de la langue de permettre aux apprenants de :

- bénéficier d'un certain nombre d'informations pratiques susceptibles de se révéler utiles dans la vie quotidienne,

- découvrir le patrimoine culturel de la Belgique de même que l'histoire du pays,
- s'initier aux différentes institutions qui régissent le pays.

Relevé des activités pour l'année scolaire 2006-2007

Voyages :

Le 27 octobre 2006 à Leuven, le 29/03/07 à Binche, le 14 octobre 2005 à Ath, le 19 juin 2007 à Blankenberg.

Visites effectuées :

Le 24/08 au palais Royal et au Cinquantenaire, comme introduction à l'histoire de la Belgique, le 19/10/06 et le 26/10/06 à l'exposition « Water l'eau », le 08/12/06 à l'exposition « Le Maroc des Oasis », le 27/02/07 et le 01/03/07 au Musée des Instruments de Musique, le 20/03/07 dans le bas de la Ville (Bxl), le 30/04/07 au parc F.Hap, le 07/06/07 dans le haut de la Ville,

Activités diverses :

Diaporama

18/12/07

Sortie Article 27. Voir le Monde : Bruges. (9 étudiants). Belles et intéressantes diapos et commentaires instructifs. Les étudiants n'ont pas tout bien compris, mais l'aspect visuel est déjà assez intéressant.

Théâtre

27/04/07

Sortie théâtre (5 étudiants) « Le pont de pierre et la peau d'image » au centre culturel Senghor à Etterbeek

Participation des étudiants à des activités extérieures :

19/03/07 : Suite à une proposition du responsable du Théâtre des Tanneurs, 8 étudiants de la classe de Bozidar (lui y compris) ont participé à une animation théâtrale. Il s'agit d'un extrait du texte « La Mouette » de Tchekov comme des acteurs dans le vrai décor de la pièce. Le soir, ces étudiants sont venus voir le spectacle. Ils ont été très satisfaits de cette expérience, pour certains, cette animation a permis de mieux poser sa voix et d'assurer leur vocabulaire. Avant d'aller « jouer » au théâtre les étudiants tant du matin que de l'après-midi ainsi que deux étudiants d'Anne, ont fait un travail de lecture en classe.

Animations thématiques, dans le cadre de l'école:

Le logement: Le 29 novembre, 11 décembre et 13 décembre, les thèmes présentés ont été : recherche d'un logement, bail et location, visite et installation, la sécurité ; chaudière, chauffe-eau. Après l'animation, des brochures ont été distribuées en différentes langues, anglais, turc, arabe

Présentation du CIRÉ aux étudiants le 26 octobre : Les six thématiques ont été présentées aux étudiants réunis par affinité de langue ; anglais, espagnol, russe, portugais, albanais. Cela a permis une compréhension plus fine des activités du CIRÉ, les étudiants ont apprécié et ils sont venus chercher des informations auprès des services.

Difficultés rencontrées et propositions pour les dépasser

Il s'agit essentiellement de difficultés pédagogiques habituelles :

Concernant les étudiants ayant un niveau scolaire très « moyen »

Il ne s'agit pas de personnes relevant de l'alpha puisqu'elles ont poursuivi leur scolarité au-delà du CEB (Certificat d'études de base), mais on constate toutefois, dans les faits, une faiblesse certaine du niveau de connaissance de leur propre langue. D'autre part, les systèmes linguistiques peuvent être très différents (par exemple, en chinois, les verbes ne se conjuguent pas) et il est plus difficile d'apprendre une langue si on n'a jamais eu accès à un autre système que le sien. Il faut dès lors, outre l'apprentissage en tant que tel d'une autre langue, revoir des notions élémentaires de grammaire (ex. : ce qu'est un verbe), la compréhension des consignes et la prise de notes.

La mauvaise acquisition de la langue

Il est souvent plus facile d'enseigner à une personne complètement débutante qu'à une personne ayant appris à parler le français « dans la rue » et ayant acquis de mauvaises habitudes langagières qu'il est très difficile de corriger ensuite.

La différence de vitesse d'apprentissage au sein d'un même groupe

Bien que le souci constant soit de parvenir à avoir des groupes aussi homogènes que possible, il arrive fréquemment de constater un écart croissant au fil des semaines entre les étudiants d'un même groupe, dû notamment à la pratique du français ou non en dehors des heures de cours, au travail personnel, à la langue maternelle (latine ou non),

à l'âge et de manière générale aux facilités ou non de la personne pour l'apprentissage d'une autre langue. Le système modulaire et de test (d'entrée et de sortie) mis en place en 2004-05 permet d'objectiver le plus possible la détermination du niveau de l'étudiant (tant en début qu'en fin de module) et d'inscrire ce dernier dans un processus de sessions plus courtes (3x3 mois au lieu d'un an), limitant ainsi les écarts croissants.

Les abandons

Dans l'ensemble, les taux de fréquentation ont été très satisfaisants. Beaucoup d'étudiants ont terminé leur module voire les trois modules. Les causes d'abandons sont en général le travail, les naissances, le passage dans une autre école, etc.

Perspectives pour 2007-2008

- Poursuite des activités déjà existantes ;
- Réflexions à l'égard de projets susceptibles d'être développés avec les étudiants et destinés à servir de base pour l'expression orale et écrite.
- Avec l'aide du service accueil et du service intégration, s'informer sur le public du CIRÉ, sur les demandes et besoins non satisfaits en matière d'apprentissage du français.
- Réflexion générale sur les possibilités d'évolution de l'école.
- Poursuite éventuelle du groupe d'échanges réunissant certains opérateurs FLE et réflexion sur ses modalités.
- Réflexion sur la formation continuée des professeurs.

Logement



Objectifs pour 2007

Trouver un logement adéquat à un prix abordable est un problème crucial pour certaines catégories de populations, dont les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Le service logement du CIRÉ veut apporter des solutions, certaines novatrices, pour répondre à leurs difficultés. Ces solutions portent notamment sur l'information des personnes et l'aide à la constitution de la garantie locative et à l'acquisition de leur propre logement.

Réalisations en 2007

Douze années de fonctionnement pour le Fonds de garanties locatives

Créé en 1995 par le CIRÉ et ses associations membres pour faciliter la sortie des demandeurs d'asile des centres d'accueil, ce fonds fonctionne toujours et encore avec l'argent du départ¹⁵. Au fil des années, le fonctionnement du fonds s'est adapté à la réalité des bénéficiaires (réfugiés reconnus, demandeurs d'asile recevables, personnes en demande de régularisation via l'article 9§3, et aujourd'hui, personnes ayant reçu le statut de protection subsidiaire).

Les consignes de départ sont restées les mêmes :

- Les prêts sont octroyés uniquement via les services sociaux des associations membres du CIRÉ, bien que pour 2007 il avait été décidé d'accepter les demandes d'autres associations. En ce qui concerne ce dernier point, finalement, aucune demande n'a été formulée.
- Les prêts sont accordés uniquement pour une garantie sur compte bloqué, tout en étant conscient que beaucoup de demandeurs d'asile (comme bon nombre de locataires) sont confrontés au paiement de la garantie de la main à la main et que cela pose un problème majeur pour trouver un logement.

¹⁵ 1.500.000 FB (37.185€) venant : 900.000 FB de la Commission Européenne DG-V, 300.000 FB de la Région de Bruxelles-Capitale, 110.000 FB du C.N.C.D. via la campagne 11.11.11, 90.000 de Vivre Ensemble et 100.000 FB du CIRÉ.

Un total de vingt-cinq prêts a été accordé en 2007 pour un montant de 18.275€. Convivial et Mentor Escalé en ont demandé la majorité. Malgré l'augmentation régulière du prix des loyers, le montant prêté en 2007 est inférieur à celui de l'année précédente pour un nombre quasi équivalent de garanties. Ceci s'explique par la modification de la loi sur les baux, intervenue depuis avril 2007 qui limite le montant maximum de la garantie locative à 2 mois de loyer au lieu de trois¹⁶.

Depuis le début de l'année, et suite aux changements dans la procédure d'asile, la plupart des garanties locatives ont été accordées à des personnes sortant directement des centres d'accueil après avoir obtenu le statut de réfugié, de « protection subsidiaire » ou encore une réponse favorable à leur demande de régularisation.

On constate dans les derniers mois une augmentation au niveau de la demande de prêts venant de personnes confrontées au problème de la compétence des C.P.A.S. : le C.P.A.S. de la commune où se trouve le centre d'accueil, qui est compétent pour l'octroi de la garantie locative, refuse de prendre en charge les demandes des résidents. Pour le C.P.A.S. de la future résidence, le demandeur est encore un inconnu (puisque pas encore inscrit dans la commune). Ce C.P.A.S. demande donc, dans la plupart des cas, de s'y inscrire et de revenir avec les preuves. Mais comment s'inscrire à la commune quand le propriétaire exige le paiement préalable de la garantie. Il s'agit ici d'un problème relevé aussi par les associations membres et qui sera traité en 2008 avec Fedasil.

¹⁶ Trois manières de constituer la garantie ont été prévues : - 1. le locataire verse maximum - 2 mois de loyer sur un compte bloqué. 2. La banque dans laquelle le locataire a son compte et perçoit ses revenus avance la garantie de trois mois de loyer que le locataire rembourse pendant une période de max. trois ans. - 3. La banque avance la garantie de 3 mois à la demande du C.P.A.S. qui se porte caution.

Information sur le logement

Les feuillets logement

À la demande des associations membres, nous avons réalisé (commencés en 2006) une série de feuillets (dont le format est un A4 plié en trois) qui, pour la plupart, résume (et met à jour) les brochures réalisées par le CIRÉ en 1999 et en 2000 sur des sujets importants en matière de logement.

Ces feuillets sont destinés prioritairement à des personnes ne parlant pas ou peu le français¹⁷. Au cours du 1er semestre 2007, les traductions ont été achevées ainsi que leur impression. Les feuillets sont donc disponibles en huit langues : français, anglais, espagnol, albanais, arabe, farsi, russe et turc. Ils ont été également mis à disposition sur le site du CIRÉ.

Le Cahier « Acquisitions, étapes et informations »

Comment s'y prendre lors de l'achat d'un logement ? Ce cahier retrace, de manière simple, les étapes les plus importantes lors de l'acquisition d'un logement. Sur base de l'aide mémoire adressé aux participants du groupe d'épargne collective, nous avons réalisé ce cahier, utilisable par tout type de public et présenté sous forme de fiches séparées, susceptibles d'être modifiées et mises à jour.

Séances d'information pour les locataires

Dans le cadre de l'école de français du CIRÉ, nous avons présenté, en 2007, quatre séances d'information concernant les thèmes les plus importants en termes de location. Par la même occasion, les feuillets ont été distribués, un en français et un dans leur langue, afin de s'assurer une bonne compréhension des informations et, en même temps, de pouvoir l'utiliser comme outil d'apprentissage du vocabulaire.

Ce type d'information est proposé après quelques mois de cours de français pour accroître les chances de compréhension. Les étudiants sont généralement « débutants complets » en début d'année. À la demande de BON (Brussels Onthaalbureau Nieuwkomers), une séance d'information a été présentée à un public de primo-arrivants hispanophones.

17 Pour les démarches : La recherche d'un logement, La visite et l'installation, Le bail et la location, L'assurance incendie, Le code du logement à Bruxelles. Pour les risques : Logement et santé, Le ramonage, L'humidité, L'entretien et les réparations, Les dangers du CO. Pour mieux vivre : Économie d'eau et d'énergie.

L'aide à l'acquisition

Épargne collective solidaire¹⁸

« En raison de la crise du logement qui sévit à l'heure actuelle, à Bruxelles singulièrement, les possibilités pour un ménage vulnérable sur le plan socio-économique de décrocher un logement qui soit à la fois décent et supportable financièrement se réduisent chaque jour un peu plus. Le secteur de la location, qu'il s'agisse du parc privé (marqué par une envolée des tarifs locatifs pour les biens destinés aux bas revenus) ou du logement social (largement saturé), semble ainsi hors d'atteinte pour une famille nombreuse par exemple. Pas davantage, le secteur acquisitif ne paraît abordable tant les valeurs ont connu une véritable flambée ces dernières années. Face à un tel constat, assombri encore lorsqu'il s'agit d'étrangers en quête d'un logement, les pouvoirs publics ne restent, certes, pas inactifs, mais force est de constater que les mesures qu'ils ont déployées pour faciliter l'accès à la propriété ne touchent pas suffisamment les ménages paupérisés spécifiquement.

C'est dans un tel contexte que le CIRÉ a lancé, en 2003, un projet intitulé « épargne collective solidaire » visant à aider les étrangers à devenir propriétaires d'une habitation. Basé sur le principe de la tontine africaine, ce système mutualiste requiert de chacun des participants qu'il cotise à un « pot commun », en échange d'un « droit de tirage » à exercer en cas d'achat d'un bien. L'argent fourni par la caisse sert alors à régler l'acompte exigible au moment du compromis de vente, dans l'attente du prêt du Fonds du logement qui n'interviendra cependant pas avant la signature de l'acte authentique de vente, quatre mois plus tard. Un premier groupe (de vingt-cinq familles nombreuses allochtones) s'est constitué en 2003. À l'arrivée, près de la moitié du groupe (onze ménages) a pu accéder à la propriété grâce à ce mécanisme, ce qui constitue un résultat tout à fait encourageant.

Présentation des groupes

Suite au succès rencontré par ce groupe « fondateur », deux autres se sont constitués courant 2006, dont l'un s'oriente même vers la construction (d'un immeuble collectif, avec le Fonds bruxellois du logement comme maître d'ouvrage). L'avenir — proche — dira dès lors si la réussite ayant couronné la

18 Extraits de l'article « L'épargne collective solidaire : une solution pour sortir « par le haut » de la crise du logement ». N. Bernard, ME. Ayalde, P. Degryse – Les Echos du Logement 2008 N°1

première expérience pilote est susceptible d'être généralisée (à petite échelle pour commencer), ou s'il s'agissait d'une initiative — heureuse — sans lendemain. Relevons d'ores et déjà que les accédants de cette seconde vague, bien qu'habitants Bruxelles à la base, choisissent dans leur majorité d'acheter en Wallonie (où les prix sont — légèrement — plus bas que dans la capitale), alors que ce type de migration là était largement minoritaire au sein de la première "fournée". »

Groupe dit « la réussite »

Présentation du groupe

Ce groupe de vingt-six familles, commencé en juin 2006 en partenariat avec plusieurs associations¹⁹ a pris en 2007 « sa vitesse de croisière ». Le groupe continue à se réunir tous les deux mois dans le but d'échanger des informations et de s'entraider dans la recherche du logement à acheter. Lors de ces réunions, le CIRÉ présente également des informations concernant des thèmes liés à l'acquisition : « la copropriété », « la gestion du budget familial lorsqu'on devient propriétaire », « le compromis de vente », « l'offre d'achat » « A quoi faire attention lors de l'achat d'un logement », « les économies d'énergie dans la maison ». Pour préparer ces réunions, le comité de suivi (Président, vice-président trésorier, secrétaire et conseiller) se réunit avec la même fréquence.

Une première réunion d'évaluation a eu lieu en juin 2007 avec les assistants sociaux des associations partenaires. Le but était également de voir la possibilité de répéter l'expérience au sein de leurs propres associations. L'évaluation quant au déroulement des activités s'est avérée positive ; par contre, la possibilité de reprise intégrale du projet par les associations partenaires semble très difficile par manque de moyens humains au sein de celles-ci pour prendre le projet en charge.

La fin de ce groupe d'épargne collective est prévue pour décembre 2008.

Résultats concernant les acquisitions

Sept familles ayant entre trois et six enfants ont acquis leur logement en 2007. Le prix d'achat varie entre 92.000€ et 168.000€.

En juin 2007, une famille de huit enfants a signé le compromis pour l'achat d'une maison unifamiliale à Tubize pour une valeur de 172.000€. Le prêt hypothécaire du Fonds du Logement Wallon n'a pas été accordé suite à l'expertise. L'acompte, déjà avancé par le groupe d'épargne et le CIRÉ, a été remboursé comme prévu lors de la clause suspensive comprise dans le compromis de vente.

Un achat collectif a échoué. Nous avons commencé fin 2006 les démarches pour un achat collectif susceptible de permettre à cinq familles d'acquérir un logement. Il s'agissait d'une grande maison à Molenbeek pouvant être divisée en quatre appartements plus une maison à l'arrière.

Étant donné le budget limité des familles et le besoin d'introduire un permis d'urbanisme et un permis de division de la maison (dont on n'avait aucune certitude de l'acceptation par la commune), les négociations ont duré longtemps. Après plusieurs mois de démarches, qui ont demandé un suivi important et créé beaucoup d'expectatives de la part des familles, un investisseur privé a offert au vendeur une somme plus importante pour l'ensemble et la maison a été vendue.

Cette expérience, bien que malheureuse, fait partie des enseignements de ce projet. Nous continuons à croire, cependant, que l'achat collectif constitue une solution intéressante, compte tenu du prix de l'immobilier à Bruxelles. Le problème principal de ce type d'opération réside dans la division de l'immeuble qui peut durer plusieurs mois et dont l'acceptation de la part de la commune n'est pas certaine.

Financement: Le Fonds de roulement du CIRÉ et le fonds de « La Réussite »

Les membres du groupe ont cotisé régulièrement 75€ par mois. Un total de 31.100€ a été épargné jusqu'au 31 décembre 2007.

Les deux premières familles qui ont acquis leur logement n'ont pas eu besoin d'utiliser l'épargne collective, le prix total de vente devant être payé lors de la signature de l'acte. Elles ont bénéficié tout de même des informations et du suivi nécessaire lors du processus d'acquisition.

Le groupe d'épargne collective et le CIRÉ (lorsque cette dernière était insuffisante) ont avancé les fonds nécessaires à la constitution de l'acompte des autres familles.

Les prêts octroyés précédemment par le CIRÉ ont été remboursés ou sont en cours de remboursement comme prévu dans les contrats signés avec chaque

19 l'AIS Logement pour tous, la Maison de Quartier Bonnevie, le Centre Social Protestant, Solidarité Socialiste, Habitat et Humanisme, Convivence / Samenleven, l'asbl La Rue, Samenlevingsopbouw et De Schutting.

bénéficiaire. Le fonds de roulement n'a pas été réa-
limenté en 2007 (aucun subside n'a été octroyé).

Groupe dit « l'espoir »

Ce projet de construction de quatorze logements neufs dans le cadre d'un contrat de quartier à Molenbeek, a commencé à l'initiative de la Maison de Quartier Bonnevie, active dans cette commune. Un partenariat s'est établi par la suite avec le Fonds du Logement bruxellois - qui a acheté le terrain devenant ainsi maître d'ouvrage - et le CIRÉ.

Un groupe de quatorze familles a été constitué, elles ont décidé de l'appeler « L'Espoir ». Avec Bonnevie, nous travaillons donc au suivi du projet et à la préparation des familles participantes à devenir copropriétaires. Le travail se réalise en étroite collaboration avec le Fonds du Logement.

Dans le but de favoriser une construction durable et notamment dans un souci d'économie d'énergie, le projet s'est orienté vers une option de « maison passive ». Plusieurs recherches ont été effectuées et une visite a été réalisée avec les participants dans une maison passive construite récemment. Des démarches ont été faites également auprès du Cabinet de Madame Éveline Huytebroek qui propose une prime à la construction des maisons passives.

C'est ainsi qu'après la finalisation du cahier des charges²⁰ (auquel le CIRÉ, la Maison de Quartier Bonnevie et « L'Espoir » ont été associés), l'appel d'offres a été lancé en juin. Sept projets ont été présentés en septembre sur base d'une procédure encore neuve pour le Fonds du Logement: les projets devaient être réalisés par une association momentanée entre un architecte et un entrepreneur, et le projet serait attribué après une procédure négociée.

Les sept projets ont été étudiés de manière très approfondie par le service immobilier du Fonds du Logement. Le CIRÉ, la Maison de quartier Bonnevie et l'association l'Espoir ont été associés à ce choix difficile dans lequel le budget et l'économie d'énergie ont été les critères les plus importants. Le Fonds du Logement a bien tenu compte de l'opinion et des souhaits des futurs habitants.

L'accord de collaboration entre le Fonds du Logement, la Maison de quartier Bonnevie, le CIRÉ et l'Espoir portant sur la réalisation du projet, a été signé en octobre 2007.

Entre septembre et décembre, les réunions se sont multipliées au Fonds du Logement pour avancer dans le choix du projet et entre les familles pour décortiquer les explications reçues et pour étudier, avec elles, de manière plus approfondie chaque projet. Cette implication des futurs propriétaires dans le projet, dans le choix de leur futur bâtiment, de leur futur logement, a fini par souder le groupe, ce qui est déjà un pas en faveur d'une copropriété réussie.

Entretiens, les participants continuent à cotiser 50€ par mois, qui, pour rappel, serviront en partie à constituer le fonds de roulement de la future copropriété et en partie comme épargne lors du déménagement dans les nouveaux logements. Au 31 décembre 2007, ils avaient une épargne de 12.800€.

Afin de faire en sorte que le projet d'aide à l'acquisition via l'épargne collective puisse, à terme, constituer une réelle alternative au problème de logement des grandes familles, nous avons constitué un comité d'accompagnement²¹ qui s'est réuni pour la première fois le 4 décembre 2007.

Participation du CIRÉ à d'autres actions liées au logement

Le CIRÉ est membre actif du RBDH - Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat - qui réunit environ cinquante associations travaillant dans le domaine du logement. Cette plate-forme politique travaille dans le contexte extrêmement difficile du logement à Bruxelles. En 2007, nous avons participé aux assemblées générales mensuelles de cette association.

20 Dans lequel on précise, entre autres, la taille des logements et le nombre de chambres suite à la taille et aux possibilités financières de chaque famille.

21 Il est composé, entre autres, par des représentants des Fonds du Logement bruxellois et wallon, du Cabinet du Ministre Van Hengel (budget RBC), des Facultés universitaires St. Louis (N. Bernard), du RBDH, du Cabinet de Mme Dupuis (absente pour cette 1ère réunion)

Le Fonds de garanties locatives

Nous pensons toujours qu'une ouverture à d'autres associations pourrait être envisagée pour autant que les associations qui en font la demande s'engagent de la même manière que les associations membres du CIRÉ.

Les mesures qui seront prises (ou pas prises) par Fedasil en 2008 pour résoudre le problème de la constitution de la garantie locative lors de la sortie des résidents des centres d'accueil (problème de la compétence des C.P.A.S.) pourraient avoir des incidences directes sur le fonctionnement du fonds de garantie soit une augmentation de la demande (bien que les garanties sur compte bloqué ne sont pas nécessairement le choix de beaucoup de propriétaires); soit la fin de ce fonds, qui n'aurait plus besoin d'exister si Fedasil trouve la solution à ce problème récurrent.

Information sur le logement (éducation permanente)

Nous continuerons les séances d'information, dans le cadre de l'école de français du CIRÉ avec les outils « droits et devoirs des locataires » et selon les demandes.

Les séances d'information sur l'acquisition connaissent une demande croissante que nous devons assumer.

Projet « aide à l'acquisition pour familles nombreuses »

« Faut-il, et comment, stimuler l'épargne collective solidaire ? »²² L'épargne collective solidaire est, aujourd'hui, à un moment charnière de sa courte existence. La première expérience pilote s'est soldée par un beau succès, mais il s'agit maintenant de capitaliser cette réussite. Il faut, en un mot, transformer l'essai en une pratique durable. En effet, l'expérience n'avait de sens que dans une optique de généralisation. Mais comment assurer au mécanisme une amplification proportionnelle à l'engouement suscité par le phénomène (la liste d'attente compte déjà cinquante ménages) ?

Pour nous, l'extension de fonctionnement doit emprunter quatre directions.

Premier axe de travail : avec les fonds bruxellois et wallon du logement tout d'abord, la collaboration est actuellement optimale, mais leur alter ego flamand, lui, rechigne à adhérer au système. Ayant fixé son plafond d'intervention à 95% du prix d'acquisition, ce qui ne permettrait même pas de couvrir l'acompte, le Fonds flamand est, en l'état, structurellement incapable de rejoindre la mouvance de l'épargne collective solidaire. Et pourtant, la demande est là, de nombreux étrangers bruxellois désirent en effet migrer vers la périphérie flamande, pour des raisons de coût essentiellement.

Deuxième axe de travail : les agences immobilières sociales. Les locataires A.I.S. constituent effectivement un public de choix pour l'épargne collective solidaire. C'est que, en accédant à la propriété, ils libèrent du même coup un logement au sein d'un parc A.I.S. insuffisamment marqué à l'heure actuelle par la rotation. Le CIRÉ travaille déjà avec une agence immobilière sociale (bruxelloise), mais il semble plus qu'indiqué d'élargir la collaboration. Permettant opportunément de faire « d'une pierre deux coups », ce partenariat pourrait très bien trouver à s'appliquer aussi à d'autres secteurs, comme le logement social (encore que, le différentiel entre le loyer social et le remboursement d'un prêt risqué de rebuter certains) ou encore la sphère des maisons d'accueil.

Troisième axe de travail : s'il convient, par ailleurs, de se réjouir de voir l'idée de l'épargne collective solidaire faire des adeptes et, par contagion, susciter l'intérêt des milieux concernés, le mécanisme ne connaîtra vraiment la réussite que lorsqu'il pourra vivre de manière autonome en dehors de la structure faitière de départ (le CIRÉ). Du reste, le CIRÉ n'a pas les moyens — ni la vocation — d'héberger, gérer et suivre l'ensemble des groupes intéressés. Or, pour le moment, les associations ayant décidé de prendre part à l'expérience sont toutes venues se greffer au CIRÉ, en vue notamment de faire profiter leur public de l'expertise des concepteurs du mécanisme. Idéalement, ces acteurs devraient à l'avenir transplanter le dispositif chez eux et le développer en leur sein. À cette condition-là seulement, le mécanisme pourra croître, s'enrichir des diverses spécificités locales et embellir.

Quatrième axe de travail : si, enfin, la multiplication et la dispersion des expériences associatives en matière d'épargne collective solidaire méritent d'être saluées, il convient également, dans une optique de résorption structurelle de la pauvreté, de travailler en parallèle à la reconnaissance officielle

22 De l'article « L'épargne collective solidaire : une solution pour sortir « par le haut » de la crise du logement ». N. Bernard, M.-E. Ayalde, P. Degryse — Les Échos du Logement 2008 N°1

par les autorités d'un procédé qui est en train de faire ses preuves sur le terrain. Dans l'accomplissement de leur mission visant à assurer le progrès social à tous, les pouvoirs publics failliraient de toute évidence s'ils se contentaient de distribuer, au coup par coup, des subsides aux ASBL tentées par l'épargne collective solidaire. Il s'agira plutôt, lorsque le mécanisme aura acquis une « épaisseur empirique » incontestable, d'en couler le principe directeur dans une réglementation en bonne et due forme. Après tout, les agences immobilières sociales, tant vantées aujourd'hui, ne sont pas nées autrement. Les avantages de cette consécration légale seraient multiples en tout cas : récurrence du financement, stabilisation des initiatives existantes, mise à disposition d'une administration chargée de gérer cette nouvelle formule, etc. L'opération n'est cependant pas sans risque ; il faut éviter à cet égard que la loi, le décret ou l'ordonnance formalisant l'épargne collective solidaire n'enferme le dispositif dans un carcan réglementaire impropre à sa généralisation et, en tout état de cause, susceptible de dissuader les bonnes volontés et/ou d'étouffer le dynamisme associatif. »

Interprétariat social



Objectif 2007

L'objectif général du service d'interprétariat social du CIRÉ est de faciliter la communication entre les travailleurs des services du secteur non marchand et une population étrangère ne maîtrisant pas ou peu le français.

Face à cette diversité, depuis l'accueil des demandeurs d'asile jusqu'à leur intégration dans notre société, une réalité incontournable s'impose au quotidien : la nécessité de pouvoir communiquer avec eux.

Réalisation 2007

Les prestations de l'interprétariat

En trois ans, le nombre de prestations est passé de 5.800 à 9.600, ce qui représente une augmentation de 65 % ! En 2005 et 2006, l'accroissement a atteint 19 %. Cette année, il est en moyenne de 16 %. Le déplacement ayant cru de 8 %, le téléphone de 81 % et les traductions de 30 %.

Tandis que le nombre total de demandes traitées par le service est passé de 9.300 en 2006 à 11.600 cette année. Ce qui représente une élévation de 24 %. Tout cela, faut-il le rappeler, avec une équipe qui reste stable et est sensiblement la même depuis 2004 (voir point « L'équipe des interprètes en milieu social » ci-dessous).

Type de Prestation	Rappel 2006	Nombre	Prestation (UAIS)	Déplacement (UAIS)	Durée totale (UAIS)
Permanences (Perm)	2.253	2.255	5.920	2.089	8.009
Ponctuelles (Dép)	5.007	5.560	7.766	5.525	13.291
Téléphone (Tel)	936	1.698	2.436	-	2.436
Traductions (Tra)	90	120	515	-	515
Totaux	8.286	9.633	16.637	7.614	24.251
Prestations impossibles (non dispo de langue ou Int)	666	1.225	-	-	-
Prestations annulées à temps	393	775	-	-	-
Total Demandes traitées	9.345	11.633	-	-	-

De ces prestations, le CIRÉ Interprétariat en a effectué 1.245 pour le compte des SÉTIS (Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu Social) de la Région wallonne. Elles se répartissent comme suit :

Nom du service	Nombre d'intervention			
	Dép	Tel	Tra	Total
9 Miroirs (SÉTIS Luxembourg)	3	275	2	280
CAI (SÉTIS Namur)	89	458		547
CeRAIC (SÉTIS La Louvière)	79	170		249
CRIBW (SÉTIS Brabant wallon)	38	55		93
CRIPPEL (SÉTIS Liège)	10	51	4	65
CRVI (SÉTIS Verviers)	3	8		11
Total	222	1017	6	124

Enfin, le service a transmis à d'autres SÉTIS 1.011 prestations émanant de son territoire, n'étant pas en mesure d'y répondre pour des raisons de disponibilités d'interprètes, de disponibilités de langues ou encore dans le but de respecter le principe de proximité défini au sein du secteur.

Nom du service	Nombre d'intervention			
	Dép	Tel	Tra	Total
9 Miroirs SÉTIS Luxembourg	1			1
Bruxelles Accueil	889		2	991
CAI (SÉTIS Namur)	5			5
CeRAIC (SÉTIS La Louvière)	7			7
CRIPPEL (SÉTIS Liège)	1		1	2
CRVI (SÉTIS Verviers)	3			3
Total	1008		3	1011

Comme on le voit, c'est à Bruxelles que la plupart des prestations ont été sous-traitées. Ceci semble indiquer que notre équipe atteint doucement sa rentabilité maximum, et ce, compte tenu des efforts soutenus de professionnalisation réalisés durant ces trois dernières années.

L'analyse des langues des sous-traitances indique en effet que la plupart ont eu lieu dans des langues principales dont dispose le CIRÉ interprétariat, mais pour lesquelles le service s'est retrouvé momentanément ou plus structurellement en manque de travailleurs.

Les 10 premières langues (turc, russe, albanais, rifain, arabe classique, arménien, serbe, arabe maghrébin, farsi et rom) représentent 79% du total des demandes, les 20 premières 92%.

Répartition selon les utilisateurs et les secteurs d'intervention

Utilisateurs	Nombre d'institutions	% 2007
Plus de 100 prestations / mois	1	22,3
De 50 à 100 prestations / mois	2	17,8
De 30 à 50 prestations / mois	1	4,3
De 10 à 30 prestations / mois	11	23,0
De 5 à 10 prestations / mois	7	6,5
De 2 à 5 prestations / mois	24	9,7
De 1 à 2 prestations / mois	41	7,4
Moins de 1 prestation / mois	257	9,0
TOTAL	344	100

Il est intéressant de noter que de 263 utilisateurs de facturation en 2005, nous sommes passés à 278 en 2006 et à 344 en 2007. Ce qui constitue un bon indice de déploiement du service en Région de Bruxelles-Capitale. Les secteurs d'intervention par déplacement sont présentés de deux manières. D'un côté, ils traduisent l'importance des secteurs relatifs aux services de facturation et donc aux secteurs les plus sollicités financièrement. De l'autre, celle des secteurs correspondant aux services des lieux de prestation ou celle des secteurs bénéficiant des prestations d'interprétariat en milieu social.

Le tableau de la répartition par secteurs et sous-secteurs de facturation montre que la prévention santé surtout dans le chef de l'O.N.E. est en recul substantiel. De même, les chiffres montrent que l'utilisation des interprètes en milieu social par les C.P.A.S. est en recul par rapport à 2006. Par contre, les secteurs de l'« Accueil et intégration » et celui de l'« Enseignement » sont en progression.

(voir pages suivantes)

Secteur	Sous Secteur	2007			2006		
		Prest	Total	%age	Prest	Total	%age
Accueil et intégration	Autres	1	3.511	36,4%		2541	30,6%
	Autres services Croix-Rouge	2					
	Centres d'accueil Croix-Rouge	542			68		
	Centres d'accueil Fedasil	1.700			1.256		
	Centres Régionaux d'Intégration	321			201		
	O.N.G. (CIRÉ, VVV)	943			1.016		
	Services sociaux pour étrangers	2					
Autres	Autres	12	12	0,0%			0,0%
Emploi	Formation ISP	3	3	0,0%			0,0%
Enseignement	Alpha / FLE	10	360	3,7%		245	3,0%
	Autres	3			3		
	Centres PMS	221			180		
	Écoles Fondamentales	56			37		
	Écoles Secondaires	69			24		
	Écoles Supérieures	1			1		
Interne	Interne	13	13	0,0%			0,0%
Jeunesse	Autres	5	249	2,6%	5	230	2,8%
	Maisons de Jeunes	18			18		
	Protection de la jeunesse	120			34		
	SAJ (Service d'aide Jeunesse)	104			173		
	Services d'adoption	2					

Secteur	Sous Secteur	2007		2006			
Juridique	Avocats	117	155	1,6%	68	89	1,1%
	Centres pénitenti-aires	7			8		
	Services d'aide juri-dique	8			2		
	Services des tutelles	17			11		
	Tribunaux	6					
Logement	Logement assisté	1	1	0,0%	1	1	0,0%
Prévention santé	Kind & gezin	21	2.197	22,8%	49	2.456	29,6%
	O.N.E. (naissance & enfance)	2.146			2.372		
	Planning familial	22			35		
	Réduction des risques	8					
Santé	Autres	7	897	9,3	2	850	10,3%
	Centres de revalida-tion	11					
	Hôpitaux	742			732		
	Maisons de repos	5					
	Maisons médicales	96			57		
	Médecins sans Fron-tières	36			59		
Santé mentale	Hôpitaux psychiatri-ques	37	948	9,8%	47	674	8,1%
	Psy privés	1					
	SSM (Service Santé mentale)	910			627		
socioculturel	Associations culturel-les diverses	1	1	0,0%			0,0%
Services publics	Administrations com-munales	252	637	6,6%	241	677	8,2%
	Autres	2					
	Contrat de sécurité	9					
	C.P.A.S.	374			436		

Secteur	Sous Secteur	2007		2006			
Services sociaux	Aide aux personnes handicapées	34	649	6,7 %	23	522	6,3 %
	Aide aux victimes	216			152		
	Maisons d'accueil	107			114		
	Services sociaux	292			233		
Total		9.633	100 %	8.286	100 %		

Réalisations au sein d'EQUAL

Les réalisations du groupe de travail « politique » et de la chambre francophone des SÉTIS ont été, d'une part, le remplacement du terme « interprète social » par celui d' « interprète en milieu social » et, d'autre part, la définition du niveau de qualification pour la formation de la fonction d'interprète en milieu social: le niveau Bac + 3 a été retenu, en regard du barème 4.1 de la Commission paritaire 329.2. Cependant, la possibilité d'engager un interprète à l'échelon 3 reste d'actualité, pour les personnes qui n'auraient pas ou n'entreprendraient pas les études Bac + 3.

En ce qui concerne le groupe de travail « outil », les réalisations ont été, d'un côté, l'harmonisation des outils d'enregistrement et de l'autre, l'harmonisation de la liste des secteurs et sous-secteurs (voir présentation des données ci-dessus). Ce qui permet de meilleures comparaisons entre les statistiques des différents SÉTIS.

Enfin, les réalisations du groupe « formation » furent les suivantes :

la finalisation de la définition du profil métier

- l'opérationnalisation d'un module de formation de 25 heures en « techniques d'interprétation adaptées au social », destiné aux interprètes des différents SÉTIS. Deux interprètes du CIRÉ y ont participé, pour acquérir les bases nécessaires à la poursuite du troisième module donné au CIRÉ.
- La finalisation du contenu de la plaquette « L'interprète en milieu social, un partenaire ». Celle-ci explique aux utilisateurs les conditions favorables à la collaboration avec un interprète en milieu social
- le travail de réflexion pour définir une procédure commune au recrutement des interprètes en milieu social

L'équipe des interprètes en milieu social

Fin 2007, le service d'interprétariat du CIRÉ se compose d'une équipe de 33 interprètes (21 A.C.S. – 13 temps plein et 8 temps partiels, 2 art 60, 10 ALE) actifs dans 44 langues différentes.

Des modifications sont intervenues dans l'équipe des interprètes en 2007. À la fin de l'année, une personne a commencé une collaboration en article 60 pour l'arabe classique, le sorani, le badini et le kurmandji. Une autre interprète a terminé son article 60 en arabe classique, arabe marocain et tarifit, mais aucun poste n'était disponible pour poursuivre la collaboration. Deux nouveaux interprètes ALE pour le persan (Farsi et Dari), dont un qui est parti rapidement.

Offre linguistique : 44 langues en 2007.

Le recrutement des interprètes en milieu social

Certains objectifs proposés pour 2007 ont été réalisés : avec la collaboration du formateur en techniques d'interprétation adaptées au milieu social, nous avons perfectionné le testing en langue française, de façon à répondre aux exigences européennes du niveau B2.

La formule d'accompagnement des nouveaux interprètes a été mise en place : celui-ci observe un collègue chevronné dans ses prestations, selon des critères définis, et s'ensuit un partage de l'observation. Par contre, la mise en place d'une évaluation de la langue maternelle et des autres langues parlées n'a pas encore abouti.

La formation des interprètes en milieu social

Une session de formation de base a eu lieu en juin 2006 pour trois nouveaux interprètes avec le contenu suivant : découverte du code de déontologie : (18 heures), thématique juridique sur la procédure d'asile

(3 heures), module sur les techniques d'interprétariat adaptées au social (12 heures)

Le programme de formation continue proposé aux interprètes sociaux pour l'année académique 2007-2008 se compose de :

- Groupes de parole (2 heures par mois) ;
- Module de techniques d'interprétation adaptées au social (3^e année au rythme de 3 heures par mois) ;
- Thématiques (3 heures par mois).
- Pour l'année académique 2007-2008.

La composition des trois groupes d'interprètes, qui était stable depuis trois ans, a été remaniée pour permettre une nouvelle dynamique et de nouveaux échanges entre interprètes. Quatre critères ont été pris en considération : les langues parlées, l'ancienneté, le statut et le genre.

Les thématiques abordées, qui varient chaque année et qui sont déterminées suite à une analyse des besoins, ont été les suivantes : durant le premier semestre 2007, les interprètes ont pu se familiariser avec les procédures sociales rencontrées lors des prestations telles que l'IVG, l'adoption, la maltraitance d'enfants, les violences conjugales, le viol, la prostitution ; le système scolaire belge primaire et secondaire. La nouvelle procédure d'asile a été abordée lors du dernier trimestre de l'année.

Réflexions de nos interprètes en cours d'année

Au cours de l'année, les réflexions des interprètes ont concerné principalement la spécificité de leur place dans la relation triangulaire. En effet, de par la professionnalisation de leur métier, ils sentent qu'ils jouent de plus en plus un rôle de partenaire professionnel.

Outre la responsabilité de proposer des traductions orales fiables, objectives et complètes, l'interprète peut également établir une relation de partenariat avec le professionnel en l'aidant à comprendre au mieux le sens oral et culturel des messages du bénéficiaire. Par ailleurs, sa relation de confiance avec la personne étrangère qui ne parle pas ou pas assez le français permettra à celle-ci de s'exprimer le plus ouvertement possible. Cette dynamique aidera le professionnel à réaliser l'objectif de sa mission avec un maximum de satisfaction.

Contacts utilisateurs

Cohésion sociale

Pour mémoire, en 2005, nous défendions un projet d'enveloppe budgétaire qui, via l'obtention du subside Cohésion sociale financé par la COCOF permet depuis 2006, au CIRÉ Interprétariat, de mettre gratuitement ses interprètes en milieu social à disposition de neuf administrations communales bruxelloises (Anderlecht, Auderghem, Bruxelles-ville, Etterbeek, Evere, Forest, Ixelles, Molenbeek-St-Jean et St-Josse-Ten-Hode), de leurs services para communaux (C.P.A.S., écoles) et de leur secteur associatif.

En 2007, comme planifié, nous avons mis l'accent sur l'information aux communes d'Auderghem, Evere et Etterbeek. Pratiquement, des rencontres ont été organisées avec les acteurs du secteur associatif, mais également avec les services communaux demandeurs. Ces réunions d'information étaient plus spécifiquement nécessaires dans ces communes là, car les enveloppes n'y avaient pas été complètement utilisées en 2006.

Pour info, le taux d'utilisation des enveloppes est, à ce jour, ou en hausse régulière (Auderghem, Anderlecht, Evere, Etterbeek, Forest) ou arrivé à son taux de saturation (Bruxelles ville, Ixelles, Molenbeek-St-Jean et St-Josse-Ten-Hode). Il serait d'ailleurs nécessaire d'augmenter la somme allouée aux Communes de Bruxelles ville et Molenbeek pour lesquelles la demande dépasse l'offre.

Une enveloppe budgétaire pour Schaerbeek

Lors de l'appel à projet de Cohésion sociale de 2005, la Commune de Schaerbeek n'avait pas souhaité soutenir notre projet d'enveloppe sur leur territoire. Pourtant, chaque année, de nombreuses associations Schaerbeekoises font appel à nos services d'interprétariat en milieu social. De plus, plusieurs structures demandeuses nous ont fait part de leurs difficultés à assumer le prix de ce type de service pourtant fondamental à la bonne marche de leur travail.

Nous avons donc décidé qu'il était important de relancer Schaerbeek sur ce sujet afin que, comme sur les neuf autres communes bruxelloises déjà subsidiées, ils offrent une enveloppe budgétaire à leurs associations, services communaux et para communaux.

C'est dans ce cadre que nous avons pris contact avec le cabinet de l'Echevine de l'Intégration sociale, de la Prévention et de la Solidarité à Schaerbeek. Une réunion, très favorable à ce projet, a eu lieu début

novembre 2007. Nous attendons la décision finale pour début 2008.

La même démarche pourrait être menée sur la Commune de Saint-Gilles également non preneuse lors de l'appel à projet initial.

Les concertations locales de Cohésion sociale

Chacune des neuf communes précitées où le CIRÉ Interprétariat possède une enveloppe organisée au minimum quatre concertations obligatoires chaque année. Nous avons donc participé à chacune de ces concertations. Il faut savoir que ces réunions sont très importantes, car elles permettent de tisser un lien plus serré avec le secteur associatif de chacune de ces communes.

O.N.E.

En 2006, lors d'une réunion entre les interprètes du CIRÉ Interprétariat et les TMS de l'O.N.E., nous avons constaté qu'une certaine usure et routine de travail s'était installée, faisant émerger, entre nos deux services, des difficultés de collaboration. Dès lors, il nous est apparu fondamental d'effectuer un recadrage professionnel à destination des deux parties (TMS de l'O.N.E. et interprètes).

Dans cette logique, nous avons donc rencontré début 2007 les Coordinatrices de l'O.N.E. afin de leur proposer d'organiser des séances de formation où seraient présents TMS et Interprètes, et qui permettraient de redéfinir un cadre « commun » de collaboration.

Le bilan de cette réunion fut mitigé. Les Coordinatrices semblaient ne pas adhérer complètement au projet et soulevaient en outre la difficulté de libérer les TMS aux dates proposées. La discussion qui s'est poursuivie avec la direction de l'O.N.E. n'a à ce jour pas abouti nous laissant sur notre faim quant à cette proposition d'amélioration du cadre de collaboration réciproque.

Bilan de collaboration

Feedback des utilisateurs

Les deux tiers des utilisateurs contactés se sont dits plus que satisfaits de la qualité des prestations fournies par l'équipe du CIRÉ Interprétariat. Ils ont, de ce fait, repoussé la proposition de rencontre, l'estimant sans objet.

Le dernier tiers de nos utilisateurs a désiré nous rencontrer afin de nous préciser les difficultés et les

problèmes rencontrés. Pour la plupart, les difficultés avaient trait aux interprètes de Bruxelles Accueil, service avec lequel le CIRÉ Interprétariat a passé fin 2006 une convention de collaboration. En substance, cet accord prévoit de fournir une offre par déplacement plus complète (plus de souplesse, plus de langue) en unissant les forces de travail des deux services en s'appuyant sur les principes suivants :

- Le CIRÉ Interprétariat est le service de référence par qui passent les demandes d'interprétariat en milieu social par déplacement pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Le CIRÉ Interprétariat travaille avec des interprètes professionnels sous contrat. Bruxelles Accueil travaille avec des volontaires ;
- Les prestations par déplacement vont en priorité au personnel salarié du CIRÉ Interprétariat et ensuite aux volontaires de Bruxelles Accueil qui interviennent en complémentarité.
- Dans ce cadre, les retours faits par nos utilisateurs et nos propres constats ont permis de pointer trois types de problèmes :
- Des différences fonctionnelles importantes quant à la gestion de planning des interprètes, avec à la clé des difficultés à répondre en temps et heure aux demandes des utilisateurs ;
- Des absences et/ou retards des interprètes de Bruxelles Accueil, lors des prestations par déplacement ;
- Un manque de respect des règles de base du code de déontologie dans le chef de la neutralité et du recul lors des prestations.

En cas de problème comme ceux-là, le CIRÉ Interprétariat ne peut que jouer le rôle de boîte aux lettres et transmettre les faits à Bruxelles Accueil. C'est de cette manière que se posent constamment les limites d'un engagement « volontaire » par rapport à celui de salarié.

Outre les difficultés liées à la collaboration entre le CIRÉ Interprétariat et Bruxelles Accueil, nos utilisateurs nous ont signalé qu'il était parfois malaisé de joindre notre service par téléphone afin de réserver des prestations. Afin d'améliorer cette disponibilité, le CIRÉ Interprétariat a augmenté de 2 à 2½ ETP l'équipe de matcheur-dispacheurs. De plus, le service offre actuellement la possibilité de faire des demandes de prestation en ligne via notre site Internet en plus de la possibilité de le faire par fax.

Prise de contact avec nos nouveaux utilisateurs

De façon régulière nous avons contacté nos nouveaux utilisateurs afin de vérifier le bon fonctionnement de notre collaboration et, par la même, évaluer s'ils avaient toutes les informations utiles sur notre mode de fonctionnement.

Projet « classes passerelles »

En 2007, nous avons également commencé la mise en place du projet pilote destiné aux écoles de Bruxelles-Capitale possédant des « classes passerelles » destinées aux élèves primo-arrivants. Ce projet « L'école peut dialoguer dans ta langue » financé par le Fond européen pour les Réfugiés (FER) et cofinancé par la Communauté française a pour but d'évaluer la pertinence de l'utilisation d'interprètes en milieu social pour améliorer les relations parents primo-arrivants et établissements scolaires.

Au total, nous avons proposé ce projet pilote à six établissements, primaires et secondaires, répondant aux critères précités. Ces six établissements ont, depuis novembre 2007, accès à une enveloppe budgétaire dans laquelle ils pourront puiser selon leurs besoins en interprétariat en milieu social. Ce projet pilote « classes passerelles » sera clôturé en octobre 2008. S'il est concluant, une enveloppe récurrente de la Communauté française devrait être attribuée à ce type d'établissement.

Perspectives pour 2008

Création du Service Bruxellois de traduction et d'Interprétariat social

2008 sera témoin d'une restructuration du secteur de la Traduction et de l'Interprétariat en milieu social en Communauté française. Une restructuration initiée par les Pouvoirs politiques du Cabinet de l'Intégration sociale. Le pouvoir fédéral, les Régions et la Communauté française ont en effet redéfini leur priorité en matière de mise à disposition généralisée d'interprètes sociaux professionnels. Ils ont conclu en ce sens un accord pour allouer une partie du nouveau Fonds européen pour l'Intégration à la traduction et à l'interprétariat en milieu social, et ce, à partir d'avril 2008. Cette décision a pour corollaire la mise en commun des forces de travail en Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'en Région Wallonne et verra la constitution de 2 services de traduction et d'interprétariat en milieu social, l'un wallon, l'autre bruxellois en vue de travailler de manière plus collaborative et plus intégrée.

Perspectives pour l'équipe

Au vu de l'augmentation importante des demandes des utilisateurs pour les prestations d'interprétariat en milieu social (16 % en 2007, 19 % en 2006 et 19 % en 2005), il sera probablement nécessaire de renforcer l'équipe. Pour ce faire, il faudra obtenir auprès d'ACTIRIS des postes A.C.S. pour les langues fort demandées et collaborer avec des interprètes ALE pour les langues moins demandées telles que le bulgare, le tchèque, le slovaque, le kinyarwanda, le persan.

L'élargissement de l'équipe des interprètes en milieu social répond, non seulement, au besoin de développement des activités du CIRÉ Interprétariat, mais également à sa mission d'intégration professionnelle de personnes d'origine étrangère.

En vue de poursuivre la professionnalisation du métier, nous prévoyons de :

Aboutir à un « testing » des langues maternelles et autres langues parlées ;

- Finaliser la procédure commune de recrutement des interprètes en milieu social ;
- Proposer un programme de formation qui réponde aux besoins en formation des interprètes ;
- Définir le contenu de la formation qualifiante à mettre en place pour le niveau Bac +3 ;
- Mettre en place des modules de formation pour les Utilisateurs afin de les sensibiliser aux conditions favorisant une collaboration efficace avec les interprètes en milieu social.

Perspectives en matière de contact utilisateur

Cohésion sociale

Le travail entamé depuis 2006, sur les différentes communes possédant une enveloppe budgétaire, va continuer, avec pour priorité la Commune de Bruxelles-Ville. Si Schaerbeek accepte le projet, nous y entamerons également une campagne d'information. Il va sans dire que nous serons également toujours présents aux concertations locales afin de continuer à resserrer le lien entre notre service et le paysage associatif et communal bruxellois.

Formation utilisateurs

Au niveau du « contact utilisateurs », cette formation est importante, elle nous permettrait d'affiner le contact avec nos utilisateurs, tout en apportant un

réel « plus » au niveau de la collaboration interprètes/ utilisateurs.

Hôpitaux

Nous remettons sur le métier ce projet et tenterons donc d'aller à la rencontre des services sociaux des hôpitaux afin de sensibiliser ces structures à l'approche plus éthique du travail avec un interprète en milieu social. Nous serons aidés en cela par la collaboration avec la Cellule de Médiation interculturelle du SPF Santé qui se met en place.

Projet « classes passerelles »

Il est certain que ce type de projet demande un suivi. Dans ce cadre, nous suivrons régulièrement nos six écoles pilotes participantes.

→ Lutter contre les politiques
d'enfermement et d'expulsion
des étrangers

Thématique 5

Rappel de l'objectif général de la thématique

Le CIRÉ coordonne le réseau des visiteurs O.N.G. en centres fermés des associations membres depuis 1989, sur base d'un mandat que lui a délégué le Comité Belge d'Aide aux Réfugiés.

Cette coordination a pour rôle de relayer politiquement les revendications du groupe transit, tout en sensibilisant l'opinion publique. Notre présence en centres fermés, bien que précaire, nous permet d'assurer un minimum de contrôle sur les pratiques de l'administration belge dans ces zones de non-droit. Nous demandons plus de transparence et proposons des alternatives et amendements.

État des lieux de la thématique sur le plan politique en 2007

En 2007, année électorale, nous espérons que les mobilisations ininterrompues des dernières années contre la détention des enfants trouveraient une issue favorable. Le choix stratégique avait été fait d'insister sur cette catégorie de détenus, car les enfants ont des droits propres (convention internationale des droits de l'enfant) et nous pensions qu'insister sur cette question assez consensuelle ouvrirait des portes et permettrait enfin de faire reculer la détention.

Ce scénario idéal n'a pas eu lieu. Si la bataille des idées a en partie été remportée des deux côtés de la frontière linguistique du pays, les enfants sont toujours détenus en nombre. Dans le mémorandum en vue des élections nous faisons apparaître la question de l'enfermement des enfants en bonne place parmi nos priorités. Ce thème étant devenu politiquement inévitable, les quatre grands partis francophones s'engageaient à le prendre en compte une fois élu, et certains partis flamands faisaient de même, CD&V en tête.

Alors que les négociations à Val Duchesse battaient leur plein, un événement médiatique bousculait la torpeur estivale. Angelica, jeune fille d'origine équatorienne fut détenue avec sa mère au centre 127 bis. Chaque jour Angelica et l'histoire épique de son expulsion faisaient la une des journaux, provoquant une émotion profonde au sein de la population belge. Angelica obligeait tous les partis en négociation à se prononcer une nouvelle fois sur la question de l'enfermement des enfants. Pourtant, l'accord Orange-bleu concernant l'immigration ne consacrait qu'une ligne à la détention des enfants, laissant la porte ouverte à toutes les interprétations.

Dans le même temps, Patrick Dewael ne changeait pas son point de vue, et ce, malgré la sortie de l'étude de Sum Research sur les alternatives à la détention des familles avec enfants. Cette étude, qu'il avait commandée lui-même le disait clairement « la détention des enfants, dans les conditions actuelles, est inacceptable ». Mais rien n'y a fait, la fin de non-recevoir de Patrick Dewael se traduisait en une volonté « d'humanisation » et certainement pas par une sortie des familles avec enfants des centres fermés. Début 2008, nous en sommes toujours au même point. À noter tout de même, la multiplication de tentatives juridiques de lutte contre l'enfermement des enfants. Un groupe d'avocats engagé a proposé à des associations (dont le CIRÉ), plusieurs actions en justice contre l'enfermement des enfants. Alors que le combat contre la détention des enfants était essentiellement mené au niveau politique cette arrivée d'un collectif d'avocats imaginatifs permet de multiplier les angles d'attaque.

Mais il n'y a pas que des enfants dans les centres fermés. En 2006, les O.N.G. de visiteurs avaient dressé un « État des lieux » de l'enfermement en Belgique espérant susciter un vaste débat. Un an et demi après, les résultats politiques se font sentir peu à peu. Cet état des lieux avait abouti à une proposition de résolution de parlementaires demandant un audit sur les centres fermés. Cette proposition a cheminé modestement en 2007 et nous pouvons espérer que cet audit aura lieu en 2008, 20^e année des centres fermés.

2007 fut aussi l'année de la mise en place des vastes réformes du droit des étrangers votées en 2006. Nous l'avions dit, ces réformes aboutiraient à détenir un peu plus de demandeurs d'asile pour des durées plus longues, contribuant un peu plus à banaliser la détention. Au vu des premières constatations faites en 2007, ces craintes se sont avérées exactes, notamment pour les demandeurs d'asile à la frontière, détenus systématiquement pendant toute leur procédure.

Enfin, 2007 fut aussi une année européenne. La directive sur le retour en débat depuis 2005 connaissait une deuxième jeunesse. En effet le parlement européen votait un compromis en Commission Justice-Liberté-Sécurité proposant des amendements au texte de la Commission. Première directive codifiée dans le domaine de l'immigration, les enjeux sont importants : cette directive harmonisera les conditions de détention en Europe et les droits des détenus. Les partis politiques, comme les O.N.G., sont traversés par des lignes de fracture. Certains voient dans le vote de cette directive l'occasion d'améliorer la situation dans des pays où tout centre de détention est une zone de non-droit : la Grèce

par exemple. Les autres insistent sur le fait que ce texte contribue à criminaliser les étrangers en faisant de la détention un acte administratif ordinaire et en s'inspirant des plus mauvaises pratiques. Après nous être battus sans succès auprès de la Cimade et d'autres associations européennes pour intégrer un amendement interdisant la détention des enfants nous avons adhéré à un nouvel appel de la Cimade demandant le rejet pur et simple de la directive. C'est probablement en 2008 que la directive sera votée, à nouveau amendée ou enterrée.

Actions du CIRÉ concernant l'enfermement et les expulsions

Le travail politique du CIRÉ concernant la détention s'est axé en grande partie sur la problématique des enfants. Nous avons cherché en 2007 à poursuivre la mobilisation en ne lâchant pas la pression sur les responsables politiques. L'objectif était clair : il fallait obtenir une avancée en ce domaine.

Nous avons tout d'abord tenu à affirmer notre position contre les projets « d'humanisation » des centres fermés. Face à la rumeur du retour de familles avec enfants au centre de Vottem qui faisait suite à l'annonce de l'embauche d'enseignants dans ce centre, nous avons réagi en compagnie des syndicats de l'enseignement en publiant une carte blanche dans *La libre Belgique*. Le message était simple : pas d'enseignants dans les centres fermés. Une telle mesure ne ferait que renforcer le principe de la détention des familles avec enfants.

En 2006, une étude sur les alternatives à la détention des familles avec enfants était commandée par le Ministre de l'intérieur suite aux diverses pétitions, dont celle du CIRÉ, qui avaient réunies plus de 18 000 signatures. Dans le cadre de cette étude conduite par l'institut Sum Research, le CIRÉ avait été entendu à deux reprises. L'étude est finalement sortie lors du premier semestre 2007 et ses conclusions n'arrangeaient visiblement pas le ministre de l'Intérieur pour qui « il n'y a pas d'alternatives ». Nous constatons que l'étude a été transmise au ministre début février, il ne l'a soumise au parlement que lors de sa dernière session en avril, montrant par là qu'il n'était pas question de lui accorder une réelle attention. Le CIRÉ a élaboré un commentaire point par point de cette étude et remis son commentaire à des parlementaires. Si nous ne sommes pas d'accord avec toutes les propositions de Sum research, nous constatons que selon les chercheurs la détention des enfants en Belgique, en l'état actuel des choses était « inacceptable ».

Après les élections le CIRÉ a tenu à intervenir dans les médias dans le cadre de l'affaire Angelica par des

interviews et un communiqué de presse en rappelant que derrière l'affaire Angelica il y avait des centaines d'autres enfants qui pâtissaient de la même situation. Dans le même temps, les actions en justice contre l'enfermement des enfants, menées conjointement par le CIRÉ, la Ligue des droits de l'homme et le service droit des jeunes se poursuivaient. Au mois de juillet, une première décision tombait, elle était négative. Le juge des référés estimait l'action irrecevable, car les associations n'avaient pas « d'intérêt à agir ». Nous avons manifesté notre déception par la voie d'un communiqué rappelant qu'il eut été préférable que le juge statue sur le fond. Nous attendons en 2008 le résultat des autres procédures et notamment la plainte contre X introduite en soutien à de nombreuses familles plaignantes.

Au niveau politique, les partenaires de la coalition Orange-bleu se décidaient à mentionner la détention des enfants. La phrase restait assez floue pour satisfaire tous les partenaires, il s'agissait de « trouver des alternatives » tout en prévoyant tout de même de détenir dans des « centres fermés ».

Nous avons donc voulu réagir en partant du constat suivant : si l'accord est flou, il n'en reste pas moins qu'un constat est partagé par tous, la détention des familles avec enfants en centre fermé pose problème. Sur proposition de JRS, nous avons demandé qu'un moratoire soit mis en place au plus vite. Ce fut le sens d'une carte blanche publiée à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant et signée par de très nombreux acteurs institutionnels. La carte blanche est parue en Flandre dans « *De Standaard* » et du côté francophone dans « *La libre Belgique* ». Elle a été suivie d'un travail de sensibilisation dans les écoles. Des enfants demandaient à Saint-Nicolas d'en finir avec ces détentions. Les dessins ont été remis par Saint-Nicolas et le père Fouettard au ministre de l'Intérieur. Cette action a reçu un bon écho médiatique, mais la revendication d'un moratoire a été rejetée par les représentants du ministre.

Enfin, sur base de décisions de justice qui affirmaient que les enfants en centres fermés « n'étaient pas détenus », mais qu'ils accompagnaient uniquement leurs parents, nous avons voulu prouver par l'absurde qu'ils étaient bien détenus en organisant une journée à l'air libre pour ces enfants. Cette action était organisée avec la Ligue des droits de l'homme, le Service droit des jeunes et surtout des avocats fortement impliqués dans la cause. La sortie a été refusée par l'administration ce qui a été constaté par huissier et suivi d'une procédure pour détention arbitraire.

Suites de l'État des lieux

L'état des lieux sur les centres fermés sorti en octobre 2006 a permis de relancer le débat sur la détention. Cet état des lieux était accompagné de revendications politiques qui ont été intégrées dans le mémorandum du CIRÉ pour les élections législatives et plusieurs de ces recommandations ont été reprises dans les programmes des partis. La sortie de l'état des lieux et les témoignages accablants de travailleurs de Vottem, dénonçant des traitements inhumains, ont un peu bousculé les représentants politiques.

Cela a permis d'aboutir à une proposition de résolution du Parti socialiste demandant un audit sur les centres fermés. Cette proposition de résolution a été enterrée avant les élections législatives, mais a fait son retour en 2007 et sera consultée par la Commission de l'Intérieur début 2008.

Le Ministre de l'Intérieur, en réaction à ces événements s'est exprimé en soulignant que les détenus étaient souvent « contents » de leur sort, la preuve, très peu de plaintes étaient déposées à la commission des plaintes.

Toutes les O.N.G. de visiteurs ont réagi ensemble en signant le 15 mars une carte blanche dans « Le Soir » : « centres fermés : l'urgence du débat ». Nous rappelions que le règlement de cette commission rendait son utilisation presque impossible. Au-delà, nous questionnions le principe même de la détention. Les scandales dénoncés par les gardiens de Vottem ne devaient pas faire oublier que c'est bien la détention administrative des étrangers, dans les 6 centres, qui posait problème. La carte blanche renvoyait abondamment à l'état des lieux.

Mais c'est surtout au niveau des relations avec l'Office des étrangers que le rapport a eu des répercussions négatives. En 2006, la Direction de l'Office des étrangers, n'ayant pas apprécié le contenu du rapport, a donné la consigne aux centres fermés de ne plus nous donner d'informations. Plus d'accès aux chiffres, plus de discussions sur les cas individuels. Cette directive de l'Office des étrangers laisse parfois quant aux répercussions en terme de transparence.

Afin de tenter d'y remédier, les associations qui ont rédigé le rapport ont rencontré à six reprises l'office des étrangers pour tenter de discuter du fond. Certaines avancées peuvent être constatées à l'issue de ces rencontres. L'administration a par exemple reconnu qu'il y avait des problèmes d'accès aux soins dans les centres fermés et qu'un filtrage des détenus malades avait bien lieu. L'engagement d'y remédier a été pris. L'office des étrangers a aussi

reconnu que les incohérences de leurs statistiques étaient réelles. Malgré ces maigres avancées, nous constatons après six réunions que les points de vue de chacun n'ont pas évolué : l'administration n'accepte toujours pas de nous communiquer les données concernant les centres fermés, cultivant une opacité inquiétante.

De ces rencontres des interrogations subsistent quant à la fragilité du statut d'O.N.G. exerçant un droit de visite en centre fermé.

Travail sur l'aide juridique

Les visiteurs en centres fermés, faisant face au désarroi de nombreux détenus quant au soutien juridique qu'ils reçoivent, ont demandé qu'un travail soit mené sur l'aide juridique en centre fermé. Ce travail est d'autant plus important que les réformes en droit des étrangers changent la donne : Procédures plus formelles, toute la procédure en centre fermé pour les demandeurs d'asile arrivés à la frontière ou encore instauration d'un recours contre l'Ordre de Quitter le Territoire en 24 heures.

Un petit groupe de travail s'est constitué pour mener à bien ce rapport qui, initialement, était prévu pour fin 2007 et qui a pris un certain retard.

Nous avons décidé de décrire l'aide juridique en centre fermé telle qu'elle existe, de souligner les problèmes et d'émettre des recommandations. Le travail se fonde sur les textes de loi, sur le vécu des détenus à travers les rapports des visiteurs, mais aussi sur l'avis des travailleurs en centres fermés, des avocats spécialisés et des différents bureaux d'aide juridique. Plusieurs entretiens ont été conduits en 2007, avec les directions et travailleurs sociaux de tous les centres, mais aussi avec des responsables de BAJ. Le travail se poursuivra en 2008, année de sortie du rapport.

Interventions au niveau européen

Le travail au niveau européen s'est consolidé en 2007 avec une participation plus active aux travaux de Migreurop. Le CIRÉ s'est rendu à une réunion du réseau en mars 2007 ainsi qu'à l'Assemblée générale en novembre. À l'issue de cette réunion, le CIRÉ a décidé de faire partie du Conseil d'administration de Migreurop à titre d'observateur. La veille de l'assemblée générale, une journée de travail était organisée sur les centres de détention en Europe. Le CIRÉ a présenté la situation en Belgique. Un des objectifs de cette journée était d'imaginer une campagne au niveau européen sur le « droit de regard » dans ces centres. C'est aussi dans ce cadre que le CIRÉ

a reçu à partir de novembre 2007 une stagiaire de Migreurop venue, entre autres, poser les jalons de cette future campagne.

Le CIRÉ était représenté lors des rencontres de Ljubljana, qui visaient à élargir le réseau Migreurop et à évaluer les politiques d'externalisation dans les pays de l'Est, au mois de mai. Une délégation du CIRÉ était aussi envoyée à Cecina en Italie lors des rencontres antiracistes. Migreurop animait pendant trois jours un atelier sur les violations des droits humains aux frontières de l'Union européenne. Le CIRÉ y a fait deux présentations sur la situation belge.

Au-delà de la consolidation du réseau, c'est surtout la directive européenne sur le retour qui a animé l'année européenne en matière de détention, les mobilisations s'étant accélérées en 2007. Le CIRÉ avait en effet commenté cette directive en 2005 lorsque la Commission européenne avait proposé un premier texte. La position du CIRÉ a évolué cette année. Nous terminions l'année 2006 en adhérant à un appel de la Cimade demandant aux parlementaires européens d'amender la directive en introduisant un article interdisant la détention des mineurs. Le CIRÉ a participé en mars à un colloque organisé par la Cimade, à Strasbourg, dans les locaux du Conseil de l'Europe. Beaucoup d'eurodéputés étaient présents. Malgré cela, la détention des enfants n'a pas été écartée dans le texte de la Directive.

Le travail d'amendements du Parlement européen s'est poursuivi sans atteindre les résultats escomptés. Au contraire, sur certains points, le texte s'est dégradé : la durée de détention maximale possible passait de six mois à dix-huit mois. Autre point problématique : l'interdiction de réadmission pendant cinq ans du territoire de l'Union européenne des étrangers expulsés. Si le Parlement européen a en effet permis que cette interdiction ne soit que facultative, nous nous inquiétons largement d'une telle mesure stigmatisante qui renforcerait la criminalisation des étrangers.

Le Parlement européen, réuni en Commission LIBE a voté largement son accord sur ce texte (le rapport Weber) qui servira de base de négociation avec le Conseil des ministres de l'Union européenne, avant un éventuel vote au Parlement, en séance plénière en 2008.

Nous avons donc décidé de répondre au nouvel appel de la Cimade demandant simplement aux parlementaires de rejeter ce texte qui porte en lui les germes d'une banalisation accrue de la détention administrative et n'offrira pas plus de garanties aux détenus. Selon nous trop de points constitueraient une régression. Tant que ces points figurent dans le

texte de la Directive, celle-ci doit être rejetée. Nous avons donc relayé l'appel en Belgique et participé à une journée de travail à Strasbourg en compagnie de parlementaires européens pour leur exprimer notre point de vue. Nous avons pu constater que les lignes politiques bougeaient peu à peu, comme si la majorité des parlementaires avaient voté un texte qu'elle ne connaissait pas bien. Ce travail devra se poursuivre en 2008.

Le CIRÉ a été contacté pour participer à une étude comparative commandée par le parlement européen à propos des conditions de détention des étrangers dans 25 des 27 États membres. Dans le cadre de cette étude conduite par Steps consulting et La Cimade, le CIRÉ était l'organisation de référence pour la Belgique. Nous avons donc présenté la situation belge à la chercheuse, lui avons fait rencontrer les visiteurs en centres fermés et nous sommes rendus en sa compagnie dans les centres fermés du pays. Le rapport final est attendu pour 2008.

Enfin, un groupe de parlementaires européens de la commission LIBE visite des centres de détention dans chaque État membre. Au mois d'octobre, ceux-ci sont venus en Belgique. Ils ont rencontré les associations de visiteurs avant de visiter les centres. À cette occasion nous leur avons remis une note détaillée sur tous les aspects problématiques que nous constatons dans les centres fermés. Là encore, le rapport est attendu pour 2008.

Nous pouvons dire qu'en 2007, le travail au niveau européen concernant la détention a pris de l'ampleur. Nous pouvons l'analyser par une actualité assez dense (Directive, visite de députés européens, etc.), mais aussi comme un résultat de notre participation plus active au sein du réseau Migreurop. Certains résultats se font sentir au niveau européen, et cet aspect du travail doit clairement être poursuivi tant les impacts des décisions de l'Union européenne seront évidents dans chaque État.

Divers

Le travail au sein du groupe des visiteurs s'est poursuivi cette année en gardant un bon rythme de réunions, toujours bien suivies. Le CIRÉ a continué à interpellier les autorités sur des problèmes particuliers soulevés par les visiteurs : un cas de violence policière qui nous a amené à porter plainte au Comité P ou encore une lettre dénonçant le fait que le droit à consulter un avocat n'avait pas été respecté pour un détenu. Ces interventions ont été moins nombreuses que l'année précédente, il faudra renforcer cet aspect des choses en 2008.

Autre évènement d'importance, un détenu du centre 127 bis est décédé au mois de septembre alors qu'il était en isolement. Le CIRÉ s'est rendu dans le centre et s'est entretenu avec des détenus, le service social du centre et la direction. Nous avons soulevé de nombreuses contradictions entre les récits et trouvons plus qu'étrange qu'une personne soit décédée en isolement, sans surveillance. Nous avons envoyé nos constats à l'Office des étrangers qui nous a adressé une réponse en contradiction avec les premiers éléments que nous avons relevés. Malheureusement, cette affaire est restée sans suite. Pour qu'une enquête impartiale soit menée, une plainte aurait dû être déposée, mais seule la famille était en mesure de le faire.

Enfin, nous avons décidé d'entamer une réflexion sur les programmes d'aide au retour du CIRÉ et les centres fermés. Faut-il ou non les proposer aux détenus, ou répondre favorablement à une demande alors que le retour à partir d'un centre fermé ne peut répondre au nom de « volontaire » ? Dans le but de poser la question au C.A., nous avons décidé d'alimenter notre réflexion par des consultations de visiteurs qui ont eu lieu en 2007.

Évaluation de 2007

Au niveau politique une grande partie des perspectives pour 2007 a été réalisée. Le travail sur l'état des lieux s'est poursuivi, des actions contre la détention des enfants ont eu lieu, le groupe de travail sur l'aide juridique s'est mis en place (bien qu'en retard) et le renforcement du travail au niveau européen a sérieusement débuté.

S'il y a bien eu du travail dans ces domaines nous pouvons constater que les résultats concrets sont absents, mis à part, peut-être, quelque vague ouverture au niveau de la détention des enfants. La détention reste un sujet complexe et sensible au niveau politique. Avec le débat sur la Directive retour, nous avons pleinement pris conscience que ce débat se jouait aussi au niveau européen où les perspectives d'influence augmentent avec un parlement renforcé dans le domaine de l'immigration.

Cependant, c'est bien le travail propre au groupe des visiteurs qui a été délaissé. Le canevas n'a toujours pas été mis en place, le débat sur le rôle des O.N.G. en centres fermés n'a pas été mené et la mise en place de « statuts » du groupe n'a pas eu lieu. La coordination n'a peut-être pas été assez efficace en ce sens et n'a pas cherché à « pousser » ces débats qui s'avèrent souvent épineux tant les divergences existent entre associations. Ces objectifs sont donc identiques pour l'année qui vient.

Perspectives 2008

- Poursuivre le travail au niveau européen sur la Directive Retour et poursuivre la participation au réseau Migreurop
- Donner suite à l'étude européenne sur la détention
- Veiller à ce que le prochain gouvernement mette un terme à la détention des enfants
- Évaluer l'impact des réformes sur la détention des demandeurs d'asile. Œuvrer pour limiter ces détentions.
- À l'occasion des travaux européens sur un régime européen commun d'asile, suivre le thème de la détention des demandeurs d'asile
- Rédiger le rapport sur l'aide juridique en centres fermés
- Intervenir pour que l'audit sur les centres fermés, s'il a lieu, soit suivi de mesures concrètes favorables aux détenus
- En fin d'année, lancer un groupe de travail pour un nouvel « État des lieux »
- Renforcer la cohésion du groupe de visiteurs : élargir le réseau, relancer la base de données, rédiger des statuts

...> Promouvoir une politique respectueuse et réaliste d'aide au retour volontaire

Thématique 6

Sur le plan politique en 2007

Au niveau international

Le CIRÉ a participé à des manifestations/réseaux européens ou internationaux en matière de retour et de réintégration : ERSO, journée société civile du forum mondial migration et développement organisé par la Belgique, forum communautaire Migration et Développement organisé par des organisations de la société civile en marge du Forum Mondial, deuxième Congrès international « Migrations et développement » à Alicante.

Notre participation à des réseaux européens ou internationaux en matière de retour et de réintégration semble nécessaire et inévitable. Le partage d'expériences et de connaissances permet à l'évidence une meilleure approche des politiques nationales et européennes en la matière.

Nous avons également pris une part active au sein du conseil consultatif : l'objectif était de constituer une plate-forme afin de discuter et d'évaluer régulièrement les politiques de retour volontaire et les programmes d'accompagnement à la réinsertion. Le conseil s'est réuni trois fois en 2007, et a travaillé sur les chantiers suivants : statut du conseil consultatif, évaluation des différentes initiatives dans le domaine du retour et de la réintégration, propositions d'amélioration du programme de réintégration et révision du fonds de réintégration avec évaluation de la première phase de mise en place du fonds de réintégration.

Nous nous étonnons de l'absence de critères clairs dans l'évaluation que Fedasil a faite sur la mise en place du fonds de réintégration. Par ailleurs, nous défendons l'idée d'harmoniser les programmes d'accompagnement à la réinsertion sur base de l'évaluation des points forts et des bonnes pratiques de chaque opérateur de retour et de chaque projet. Cependant, l'élaboration de critères d'évaluation sur l'ensemble du programme (à la demande du Ministre Dupont) semble n'avoir pas été poursuivie. Nous espérons que cette évaluation pourra se faire tant que le CIRÉ est opérationnel. Enfin, il nous semble primordial d'investir cet espace d'échanges pour réellement formuler des avis politiques sur la politique de retour volontaire (au sens large) en vue d'améliorer et renforcer celle-ci.

Au niveau européen

Des informations ont été collectées en vue de l'élaboration d'un état des lieux des pratiques en matière

de retour volontaire et des modalités de réinsertion au niveau européen.

En septembre 2007, une rencontre avec Jean-Louis De Brouwer (Directeur Immigration Asile et Frontières à la Commission Européenne - DG JLS) a été mise sur pied. À cette occasion, nous avons discuté du fonds européen pour le retour (toujours pas opérationnel, les crédits étant bloqués par le Parlement jusqu'à signature de la directive retour) et de la directive retour (qui place la possibilité de faire appel au retour volontaire uniquement dans le laps de temps s'écoulant éventuellement entre l'ordre de quitter le territoire et l'expulsion).

Nous avons participé à une conférence donnée à Strasbourg en décembre 2007 par le groupe politique GUE/NGL au Parlement européen sur la directive retour.

Le CIRÉ a élaboré son positionnement par rapport à la directive retour (partie retour volontaire) à soumettre aux membres début 2008.

Au niveau belge

Le CIRÉ a commencé à élaborer son positionnement sur la question du retour volontaire depuis les centres fermés et de la place que le CIRÉ devait ou non y occuper, suite à l'interpellation du CIRÉ pour l'accompagnement à la réinsertion d'une personne algérienne enfermée à Vottem.

De très nombreux débats internes et avec d'autres opérateurs de retour tels que VwV et Caritas sur cette question, nous ont conduits à rencontrer les visiteurs des centres fermés pour connaître leur avis sur base de leur expérience « de l'intérieur ».

Deux positions sont essentiellement sorties de ces rencontres²³ la première, contraire à une offre dans les centres fermés, est essentiellement motivées sur deux motifs. Le premier concerne l'absence de caractère réellement volontaire dans le chef de la personne détenue (le seul « choix » consistant à opter pour le retour forcé avec escorte et menottes ou le retour forcé sans escorte ni menottes). Par ailleurs, dans le contexte d'offre d'aide à la réinsertion dans les centres fermés, toute préparation

23 Face au risque d'ambiguïté dans le chef du CIRÉ (si parallèlement à sa lutte politique contre les centres fermés, le CIRÉ s'inscrivait dans une « collaboration » au sein des centres fermés en y proposant un programme d'aide au retour volontaire), le CIRÉ présentera une position à ses membres (lors de la journée de réflexion sur le retour volontaire) et à ses administrateurs afin que ceux-ci tranchent, en février 2008, sur la position à tenir.

du retour semble exclue, ce qui serait contraire à la philosophie de notre programme. Le second motif pour refuser d'offrir une aide à la réinsertion dans les centres fermés est lié au risque qu'une telle offre soit utilisée par les centres comme moyen de pression ou de justification du bien fondé et de la qualité du retour ;

La seconde, favorable à une offre dans les centres fermés, part du principe qu'exclure les personnes placées en détention du programme de réinsertion est difficilement justifiable. Ces personnes pourraient avoir fait le choix, avant d'être placées en détention, de rentrer dans leur pays d'origine, ou être amenées à faire ce choix à l'issue de la procédure qui a justifié leur détention. Par ailleurs, les exclure du programme les contraint inutilement à un retour non préparé, d'autant qu'il s'agit d'un public déjà fragilisé par la détention.

Un positionnement clair du CIRÉ sur la question du retour volontaire depuis les centres fermés est essentiel dans la mesure où il va permettre de mettre à plat et de discuter de certaines réticences de la part des membres. Il définira également les problèmes pratiques et éthiques que soulève une éventuelle offre de services dans les centres fermés.

Une année après l'opérationnalité des programmes d'aide à la réinsertion offerts par le CIRÉ en Algérie, Équateur et R.D.C., et à la moitié de la durée prévue initialement pour ces projets pilotes opérationnels, un premier bilan a été dressé suite à l'évaluation de ces programmes en vue d'établir des enseignements à défendre au niveau politique (voir infra, chapitre consacré à ce qu'on retient de l'accompagnement individualisé à la réinsertion au pays d'origine). Soulignons que ce bilan est par ailleurs conforme aux résultats et constats issus de la recherche du CIRÉ sur l'aide au retour (notamment sur les liens entre retour et développement) réalisée en collaboration avec OCIV en 2005.

Il ressort du travail avec des migrants en situation de retour une difficulté des parcours migratoires peu ou pas prise en compte dans les programmes actuels d'aide au retour. Cette difficulté est liée à l'absence de notion de parcours migratoire, comprenant un départ du pays d'origine préparé et planifié, un séjour dans un pays X, et un retour programmé, notamment avec les membres de la famille restés au pays. En effet, généralement, la personne qui quitte son pays poursuit l'idée de « chercher un mieux », sans objectif précis, sans plan pour capitaliser son expérience. De même, celle qui souhaite rentrer prépare son retour à la dernière minute avec peu de possibilités de projeter correctement sa réinsertion dans son pays d'origine. Parallèlement, il ressort de

l'expérience d'accompagnement des migrants de retour dans leur pays d'origine, que la migration entraîne certaines conséquences psycho-sociales négatives, comme la désintégration familiale, le phénomène d'argent facile, la dépendance des familles vis-à-vis des envois d'argent des migrants, etc. Il ressort des expériences acquises que les personnes qui reviennent après plusieurs années passées loin de chez elles deviennent très souvent une charge supplémentaire pour des sociétés et des familles qui connaissent déjà des difficultés de type psycho-socio-économique, au lieu d'être des moteurs de développement pour leur propre pays. Cela entraîne parfois un phénomène de rémigration vers l'Europe.

Il apparaît qu'au-delà de ces éventuelles situations individuelles d'échec, le retour d'Europe de personnes qui ne parviennent pas à se réinsérer, pèse négativement sur le développement des pays concernés alors qu'il pourrait y contribuer si ces personnes avaient eu l'opportunité d'être accompagnées et aidées dans une projection constructive de leur expérience migratoire. Parmi les programmes d'aide au retour organisés en Europe, il existe peu de structures chargées de maintenir le lien des migrants avec le pays d'origine et d'accompagner les migrants dans la construction de leur projet migratoire. De même, dans les pays d'origine, il existe peu d'organismes formés à la prise en charge de migrants rentrés au pays. Il n'existe aujourd'hui pas de système intégré qui propose un accompagnement tout au long du parcours des migrants.

Cette analyse nous conduit à penser que des initiatives pilotes devraient être lancées en Belgique afin d'évaluer la faisabilité d'un système intégrant l'ensemble du parcours migratoire des personnes qui quittent leur pays d'origine avec l'intention d'y revenir. Le lancement d'un projet pilote de ce type devrait également permettre d'évaluer la plus-value de la prise en compte du parcours migratoire en lieu et place d'un départ, suivi d'un retour, sans préparation. Un tel projet devrait également permettre de maximiser la contribution des migrants au développement de leur pays d'origine et de mettre en place des mesures d'accompagnement aux futurs programmes de migration temporaire et circulaire.

L'aide à la réinsertion au pays d'origine offerte par le CIRÉ aux demandeurs d'asile congolais (déboutés ou en cours de procédure) a mis un constat en évidence : le public intéressé par un retour en R.D.C. dépasse ce public cible des demandeurs d'asile. En effet, en Belgique, une partie de la diaspora (Congolais ou Belges d'origine congolaise), ne parvient pas à valoriser ses compétences profes-

sionnelles. Certains membres de la diaspora sont également victimes de discrimination à l'embauche. La perspective d'un emploi stable en R.D.C. semble constituer pour ce public une alternative désirable et souhaitable. Ces motifs ont conduit le CIRÉ à effectuer, en collaboration avec Actiris, deux études de terrain afin d'évaluer la pertinence d'un projet visant à favoriser la « mobilité professionnelle entre la Belgique et la R.D.C. ».

Ces études et les rencontres organisées avec les différentes institutions compétentes dans ces domaines en R.D.C. (ministère de l'Emploi et de la prévoyance sociale, Vice-Ministère des Congolais de l'Étranger, Fédération des Entreprises Congolaises (FEC), Syndicats et O.N.G.) ont permis de confirmer qu'il existait en R.D.C. des offres d'emploi qui ne trouvent pas satisfaction sur le marché local et que les entreprises sont demandeuses d'un apport de compétences externe, les membres de la diaspora présentant à cet égard un intérêt additionnel en raison de la combinaison de la culture locale et de la culture d'entreprise. Ces rencontres ont également mis en évidence le contexte congolais particulièrement propice au développement d'initiatives génératrices d'emploi et de revenus dans plusieurs secteurs prioritaires (agriculture, élevage, transformation, transport, etc.). Enfin, ont également été déterminés, les besoins des entreprises et les difficultés propres au secteur public.

Cette analyse nous conduit à penser qu'un projet pilote devrait voir le jour, tendant à profiter du contexte socioprofessionnel congolais et à organiser une meilleure information sur le marché du travail, à structurer une démarche de prospection des besoins personnels des entreprises émergentes en R.D.C. et à organiser la réponse à ces besoins (si nécessaire à l'extérieur du pays), en s'appuyant de façon privilégiée sur la diaspora congolaise présente en Belgique.

Espaces de réflexion avec des représentants des communautés de migrants

Nous avons coorganisé avec l'ambassade équatorienne une rencontre d'échange entre les organisations issues de la société civile équatorienne en Belgique et les autorités équatoriennes (représentants du Secrétariat national des migrations, des Relations extérieures, de l'Ambassade et du Consulat équatorien) venues en délégation lors du Forum Migrations et Développement qui s'est tenu à Bruxelles en juillet. Les représentants des autorités équatoriennes y ont surtout exposé les priorités du nouveau gouvernement, les initiatives pour favoriser les échanges avec les Équatoriens vivant hors du

pays ainsi que leurs initiatives pour le développement du pays. Un débat ouvert sur les relations entre le gouvernement équatorien et la communauté résidant hors du pays a été tenu et des thématiques comme la migration du travail, le développement des pays et les mouvements migratoires depuis l'Équateur ont été abordées.

Perspectives 2008

- Agir afin que le financement des projets de retour individuels soit revu à la hausse et permette réalistement une insertion durable des personnes qui désirent faire appel au retour volontaire. En effet, comme en conclut le programme de réinsertion actuel, les montants insuffisants alloués aux personnes entraînent des problèmes vis-à-vis des potentiels candidats au départ qui ne peuvent réaliser leur projet.
- Soutenir et encourager la prise en considération d'un principe fondamental selon lequel le retour volontaire et la réinsertion dans le pays d'origine peuvent être une option prise par les personnes à tout moment dans leur processus migratoire, pour différentes raisons. Ce principe devrait nous amener à réfléchir aux sources de financements disponibles pour les programmes de réinsertion qui s'inscrivent dans de réels projets migratoires réfléchis avec les communautés de migrants.
- Faire un état des lieux de la politique et des pratiques en matière de retour volontaire, au niveau national et européen. Un tel chantier implique une collaboration avec les services providers des autres pays européens, ainsi qu'une implication dans les réseaux européens (ECRE, ERSO) ou internationaux existants.
- Participer toujours activement au Conseil Consultatif mis en place par Fedasil afin de discuter et d'évaluer les politiques de retour volontaire et les programmes d'accompagnement à la réinsertion. Dans ce cadre, le CIRÉ est demandeur d'une évaluation externe du projet d'accompagnement à la réinsertion CIRÉ dans le cadre de l'évaluation globale des programmes d'accompagnement à la réinsertion qui devrait être mise en place par Fedasil courant 2008 à la demande du Cabinet de l'Intégration sociale.
- Se positionner sur les politiques mises en œuvre au niveau belge (et si possible au regard de ce qui se passe au niveau européen) :
- les centres de retour pour clandestins ;

- le « retour volontaire » depuis les centres fermés : il conviendra d'élaborer une position officielle du CIRÉ, et de la porter au niveau politique.
- Se positionner politiquement au niveau du retour, si le Fonds européen du Retour est géré au niveau belge par le Ministère de l'Intérieur ?
- Faire le recueil des bonnes pratiques issues de l'expérience du service opérationnel mené depuis septembre 2006, et dresser des recommandations pour un accompagnement à la réinsertion dans le pays d'origine de qualité. Porter et défendre politiquement ces recommandations. Envisager la mise sur pied de projets pilotes axés sur le parcours migratoire d'une part, et sur la mobilité professionnelle entre la Belgique et la R.D.C. d'autre part.

Le programme « Accompagnement à la réinsertion au pays d'origine »



Objectifs

L'objectif général est de permettre aux Congolais, Algériens et Équatoriens qui font le choix du retour dans leur pays d'origine de bénéficier d'un accompagnement de qualité à leur réinsertion sociale et professionnelle.

Un premier objectif spécifique est d'informer sur le programme en général (migrants, accompagnateurs sociaux et organisations de migrants équatoriennes) et renforcer les accompagnateurs sociaux dans l'accompagnement à la prise de décision d'un retour.

Le second objectif spécifique consiste à offrir un accompagnement individualisé aux candidats à la réinsertion en Algérie, R.D.C. et Équateur (préparation depuis la Belgique et réalisation de leur projet de réintégration après leur retour) en tenant compte de leurs besoins et des possibilités réelles de réinsertion dans le pays d'origine.

Réalisation 2007

Information générale sur le programme

Pour le groupe cible primaire et les organisations de migrants

une diffusion d'informations sur l'existence du programme auprès des responsables des organisations de migrants et des responsables d'associations culturelles, églises et mosquées, ambassades, etc.

L'édition et la diffusion large de dépliants de présentation du programme et des services que peuvent proposer nos partenaires locaux après le retour (un dépliant/pays en 2 ou 3 langues).

La réalisation et révision d'un kit d'information sur les possibilités offertes aux personnes en séjour précaire. Ce kit d'information permet de présenter le programme d'accompagnement à la réinsertion comme une option dans le parcours migratoire.

Une approche des communautés algérienne, équatorienne et congolaise de Belgique à travers la rencontre de personnes-ressources et/ou responsables des organisations de migrants et la réalisation de sessions de sensibilisation auprès des trois communautés à Bruxelles, Anvers, Charleroi ou Liège (R.D.C. : 1²⁴, Algérie : 4, Équateur : 3). Les sessions ont été animées par deux responsables du service réinsertion du CIRÉ. Intitulées « Quelles perspectives en séjour précaire ? », elles consistaient à informer les personnes sur les différentes possibilités de recours ou de droits accessibles aux personnes en situation précaire (dont le retour volontaire et la réinsertion). À total, 215 personnes d'origine congolaise, équatorienne et algérienne (dont les personnes-ressources et responsables d'organisations) et 20 personnes intéressées par la thématique (généralement des assistants sociaux, responsables d'églises ou des chercheurs) ont assisté aux sessions de sensibilisation.

Conclusions de ces rencontres et des séances de sensibilisation

il nous semble primordial de parler du retour comme d'une option dans le parcours migratoire : il s'agit

24 Suite au problème de cohabitation entre le programme O.I.M. et CIRÉ qui a eu comme conséquence l'arrêt par le CIRÉ de l'accompagnement individuel des Congolais à la réinsertion, le CIRÉ a décidé de ne plus poursuivre les sessions de sensibilisation auprès des Congolais. Il devenait en effet inconfortable de devoir informer et défendre des programmes de réinsertion (ceux de l'O.I.M.) dont nous n'étions pas responsables.

de bien informer les personnes sur leurs droits (aide sociale et juridique, aide médicale urgente) et les procédures se présentant à elles dans leur situation précaire. Parler du retour reste une question tabou. Cependant, il est à souligner que la partie sur l'aide au retour volontaire et la réinsertion est écoutée à chaque fois avec une certaine attention (probablement de par la nouveauté des informations).

Les séances de sensibilisation, se sont déroulées de manière constructive et calmement (à part une session où l'assemblée était particulièrement bruyante et « indisciplinée »), bien que le sujet sur l'accompagnement à la réinsertion au pays d'origine ait souvent provoqué des réactions de contestation, les potentiels candidats à la réinsertion ne croyant pas qu'il puisse exister des possibilités de trouver du travail ou de monter une petite entreprise dans leur pays d'origine.

Après une partie informative, les sessions ont à chaque fois donné lieu à un échange de « questions réponses » sur les thématiques abordées, ce qui a permis de renforcer les liens entre les migrants et les associations de migrants et créer ainsi des synergies au sein des communautés. Les questions principales, en dehors de celles liées au programme de réinsertion, étaient orientées autour de la question de la régularisation et de la protection subsidiaire (Congolais-Algériens). La présence de nos partenaires locaux à deux de ces séances d'information a ajouté une plus value certaine à celles-ci : en effet, nos partenaires ont fait part de leur travail de terrain avec les bénéficiaires du programme et ont donné un aperçu beaucoup plus pratique et concret de la réinsertion au pays d'origine.

Pour les assistants sociaux et les organisations

- une diffusion d'informations (+ distribution de flyers) sur l'offre actuelle d'appui et de soutien à l'aide au retour en Belgique et au pays d'origine (+ rôle du CIRÉ en tant que service provider) auprès des travailleurs sociaux des organisations membres du CIRÉ, des services sociaux spécialisés et des acteurs de la réinsertion lors de sessions/rencontres.
- Une participation à la réalisation et la distribution du sous-main « Vrijwillige Terugkeer »/ « Retour volontaire » réalisé par le VMC
- la mise en œuvre d'un plan d'action avec VwV dans l'objectif d'informer largement (par courriels, envoi de dépliants et rencontres individuelles) les travailleurs sociaux et acteurs du retour volontaire sur l'existence du programme.

Bilan de cette action

Le programme d'accompagnement à la réinsertion est complexe : il importe de bien informer les acteurs du retour sur les rôles de chacun, les pays couverts par le programme, la procédure. Nous constatons que des « questions de base » sont parfois encore posées par certains acteurs et que certains partenaires (par exemple, ceux qui ne sont pas membres du CIRÉ) ont tendance à utiliser davantage les services de l'O.I.M.). Nous déplorons que Fedasil, en tant que coordinateur de la cellule retour, et malgré notre insistance, n'ait pris cette initiative en mains (avec notre collaboration). En effet, Fedasil a demandé à chaque opérateur de service (service provider) d'informer ses propres réseaux, ce qui a manifestement débouché sur davantage de confusion auprès des intéressés.

Par ailleurs, l'envoi de courriels et la distribution de dépliants ne suffisent pas : une bonne information sur le programme ne nous semble pouvoir être assurée que par le biais de rencontres (individuelles ou collectives) et discussions autour du programme. Or celles-ci prennent du temps.

Information et documentation

Une des tâches principales a été la collecte et la mise à disposition d'informations pratiques concernant la situation dans les pays d'origine. en matière de sécurité, et des dispositifs d'accompagnement social et professionnel existant (Country of Return Information – CRI²⁵).

Notre action vise à :

- l'élaboration et la mise à jour de fiches détaillées sur l'Équateur, l'Algérie et le Congo grâce à des recherches sur le terrain par nos partenaires locaux et la consultation de rapports internationaux. Ces fiches sont consultables sur différents sites internet (ecoi.net, unhcr, vluchtweb) dont celui du CIRÉ ;
- la formation d'un point de vue méthodologique à la recherche d'information des chargées pays ;
- le traitement, par les chargées pays et en collaboration avec les partenaires locaux (R.D.C. : 1, Algérie : 1, Équateur : 2) des demandes/renseignements spécifiques (au vu de la situation personnelle du

25 Ce programme, coordonné par Vluchtelingenwerk Vlaanderen et financé par le Return Fund, a pris fin le 31 décembre 2007 et a permis aux partenaires européens d'être actifs au niveau de l'information sur les pays suivants : Russie, Albanie, RDCongo, Équateur, Algérie, Serbie, Monténégro, Georgie, Arménie, Cameroun, Ghana, Sierra Leone

candidats au retour) émanant des services sociaux chargés de l'accompagnement en Belgique ;

- trois missions d'évaluation du programme CRI (une par pays) ;
- la poursuite de partenariats au niveau européen (O.N.G. belges, italiennes, hongroises et autrichiennes) afin de permettre aux candidats de bénéficier d'un accompagnement dans le plus grand nombre de pays possible ;
- participation active à deux Transnational Meetings ;
- contribution à la réalisation d'un site web (www.cri-project.eu) pour assurer la promotion du projet, notamment au niveau européen ;
- participation à l'évaluation externe du programme CRI 1 qui arrivait à échéance ;

Il ressort de notre action le fait de collaborer avec des partenaires locaux est indispensable pour obtenir une information concrète, individualisée et actualisée²⁶.

Notons également, qu'il a fallu un certain temps pour permettre au projet d'être réellement opérationnel (recherche des partenaires, réalisation des fiches pays) sur l'ensemble des pays pour lesquels celui-ci peut fournir de l'information de retour. À ses débuts, les questions provenaient essentiellement de personnes résidant en Belgique et en Italie (pays partenaires du programme. Il faut à présent diffuser l'information sur l'existence du programme au niveau européen (campagne d'information auprès des organisations spécialisées en accompagnement de migrants, candidats au retour) afin de permettre aux personnes résidant ailleurs que dans les pays partenaires du projet d'obtenir de l'information sur les pays de retour.

Il ressort aussi qu'il serait intéressant de développer un réel réseau international de partenaires (européens et locaux) afin d'échanger les expériences et bonnes pratiques au niveau du projet CRI et de discuter des stratégies d'information. Par ailleurs, le CIRÉ devrait davantage investir le réseau européen pour aborder les dimensions européennes de la réintégration et confronter les pratiques en la matière afin d'alimenter sa réflexion et son action

politique en matière de retour dans le contexte européen.

Formation pour les travailleurs sociaux responsables pour l'accueil des demandeurs d'asile et l'assistance

Les activités concernant les travailleurs sociaux responsables pour l'accueil des DA et pour l'assistance ambulante (C.P.A.S., O.N.G.) traitant de la relation d'aide, en particulier dans un contexte de retour sont de deux types :

- Organisation de deux journées de formation sur la thématique de l'approche psycho-sociale du retour (ou comment aborder cette question) à Bruxelles et à Liège auxquelles ont participé 30 acteurs du retour (travailleurs sociaux et service provider).
- Organisation de sessions de supervision (où les dimensions de l'accompagnement au retour sont notamment abordées) pour les travailleurs sociaux et une supervision/débriefing de nos responsables réinsertion (chargées pays) ont été proposées par la personne en charge des formations (psychologue de formation) à la structure d'accueil CIRÉ.

Bilan de ces activités :

- L'évaluation de ces formations a été globalement très positive et nous pousse à réitérer cette offre de services en 2008 .
- La question du retour est une question difficile à aborder : la formation a été pour les travailleurs sociaux l'occasion de questionner leur manière d'aborder la notion de retour et de prendre du recul par rapport à leur approche de la problématique.
- la gestion psycho-sociale des dossiers de réinsertion des candidats (surtout les Équatoriens) est difficile (cas « lourds ») et les responsables de la réinsertion (chargées pays) demandent à pouvoir être soutenues et supervisées dans leur travail.

Offre de réinsertion : accompagnement individualisé à la réinsertion au pays d'origine

Afin de proposer un accompagnement individualisé à la réinsertion au pays d'origine, nous avons procédé à :

- l'identification, sélection et accord de partenariat avec trois organisations locales supplémentaires (deux équatoriennes et une algérienne). Collaborations pour la préparation du retour et le suivi des personnes réinsérées avec cinq organisations locales au total (un partenaire droits de l'homme en R.D.C.,

²⁶ Une évaluation très positive nous a par exemple été faite par M.S.F. Projets belges (programme Ithaca) par exemple qui considère qu'au niveau médical, l'information qu'ils peuvent récolter n'est pas aussi pointue que celle obtenue dans le cadre du CRI.

un partenaire spécialisé en insertion socio-professionnelle et un partenaire offrant de l'accompagnement psycho-social respectivement en Algérie et en Équateur).

- La mise en place d'une méthodologie de travail avec l'ensemble des partenaires pour mener à bien les interventions de chacun auprès du public cible et collaboration étroite avec les responsables de la réinsertion pour chacun des dossiers.

- La réalisation de six missions (deux par pays): en Algérie et en Équateur, les objectifs de ces missions étaient le suivi du programme et des collaborations avec les partenaires, la rencontre des bénéficiaires, l'évaluation des projets de réinsertion et du programme avec les bénéficiaires et les partenaires. Les deux missions en R.D.C. avec comme objectif d'explorer les possibilités de mobilité professionnelle des Congolais de Belgique vers la R.D.C., vérifier le bien-fondé et la faisabilité du projet tel qu'envisagé par le CIRÉ, déterminer des partenariats clés et évaluer l'engagement des acteurs intéressés par l'initiative.

- L'invitation des partenaires locaux en mission en Belgique afin qu'ils puissent rencontrer les différents acteurs de la réinsertion en Belgique, connaître davantage le programme d'un point de vue administratif et financier (rencontre des bailleurs de fonds), et approcher les réalités de leurs communautés.

- Le développement d'outils/instruments de travail pour l'accompagnement et le suivi des personnes rentrées: une brochure de présentation du programme et de l'offre de réinsertion en Belgique et au pays d'origine (en collaboration avec les partenaires locaux), un document engageant le CIRÉ et le bénéficiaire au niveau du programme, une base de données électronique pour ce qui concerne le groupe cible et tous les aspects de l'accompagnement à la réinsertion, des formulaires de suivi des candidats à la réinsertion et du travail des partenaires locaux (formulaires Fedasil).

- Le suivi des candidats à la réinsertion: le CIRÉ, en collaboration avec ses organisations partenaires dans les pays d'origine (accompagnement psycho-social et socio-professionnel) a accompagné 39 dossiers de réinsertion²⁷ (45 personnes).

Parmi celles-ci, nous avons:

- des personnes ayant fait appel à l'accompagnement à la réinsertion et effectivement retournées: 21 en Équateur, 8 en Algérie et 1 en R.D.C.²⁸

- Sept personnes n'ayant pas dépassé la phase exploratoire de leur projet.

- Deux personnes ayant un dossier de réinsertion en cours et encore en Belgique début 2008.

- Six personnes réorientées vers Caritas (catég C – 3 Algériens) ou vers l'O.I.M. (programme spécifique pour monter une micro-entreprise – 2 Congolais).

Lors des entretiens individuels, les responsables réinsertion, en s'appuyant sur l'expertise des partenaires locaux, ont présenté systématiquement la dimension socioprofessionnelle de la réinsertion aux bénéficiaires et identifié avec ceux-ci le type d'accompagnement dont ils avaient besoin selon leurs besoins et leurs motivations.

En guise de bilan pour ces activités, on note souvent un décalage entre l'idée que se fait le bénéficiaire du programme de son retour, de sa réinsertion au pays, de son projet de réinsertion (avec ses envies, ses rêves, son orgueil, sa fierté) et la réalité locale lorsque celui-ci revient (tant au niveau de la réalité socio-économique que familial).

Il apparaît d'une part utile d'assurer un réel soutien psycho-social aux personnes qui souhaitent se réinsérer (surtout dans le chef des Équatoriens) et ce, tant en Belgique lors de la préparation qu'au pays de retour.

Il s'avère nécessaire, d'autre part, de laisser du temps aux personnes pour penser et mettre en œuvre leur réinsertion et permettre, sur base de l'expertise de nos partenaires locaux relais et des constats qu'ils font, qu'ils changent éventuellement de projet de réinsertion en fonction de la réalité de leur retour.

Le système administratif mis en place par Fedasil en 2007 impliquait une rigidité au niveau de la détermination des projets de réinsertion contraire au processus de retour (contexte changeant). Un dialogue avec l'administration de Fedasil a été mené afin d'adapter les instruments de gestion du programme et déterminer le rôle celle-ci au niveau de la coordination.

Le montant actuel du fonds de réinsertion (700€/pers, 1750€/famille) pour mettre en place une micro-entreprise qui soit à même de générer une source de revenus pour le ménage dès le retour est totalement

²⁷ Le programme sur l'Équateur n'a été réellement été opérationnel (une fois les partenariats conclus) qu'en mars 07 et le CIRÉ a arrêté d'être opérationnel sur la R.D.C. dès que le problème de concurrence avec l'olim s'est posé (cf Difficultés).

²⁸ Seul un dossier a été accompagné à la réinsertion en R.D.C. pour cause de réorientation du programme sur ce pays (cfr Difficultés)

insuffisant. L'absence de ressources financières propres pour faire vivre sa famille lors des premiers mois de la mise en place de la micro-entreprise entraîne une trop grande prise de risque qui découle alors soit sur l'option pour un travail salarié (or il y a peu de possibilités dans les pays d'origine et ceux-ci sont mal payés), soit d'utiliser le fonds de réintégration pour l'achat de matériel ou de meubles. La « réintégration durable et pérenne » semble hypothétique avec de si faibles moyens.

Les collaborations entre le CIRÉ et ses partenaires locaux (avec 4 d'entre eux principalement) sont riches et de qualité. Une synergie constructive s'est instaurée depuis le début : celle-ci a permis d'une part à chacun d'effectuer ses tâches de manière intégrée et rigoureuse et d'autre part, de laisser à chacun la possibilité de s'exprimer librement sur le programme et le travail des autres, d'émettre des recommandations et critiques pour le futur, en vue d'améliorer le programme. Au vu de la réalité de la migration et du retour, certaines organisations ont décidé de mettre la thématique de la préparation à la migration et de la réinsertion dans le pays d'origine dans leurs axes de travail.

Évaluation de 2007

Les recommandations quant à la mise en place d'un dispositif d'aide au retour et à la réinsertion sociale et professionnelle faits par le CIRÉ dans sa recherche opérationnelle sur l'aide au retour²⁹ ont pu être appliquées tout au long de l'année 2007 au regard des objectifs opérationnels que nous nous étions fixés.

De l'ensemble du travail réalisé, nous retenons les points suivants :

- Le processus visant à assurer des conditions dignes et une réintégration durable des personnes est entamé dans le pays d'accueil et est poursuivi au pays de retour grâce à une collaboration étroite avec des partenaires locaux. En effet, un des éléments déterminants dans la prise de décision de retourner dans son pays d'origine est la possibilité concrète de reconstruire sa vie avec tout ce que cela sous-tend en terme de réintégration sociale et professionnelle
- Des outils permettant d'avoir une bonne connaissance de la réalité locale, nécessaires à la prise de décision et à la bonne préparation (le cas échéant)

d'un retour, ont été créés (via le projet Country of Return Information)

- Des instruments et pistes concrètes (information, offre de réintégration, formation à l'approche psycho-sociale) ont été développés et proposés aux travailleurs sociaux en situation d'accompagnement au retour volontaire et à la réinsertion. Ceux-ci sont en mesure d'orienter les candidats au retour volontaire quant à leurs possibilités réelles de réinsertion dans leur pays d'origine.

- Le projet a offert un ensemble de services complémentaires (information, orientation et accompagnement) permettant un accompagnement individualisé et personnalisé tout au long du processus du retour et de la réinsertion socio-professionnelle visant une réintégration la plus durable possible.

- L'accès au retour volontaire à l'ensemble des publics en statut précaire, et pas uniquement aux (ex) demandeurs d'asile a été matérialisé (public équatorien illégal).

- L'accompagnement a été proposé en étroite collaboration avec des partenaires locaux, coacteurs du programme, complémentaire dans leur offre d'accompagnement (orientation vers l'aspect emploi et formation / orientation vers l'accueil et l'accompagnement psychosocial), ayant la migration comme ligne d'action et/ou offrant ce type de services au niveau local et ayant une couverture nationale (individuellement ou en collaboration avec d'autres organismes)³⁰.

- La sensibilisation et l'information auprès des communautés³¹ sont promues.

- Le retour est envisagé comme une possibilité de projet migratoire (et non pas lorsque la personne se retrouve au « pied du mur »), comme un autre droit, celui de retourner dans son pays d'origine dans des conditions dignes. Le module de sensibilisation de la communauté équatorienne et algérienne a été élaboré dans ce sens.

- Le programme s'est inscrit dans des collaborations au niveau européen (via le projet CRI) et

30 Par ailleurs, en ce qui concerne l'Équateur, le fait que le secteur associatif y soit important et développé (de plus en plus d'associations se préoccupent de la question migratoire) et qu'il existe un réel attrait pour la mise en place d'actions très concrètes en la matière a permis des partenariats riches et porteurs d'initiatives au-delà de la durée du projet.

31 Communautés tantôt dynamique, organisée et bien ancrée dans le paysage socio-culturel belge en ce qui concerne les Équatoriens et plus diffuse en ce qui concerne les Algériens.

29 Recherche réalisée conjointement avec OCUV actuel Vluchtelingenwerk Vlaanderen) en 2004

au niveau belge et dans ce sens, il a participé à la construction d'un dispositif global cohérent.

- Par ailleurs, le programme a permis au CIRÉ de mener une réflexion autour de l'important phénomène migratoire depuis l'Équateur et d'envisager des activités potentielles futures autour de cette question.
- La majeure difficulté rencontrée en 2007 et qui nous a empêchés de réaliser nos objectifs d'accompagnement à la réinsertion en R.D.C. réside dans la très forte concurrence qui s'est installée entre le programme spécifique de l'O.I.M. au niveau de la réinsertion en R.D.C. (financé par le Return Fund) et celui du CIRÉ. Les deux opérateurs de retour proposant des offres de réinsertion individuelle très inégales (avec des montants nettement plus intéressants pour les candidats à la réinsertion qui feraient appel à l'O.I.M.), le CIRÉ et l'O.I.M. ont tenté de trouver des solutions pour faire face à cette situation. Après des négociations peu concluantes avec le Cabinet de l'Intégration sociale et Fedasil visant à envisager une complémentarité avec l'O.I.M. dans le cadre du programme initial, le CIRÉ a été dans l'obligation de réorienter son programme. Plusieurs propositions ont été explorées et suite aux différentes discussions avec des Congolais de la diaspora, des acteurs locaux (ministères, O.N.G., entreprises), la Cellule de coordination du retour volontaire Fedasil et VwV (notre partenaire pour le projet FER), le CIRÉ a retenu un axe de travail lié à la réinsertion/mobilité professionnelle de son public cible. L'objectif général est de favoriser la réinsertion professionnelle durable des candidats congolais désirant rentrer dans leur pays d'origine. Pour ce faire, l'objectif spécifique de ce projet est de développer et promouvoir un dispositif connectant l'offre d'emploi en R.D.C. et la demande d'emploi des Congolais vivant en Belgique, à travers la valorisation de leurs compétences et la mise en réseau d'acteurs économiques en R.D.C.. Ce nouveau programme est mené en collaboration avec Actiris et la Maison africaine. Finalement, cette situation concurrentielle difficile nous a été très bénéfique, car elle nous a poussés à explorer un autre volet de la réinsertion au pays d'origine qu'est celui de la mobilité professionnelle.
- Le travail d'identification de la communauté algérienne a été long et difficile. En effet, suite à toutes nos recherches, il est apparu que les Algériens vivant en Belgique sont peu organisés dans le cadre d'associations. Les seules associations qui semblent vraiment actives sont des associations kabyles, qui ont un objet avant tout culturel (par ailleurs, les Kabyles seraient peu demandeurs de retour en Algérie). Les Algériens ont donc surtout

tendance à se rassembler de façon informelle, dans des cafés essentiellement ou dans le cadre d'activités sportives. Par ailleurs, la coopération avec certaines associations n'est pas facile, car celles-ci ne sont pas réellement actives³². Au niveau de l'accompagnement à la réinsertion, il est à noter que seules 8 personnes (=8 dossiers) accompagnées par le CIRÉ sont effectivement rentrées: on peut supposer que la dégradation du contexte sécuritaire (plusieurs attentats meurtriers) de ces derniers mois et les tensions qui réapparaissent sur place (rappelant selon certains les années noires du terrorisme) dissuadent – au moins pour un moment- les gens de rentrer.

- Du point de vue de la sensibilisation des travailleurs sociaux, nous constatons qu'il importe de bien informer les acteurs du retour sur les rôles de chacun, les pays couverts par le programme, la procédure tant le programme d'accompagnement à la réinsertion est complexe. Nous déplorons que Fedasil, en tant que coordinateur de la cellule retour, et malgré notre insistance, n'ait pris cette initiative en mains (avec notre collaboration). En effet, Fedasil a demandé à chaque opérateur de service (service provider) d'informer ses propres réseaux (ce que le CIRÉ a fait), ce qui a manifestement débouché sur davantage de confusion auprès des intéressés.
- Le fait de travailler avec des pays et des communautés dont les contextes sont difficiles (R.D.C. et Algérie) rend l'offre d'accompagnement à la réinsertion peu évidente. Cependant, travailler dans le cadre de situations très différentes (et très inégales) est intéressant pour pouvoir tirer de bonnes pratiques de nos expériences. En effet, travailler avec un pays de retour comme l'Équateur où le tissu associatif est propice, le climat politique est ouvert à la réinsertion, la communauté est organisée et le retour fait davantage partie du projet migratoire des personnes, permet d'expérimenter notre offre d'accompagnement plus en profondeur (par ex préparation et suivi psy des personnes) et dans la durée (inscription du programme dans un plan de migrations mis en œuvre par le gouvernement). Alors qu'en ce qui concerne l'Algérie, nous travaillons davantage l'inscription d'un tel programme dans un changement des mentalités au niveau des candidats potentiels et de la société civile algérienne. Enfin, pour la R.D.C., c'est a priori le peu de perspectives de réinsertion au pays qui nous a poussé à explorer

³² Bien qu'il n'existe pas de constitution forte de la communauté algérienne, nous avons été positivement étonnés de la présence importante d'Algériens lors de nos sessions de sensibilisation, ce qui porte à croire que, faute d'organisation relais au sein de la communauté, le bouche-à-oreille fonctionne bien entre les ressortissants algériens.

un autre volet du retour volontaire : la dimension de mobilité professionnelle

- au niveau de l'accompagnement socio-professionnel, nous n'avons pas développé un service en soi et avons intégré cette approche au niveau du travail d'accompagnement de chacun des dossiers de réinsertion. Ceci s'explique d'une part par le fait que nous n'avons pas réussi à inciter nos partenaires (VWV et Caritas) à avoir recours à nos services pour les personnes qu'elles accompagnent. Et d'autre part parce qu'il s'est avéré rapidement que nos partenaires locaux avaient l'expertise suffisante au niveau de l'accompagnement socio-professionnel et que ce type d'insertion se faisait essentiellement au pays. Cependant, lors de l'évaluation du programme avec nos partenaires, il nous a été demandé, pour 2008, de tenter d'évaluer les profils entrepreneuriaux depuis la Belgique.

Au niveau de la mise en place du programme, nous avons été confrontés en 2007 aux difficultés suivantes:

- Réticences par rapport au programme (en interne et en externe): face au concept de « retour volontaire » souvent assimilé à des retours forcés déguisés, nous avons dû réexpliquer à plusieurs reprises l'engagement du CIRÉ, les garde-fous que nous nous sommes imposés dans la mise en œuvre de ce programme et notre vigilance constante vis-à-vis d'une potentielle instrumentalisation de notre action par les autorités. Cela a parfois retardé la mise en œuvre de certaines actions face à des interlocuteurs qu'il faut parfois commencer par convaincre du bien-fondé de notre action.

- Découpage financier et conventions: limites dans notre accompagnement: du fait que nous avons dû procéder à un découpage financier pour pouvoir financer l'ensemble de nos activités (financement FER), nous ne sommes pas autorisés à accompagner des migrants clandestins algériens et congolais et ne pouvons mettre à profit de ces personnes le travail réalisé par nos partenaires locaux: cette limitation « administrative » nous a coincé dans notre vision globale de l'accompagnement à la réinsertion.

- Concurrence entre les fournisseurs de service: au lieu de travailler en complémentarité (avec une spécificité de chaque fournisseur de services relative aux pays sur lesquels il est actif), plusieurs fournisseurs de services proposent une offre de réintégration sur les mêmes pays. Cette concurrence de fait, qui s'est mise en place progressivement (sous la responsabilité de certains fournisseurs de services ou de Fedasil), nous laisse penser que les programmes de retour et de réinsertion deviennent un réel marché

qui nous met dans une position très inconfortable pour la bonne réalisation de notre travail.

- Collaborations avec Fedasil: bien que Fedasil nous ait donné plus de marge de manœuvre en cours d'année, et se soit montré à notre égard davantage en coordinateur de la cellule retour qu'en bailleur de fonds (et autorité exerçant un contrôle systématique de nos activités), nous continuons à penser qu'elle ne remplit pas toujours correctement le mandat de coordinateur qui lui est conféré: nous déplorons encore le manque de consultations et de concertation commune avec les différents services provider, le changement régulier de procédures et modalités de mise en œuvre du programme et le fait qu'elle ne prenne pas en compte les différents réseaux d'acteurs intéressés par les questions de retour volontaire en s'adressant souvent uniquement au réseau d'accueil Fedasil.

- Insuffisance du budget alloué pour le Fonds de réintégration: le fonds de réintégration, tel qu'il est prévu, paraît largement insuffisant au niveau individuel pour permettre une réelle insertion durable des personnes. Cette insuffisance de l'aide proposée nous pose des problèmes vis-à-vis des potentiels candidats au départ qui ne peuvent réaliser leur projet (cf. point V offre de réinsertion)

Perspectives pour 2008

Les perspectives de travail pour 2008 sont essentiellement la poursuite des activités entamées en 2006-2007 (cf état des lieux ci-dessus) en mettant l'accent sur les volets/éléments suivants:

- Information sur les pays de retour: le projet CRI II démarre au 1er janvier 08. Celui-ci couvre davantage de pays que le projet précédent (2 partenaires européens et 7 pays tiers supplémentaires). Le CIRÉ, au même titre que les autres partenaires européens, tout en poursuivant le travail réalisé en 2006-2007, s'attèlera plus particulièrement à la formation des communautés de migrants (en matière de recherche d'informations) et à la collecte d'informations sur les personnes en situation de vulnérabilité.
- Partenariats: tant pour l'Algérie que pour l'Équateur, nous essaierons de voir avec nos partenaires locaux la possibilité qu'ils ont de poursuivre leurs activités, forts de leur expérience dans le cadre de ce programme, une fois que celui-ci aura pris fin (31 décembre 2008). L'objectif est de les aider à renforcer leurs capacités, consolider leurs structures et définir des stratégies de développement de leurs activités. Ceci afin qu'ils puissent faire appel à d'éventuels autres bailleurs de fonds ou à étendre leur offre d'accompagnement à des ressortissants d'autres pays européens en collaborant avec d'autres programmes de réinsertion.
- Offre de réinsertion: nous tiendrons compte des éléments d'évaluation apportés par nos partenaires locaux tels que la nécessité d'une meilleure préparation socio-professionnelle (évaluation du profil entrepreneurial des candidats à la réinsertion) et d'un suivi psychologique avant le retour, de mieux informer les bénéficiaires sur leur pays et de mieux les préparer encore afin d'atténuer le décalage lors du retour, de développer de nouveaux outils (d'explication de la procédure entre autres) pour aider les candidats dans une meilleure préparation de leur retour

Réalisation de documents:

- Document de référence pour un accompagnement qualitatif à la réintégration après un retour depuis la Belgique: nous collaborerons avec VwV à la réalisation d'un guide sur l'accompagnement à la réinsertion dans le pays de retour à l'intention des opérateurs de retour. Cet instrument sera une sorte de « kit de l'accompagnement » qui décrira tous les champs de l'accompagnement et les aspects de ceux-ci auxquels un candidat à la réinsertion peut

faire appel au départ de la Belgique et dans son pays de retour.

- Édition de « success stories » (en collaboration avec VwV, l'O.I.M., Fedasil, Caritas) avec l'objectif d'informer largement les travailleurs sociaux des services de première ligne et les personnes intéressées par le déroulement concret de l'offre de réintégration sur base de cas réels.
- Projet de mobilité professionnelle en R.D.C.: nous poursuivons nos collaborations avec Actiris et la Maison africaine pour la mise en place d'un dispositif visant à favoriser la mobilité professionnelle en R.D.C. des Congolais résidant en Belgique. Quatre activités sont prévues pour 2008: réalisation d'une base de données sur le public et sur les offres d'emploi, la réalisation et l'édition d'un guide « travailler en R.D.C. », la mise sur pied d'une semaine de la mobilité professionnelle en R.D.C. et le suivi (par la valorisation des compétences) des candidats potentiels.
- Évaluation du programme d'accompagnement à la réinsertion: pour rappel, le projet d'accompagnement à la réinsertion en Algérie, Équateur et R.D.C. a une durée totale de 2 ans et demi. Il conviendra, en fin de projet d'évaluer la mise en œuvre du programme et d'en baliser et suggérer les « bonnes pratiques ». L'objectif du CIRÉ est de proposer des recommandations qui s'imposent pour la mise en œuvre d'une offre d'accompagnement à la réinsertion après un retour, à l'Administration et/ou aux autres partenaires de la réinsertion au pays d'origine. La stratégie de sortie dépendra des conclusions de l'évaluation conjointe faite avec l'Administration et le politique. Elle dépendra également des orientations politiques du Cabinet par rapport à l'objectif de développer une politique structurelle et de qualité de retour volontaire et de réinsertion.
- Évaluation de l'apport des services dans la thématique

Comme indiqué précédemment, le service et la thématique ont été investis dans des circonstances particulières. Le programme d'aide à la réinsertion a été mis sur pied en juillet 2006, et est opérationnel depuis janvier 2007. Tandis qu'en raison de résistances internes et de difficultés liées à l'absence d'effectif, la thématique n'est réellement portée par une personne distincte de la coordinatrice que depuis la fin de l'année 2007.

Alors que le fonctionnement du CIRÉ implique en général que le service lié à la thématique soit un observatoire, ou porte un projet pilote destiné à alimenter la réflexion ou le combat politique, la thématique du retour volontaire s'est construite

dans le sens contraire. Aussi, c'est le service qui a porté les enjeux politiques de la matière du retour volontaire avant que ceux-ci ne soient finalement repris par la thématique.

Pour ce qui est de la pratique et des expériences issues du service opérationnel, il est malheureusement trop tôt pour dégager le réel apport du service dans la thématique. En effet, le programme d'aide à la réinsertion tel qu'il existe aujourd'hui cessera en principe ses activités à la fin de l'année 2008. Des bonnes pratiques et des recommandations pourront certes alimenter la réflexion et les enjeux de la thématique d'ici là, mais force est de constater que la période durant laquelle le service a été opérationnel est trop courte pour reposer véritablement sur des constats vérifiés. De même, l'échantillon « testé » par le biais de l'observatoire du programme d'aide à la réinsertion est trop restreint pour être qualifié de représentatif du public visé par la question du retour volontaire. Enfin, les résultats et bilans qui pourront être dressés à l'issue du programme d'aide à la réinsertion seront trop récents, ou pas encore assez aboutis pour servir de base à un positionnement éclairé sur la question.

Pour que le service constitue un réel apport qualitatif pour la thématique, le programme devrait peut-être se poursuivre, ne serait-ce que pour clôturer les dossiers (= fin du suivi) des personnes ayant fait appel au programme.

Par contre, sur la période déjà accomplie, nous pouvons déjà considérer que la thématique a alimenté le service sur une question particulière : devons-nous offrir notre programme d'aide à la réinsertion aux personnes détenues en centres fermés ?

Le point accueil et information : l'observatoire du CIRÉ



Objectif général

Le CIRÉ a mis en place depuis quatre ans un accueil qui répond aux demandes des personnes qui s'adressent à lui en les orientant vers les services compétents. C'est un service de première ligne qui est consulté autant par les particuliers, principalement les étrangers et les réfugiés, que par des services publics et privés qui nous soumettent souvent des questions d'ordre juridique sur le droit d'asile et de séjour. L'écoute, l'information, l'orientation, le conseil et l'accompagnement sont les principaux axes des activités que nous développons en étroite collaboration avec les associations membres du CIRÉ, mais aussi avec d'autres services sociaux et juridiques spécialisés.

Activités

Le point d'information du CIRÉ fournit des conseils ou des informations aux personnes confrontées à des difficultés juridiques, perdues dans les méandres de l'administration ou des personnes qui cherchent à se renseigner sur ses droits, sur ses obligations, sur les procédures à engager, etc.

Les questions posées sont très variées, parmi les principales: la procédure d'asile, la régularisation de séjour, la nationalité, le regroupement familial, le revenu d'intégration sociale, l'aide sociale, l'aide médicale urgente, le mariage avec un étranger en séjour illégal, la recherche d'une formation, d'une école, d'un logement, etc.

Plus de 80% du public qui se présente au CIRÉ est en situation administrative irrégulière. Ces personnes sont hors cadre social ce qui restreint très fortement les possibilités d'intervention en matière d'aide sociale et juridique. Une partie de notre public est en rupture et en marge. Cette rupture peut être administrative, relationnelle, sociale ou économique.

Après avoir clarifié la situation de la personne concernant les éventuelles procédures juridiques qui ont été introduites, en précisant les raisons qui ont amené leur avocat à introduire une demande de régularisation de séjour, on envisage avec ces personnes les aides dont elles peuvent bénéficier et les différentes démarches à effectuer.

Au cours de l'année 2007, nous avons recensé 9835 demandes.

Ce tableau reprend les différentes interventions effectuées par téléphone, courrier, courriel et entretiens individuels.

Information sur les diverses procédures de séjour

- 32,00% dossier 9/3;
- 22,70% demande d'asile et nouvelle réforme sur la procédure d'asile(juin 2007);
- 18,00% regroupement familial , mariage , demande de visa et/ou prise en charge, etc.;
- 14,58% différents types de séjours en Belgique;
- 7,5% divers (les demandes d'infos sur les activités du CIRÉ, demande d'emploi, de stage, les prises des rendez-vous);
- 3,45% 9 ter et 9 Bis depuis juin 2007.

Les demandes d'informations juridiques par catégories

- Mena: 92
- Naturalisation: 135
- Information sur le séjour: 262
- Regroupement familiale: 325
- Demande d'asile et nouvelle procédure: 408

- Régularisation et dossier 9§3:575

Sur un total de 1797 demandes.

Nous constatons que le public qui sollicite l'aide du CIRÉ est un public qui, dans la plupart des cas, a épuisé toutes les procédures.

Problèmes avec les avocats

Certains avocats « prodéo » peu scrupuleux leur promettent parfois d'obtenir le droit de séjour tout en sachant que les demandes ont peu de chance d'aboutir. Certaines personnes sont parfois victimes d'abus : par exemple, des avocats « prodéo » qui demandent de l'argent à leur client. On constate également un manque de communication et de collaboration entre l'avocat et son client surtout lors des demandes de recours qui doivent être introduites dans les délais.

Refus de mariage

Force est de constater que beaucoup de communes refusent la célébration du mariage entre un Belge et une personne d'origine étrangère en séjour illégal considérée comme une relation suspecte. Les motifs de refus se basent souvent sur des raisons incompréhensibles (exemple : la différence d'âge, propos contradictoires, langue différente des deux parties). Le seul recours possible est auprès du tribunal de première instance qui peut durer jusqu'à 1an.

Aide médicale urgente

Les gens qui ont le droit à l'aide médicale urgente se voient refuser par les C.P.A.S. pour différentes raisons. En tout cas, les C.P.A.S. mettent des barrières pour ne pas accorder ce droit. (Charge assumée sur fond propre du C.P.A.S.)

Réforme de la loi 1980 et nouvelle procédure d'asile

Problème soulevé dans la période de transition entre la nouvelle et l'ancienne procédure d'asile.

L'équivalence des diplômes

Objectif général

L'objectif général du service est de faciliter, grâce au suivi de la procédure d'équivalence, une reconnaissance plus large et plus souple des compétences acquises dans le pays d'origine et de contribuer à la réflexion et au travail politique que le CIRÉ veut effectuer pour favoriser l'intégration des primo-arrivants.

Réalisation 2007

Information de première ligne aux personnes

Ce travail de première ligne (principalement réalisé par le service information du CIRÉ) a permis de répondre à plus de 804 situations, sur rendez-vous ou non, par téléphone, courriel. L'objectif du service de première ligne est toujours multiple et en adéquation avec les motivations du demandeur ainsi que les possibilités administratives.

Dans un premier temps, on cherchera à bien connaître les motivations du demandeur afin de l'orienter et de préparer son dossier au mieux. Ensuite, en cas de problème spécifique, nous intervenons soit en déposant le dossier et en expliquant la situation personnelle du demandeur (statut, document d'identité, document scolaire manquant, etc.) à l'administration concernée ou en contactant le service adéquat pour comprendre mieux la problématique. En cas de réponse positive, nous rappelons les démarches à entamer : inscription à un service emploi, inscriptions aux études, etc. En cas de réponse négative, nous cherchons à orienter la personne vers des alternatives en termes d'emploi ou de formations.

284 dossiers de personnes désireuses d'introduire une demande d'équivalence ont été analysés ou vérifiés avant d'être introduits directement à la Communauté française. Cette importante augmentation du nombre de dossiers introduits directement par nous³³ s'explique, entre autres, par les séances d'information données dans les centres en parallèle de

la formation Arcada. Cela permet toutefois d'avoir une vue d'ensemble sur les pratiques de l'administration et les problèmes récurrents.

Sur ces 284 dossiers, la majorité provient d'Afrique subsaharienne (167). Les autres provenant du Monde arabe (39), de l'Europe de l'Est (36), Amérique Latine (27) et Asie, au sens très large (15). En terme de niveau, la demande s'effectue principalement pour une équivalence au CESS (192). 60 dossiers le sont pour un niveau universitaire et 32 pour un diplôme d'études non universitaires. Enfin, la motivation à la base de la demande (étudier/se former ou travailler) est de 50/50.

Les réponses sont globalement positives puisque 184 réponses sont favorables. huit dossiers ont reçu un avis négatif et vingt sont toujours en cours. Ce taux élevé de réponses positives s'explique par le fait que nous n'introduisons que des dossiers qui ont la probabilité de recevoir un avis favorable. Pour les autres, vu le montant à devoir déboursier, nous préférons réorienter la personne (en laissant évidemment la liberté à chacun de finalement introduire ou non son dossier).

1767 demandes pour l'année 2007 se répartissant comme suit :

- Équivalence : 1088
- Orientation professionnelle : 424
- Équivalence dans le cadre du projet ARCADA : 114
- Divers : 141

Avec :

- 284 dossiers introduits par le CIRÉ (184 réponses favorables, 8 refus et 20 sont toujours en cours) ;
- 804 personnes informées ;
- 72 dossiers vérifiés par le CIRÉ et introduits par les personnes elles-mêmes.

Formation pour les travailleurs sociaux

Comme nous l'avons répété depuis plusieurs années, l'objectif principal du CIRÉ sur les matières de reconnaissance de diplômes réside dans la décentralisation de l'information. Pour ce faire, des forma-

³³ L'idée en début d'année était de diminuer le nombre de dossiers que le CIRÉ introduisait à la Communauté française, afin d'éviter que nous nous retrouvions dans le rôle de « secrétariat » de l'administration

tions ont été organisées. Le contenu y est d'abord théorique (explication des procédures, constitution du dossier, etc.), mais également concret puisque grâce à notre expérience et nos contacts, nous sommes en mesure de donner un certain nombre de conseils pratiques qui facilitent la constitution ou le dépôt d'un dossier à la Communauté française.

Des séances d'information ont été organisées dans 9 Centres d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge (en parallèle à Arcada) et dans les 19 C.P.A.S. de la région de Bruxelles-Capitale.

Le guide pratique, téléchargeable sur le site du CIRÉ, est également mis à jour de manière régulière. Le CIRÉ participe aussi, chaque année, à l'amélioration de la brochure réalisée par le service des équivalences (niveau secondaire) de la Communauté française.

Le travail politique

Le travail politique sur les équivalences n'a pas connu d'intensité particulière cette année.

Le Cabinet de la Ministre Arena n'a pas donné suite aux propositions qu'il a faites il y a deux ans de nous faire participer à un groupe de travail sur les problèmes liés aux équivalences.

Du côté du supérieur, nous avons été reçus par le Cabinet de la ministre Marie-Dominique Simonet qui a également promis d'analyser nos questions. Après les avoir plusieurs fois relancés, après la rentrée scolaire 2007, nous n'avons toujours pas eu de réponse³⁴.

Avant les élections législatives, nous avons eu l'occasion de rencontrer des responsables d'Écolo et du CDH qui nous ont proposé d'envoyer nos analyses sur la question à certains de leurs mandataires. De ce côté, pas de retour non plus !

Principales recommandations

Le montant final à déboursier est souvent inaccessible pour un public précarisé ou sans revenu (demandeurs d'asile dans les centres, par exemple): 124 euros pour introduire le dossier + les traductions et les copies légalisées éventuelles ;

³⁴ Au niveau du supérieur, nous avons collaboré avec le Service du médiateur de la Communauté française sur la question de certains médecins étrangers faisant une spécialisation en Belgique, mais n'ayant pas la possibilité de la faire reconnaître leur diplôme ici.

L'information: le manque de personnel ne permet pas de dégager du temps pour porter l'information dans d'autres régions, centres, services sociaux de manière structurelle ;

La transparence dans les procédures: on devrait y voir plus clair bientôt puisque la Commission d'homologation qui émet les avis sur les diplômes va être intégrée dans le service des équivalences (ce qui n'était pas le cas avant). Il faudra donc voir en 2008 comment cela prend forme ;

Les équivalences provisoires: ces équivalences qu'il faut renouveler chaque année tant que l'on n'obtient pas de statut de séjour fixe restent une absurdité du système.

Difficultés

Trois difficultés se sont posées cette année:

- Le manque de réponse (même par courrier) des cabinets concernés.
- Début 2007, l'idée était de diminuer le nombre de dossiers introduits par nous. Il a été multiplié par quatre !
- L'accompagnement à l'obtention d'une équivalence et l'information vers les travailleurs sociaux restent financés par le CIRÉ pour ce qui est des frais de fonctionnement.

Perspectives 2008

Au regard des constats posés, nous nous sommes fixé les perspectives suivantes :

- Assurer la continuité du service d'aide à l'obtention des équivalences de diplômes, en gardant à l'esprit que nous ne devons pas être l'antichambre des administrations. Pour ce faire, il faut accentuer l'information pour les travailleurs sociaux et faire en sorte que tout le monde ne renvoie pas les personnes vers nous.
- Poursuivre les formations sur la question des équivalences auprès du public et des travailleurs sociaux. Un projet devrait être mis en place avec les C.P.A.S. wallons.
- Collaborer à un projet, coordonné par France Terre d'Asile, sur la question des équivalences de diplômes et les professions protégées, mais au niveau européen.
- Mettre à jour les différents outils existants.



Informatique

Nous avons eu un grand nombre de pannes durant l'année 2007. Elles sont principalement dues à l'ancienneté du matériel (disque dur ou mémoire vive défaillant) et à l'incurie du CIRB. Malgré les problèmes, le fonctionnement général a été assuré. Cette année a donc été révélatrice des limites de l'infrastructure mise en place ces cinq dernières années.

Une réflexion importante a été menée afin de doter le CIRÉ d'un plan pluriannuel pour les technologies de l'information et de la communication. Les premières conclusions indiquent qu'il convient de changer de fournisseur pour les services Web et de courriel et de renouveler massivement le parc informatique.

Sites internet

Le CIRÉ a quatre sites internet. Trois sont publics : CIRÉ (<http://www.cire.be/>), ouvrons les yeux (<http://www.ouvrons-les-yeux.be/>) et le Référentiel FLE (<http://www.referentiel-fle.be/>). Le dernier site est destiné aux visiteurs en centres fermés.

Le site du CIRÉ a reçu une modification de son apparence en avril 2007. L'agencement général n'a pas été modifié, mais certaines parties ont été réaménagées. Des images sont régulièrement insérées dans le site.

Il est à noter que le site a beaucoup gagné en dynamisme. Le suivi de l'actualité, la mise en ligne systématique et une première page constamment actualisée donnent une meilleure image de la réalité du CIRÉ.

Le site du CIRÉ a accueilli 51144 visiteurs en 2007 soit 4262 visiteurs par mois. Ils ont vu 170505 pages, soit 14209 pages par mois. Chaque visiteur voit en moyenne 3,3 pages. Une légère diminution du nombre de visites sur l'année, mais il n'y a pas eu de pic comme l'année passée avec la pétition. On peut conclure à une relative stabilité du nombre de visiteurs.

Le référentiel FLE a accueilli 25944 visiteurs en 2007 soit 2162 visiteurs par mois. Ils ont vu 207720 pages, soit 17310 pages par mois. Chaque visiteur voit en moyenne huit pages, cela signifie que les visiteurs utilisent véritablement le site.

Les activités de sensibilisation en 2007

Outils de sensibilisation

Diffusion du cahier pédagogique « Donnons un visage aux sans-papiers »

À ce jour, plus de 2000 cahiers pédagogiques ont été diffusés depuis la première édition. Une première réédition a eu lieu en novembre 2007.

Les canaux de diffusion ont été les suivants :

- diffusion via les syndicats (lors des ateliers de sensibilisation);
- activités de sensibilisation grand public: conférence, animation dans les écoles, rencontres, conférences de presse, rencontres politiques;
- envoi d'exemplaires auprès des partenaires qui en font la demande;
- enseignants pour animations avec leur classe;
- étudiants.

En marge de ce cahier pédagogique, plusieurs outils pédagogiques et pistes d'animations sont disponibles sur le site internet du CIRÉ. Ceux-ci permettent d'aborder de manière vivante la question de la régularisation des sans-papiers.

Mémoire du CIRÉ en vue des élections fédérales de juin 2007

En prévision des élections fédérales 2007, le CIRÉ a rédigé son cahier de revendications sur les questions liées à l'Asile et aux Migrations. Où en sommes-nous en 2007 ? Quel constat peut-on tirer ? Quelles ont été les avancées ? Qu'est-ce qui doit encore être amélioré voire radicalement changé ? Ce document contient en 2007, en synthèse, toutes les revendications que nous avons à formuler en 2007 sur nos matières. Il a été publié en mars 2007.

Ce document a été envoyé à l'ensemble des parlementaires qui travaillent sur ces questions. Nous avons également rencontré des représentants de chaque parti francophone pour en discuter avec eux et leur présenter nos priorités pour la prochaine

législature. Le memorandum du CIRÉ a également été envoyé à la presse et plus particulièrement aux journalistes qui traitent de ces questions. Un déjeuner presse avec certains d'entre eux a été organisé afin d'approfondir les discussions.

« Quand les papiers arrivent... » en partenariat avec l'Assemblée des Voisins et PPL Production

« Quand les papiers arrivent... » est une série de témoignages face-caméra de « sans-papiers » qui vivent en Belgique depuis plusieurs années. Dans chaque clip, ces personnes répondent à la question centrale « Quand les papiers arriveront, qu'est-ce qui changera dans votre vie ? ». Ces clips permettent de découvrir les espoirs, les projets, mais aussi les difficultés, les interrogations dans lesquelles sont plongés les sans-papiers. Ce film a été coproduit et réalisé par l'Assemblée des voisin(e)s, le CIRÉ et PTTL (Plus Tôt Te Laat) / Spectacle. Il est un complément idéal au cahier pédagogique « Donnons un visage aux sans-papiers », car ces clips permettent de mettre des visages sur « ces gens que l'on appelle communément les sans-papiers ».

Chaque clip nous permet d'aller à la rencontre d'une personne sans-papiers avant d'en apprendre davantage sur son parcours à travers une carte d'identité sommaire. Ensuite, une voix off et un texte diffusent le message suivant : « En Belgique, des personnes sans-papiers vivent parmi nous. Sans le droit de se construire un avenir, leur vie est en suspens. Seul l'État peut leur apporter ce droit. »

Ces clips ont été diffusés de trois façons:

- Sur support « DVD » lors des différentes activités de sensibilisation. À ce jour, 600 DVD ont été diffusés auprès de journalistes, de responsables politiques, d'associations, d'écoles et de particuliers.
- Via le site internet où les clips sont visibles en « streaming ». Durant plusieurs semaines, la page d'entrée du site internet a été aménagée pour l'occasion.
- Diffusion durant tout le mois de novembre 2007 sur les chaînes du groupe RTL (RTL-TVI, Plug TV et

Club-RTL) à des heures d'audiences respectables et plus que respectables. Ils ont également été diffusés tous les soirs durant trois semaines sur la Deux à des heures d'audience nettement moins fréquentées, mais intéressantes tout de même. Durant, la campagne de diffusion, nous avons enregistré un nombre plus important de visites sur notre site internet.

Impact intéressant et retour positif par rapport à cette initiative. La durée de vie de l'outil est intéressante également, car un peu moins d'un an après sa réalisation, cet outil reste véritablement d'actualité et continue à être utilisé largement. Nous recevons encore plusieurs demandes chaque semaine.

Actions de sensibilisation

Le débat sur la régularisation dans nos écoles

Organisation d'une conférence de presse durant laquelle les responsables des différents réseaux de l'enseignement en Communauté française se sont engagés à promouvoir un débat de fond sur le thème de la régularisation dans les écoles de la Communauté française. En se basant sur le cahier pédagogique « Donnons un visage aux sans-papiers », les professeurs étaient invités à se saisir de ce thème au cours de la deuxième partie de l'année 2007.

Action de sensibilisation sur l'arbitraire dans la procédure de régularisation « Qui peut rester.be »

L'objectif de cette action était clairement de dénoncer l'arbitraire dans la politique de régularisation. Durant deux jours, des figurants représentant une Congolaise, une Russe, une Marocaine, un Serbe et une Colombienne se sont retrouvés dans une boîte en verre sur la place de la Monnaie à Bruxelles. Face à eux, des citoyens lambdas, interloqués par la scène étaient invités à se prononcer sur ce qu'ils voyaient. Les 4 et 5 avril 2007, les passants de la place de la Monnaie étaient invités à voter pour le candidat qui, selon eux, « pouvait rester ».

Volontairement provocatrice, cette action visait à interpeller l'opinion publique, à forcer les passants à réagir par rapport au choix odieux qu'on leur proposait de faire. Ils pouvaient ensuite comparer leur vote à celui du ministre de l'Intérieur en surfant sur le site internet créé pour l'occasion ou en utilisant la dizaine d'ordinateurs qui se trouvaient sur place. L'évènement a été animé par deux présentateurs qui

interpellaient les passants et mettaient en évidence l'arbitraire dans la procédure de régularisation.

L'activité a eu lieu durant deux jours. Le matin du premier jour, nous avons invité des artistes à prendre la parole lors d'une grande conférence de presse. Les journalistes étaient présents en nombre. Le message est clairement passé : dénoncer l'arbitraire dans la politique de régularisation et demander la mise en place de critères clairs et cohérents. La couverture presse a été idéale. La fréquentation sur la place de la Monnaie a été importante. L'action a eu lieu pendant les vacances de Pâques. Nous étions idéalement placés sur l'une des artères piétonnes les plus fréquentées de la capitale.

Près de 20 000 votes le premier jour, 10 000 le deuxième. Environ 2000 personnes sensibilisées sur place via les votes par ordinateurs. Par contre, il y a eu très peu de votes par SMS. Le site est resté actif pendant plusieurs mois et a compté de nombreuses visites durant les semaines qui ont suivi l'action. Jusqu'en juillet, nous avons encore 2000 à 3000 visiteurs par mois.

Manifestation du 17 juin : « Pour une régularisation juste des sans-papiers »

Le dimanche 17 juin 2007, environ 8000 personnes ont arpenté le pavé bruxellois en empruntant les boulevards du centre-ville pour réclamer « une régularisation juste des sans-papiers ». La manifestation a eu lieu le 17 juin, une semaine après les élections fédérales, mais juste avant le début des discussions sur la formation d'un nouveau gouvernement. L'idée étant d'attirer l'attention des responsables politiques sur la situation des sans-papiers et de leur rappeler les promesses que chaque parti politique a formulées durant la campagne électorale par rapport à cette question.

À l'issue de la manifestation, un podium a été installé. Différentes personnes ont pris la parole : message en français et en néerlandais du Forum Asile et Migration (FAM), de la ABVV-FGTB, de la ACV-CSC. Nous avons également réalisé une action symbolique devant l'Office des étrangers : l'inauguration dans la fête et dans la joie d'« une commission permanente de régularisation », une des revendications politiques que nous défendons.

Cette manifestation a été organisée par les syndicats ABVV-FGTB, ACV-CSC et le Forum Asile et Migrations (et plus particulièrement le CIRÉ). Un groupe de préparation de la manifestation composé de membres du CIRÉ, de la FGTB, de la CSC et des membres du bureau du FAM a été mis sur pied dès le début du mois d'avril.

Près de 25 000 tracts et 15 000 affiches (format A2 et A3) ont été distribués partout en Belgique, au Nord et au Sud du pays, d'Ostende à Arlon...

Mobilisation contre « l'enfermement des enfants dans les centres fermés »

Action à l'occasion de la Saint-Nicolas. Nous avons remis au ministre de l'Intérieur des dessins faits par des enfants des écoles du Nord et du Sud du pays. « Non à l'enfermement des enfants dans les centres fermés » est le message récurrent que l'on pouvait lire sur l'ensemble des dessins.

Le CIRÉ a organisé cette action avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Amnesty International, l'UNICEF, la Ligue des familles, JRS ou encore le Délégué Général aux Droits de l'Enfant de la Communauté française.

Depuis des années, nous dénonçons la détention des enfants et l'augmentation considérable du nombre d'enfants en centre fermé. En 2006, plus de 700 enfants ont été détenus avec leur famille dans trois des six centres fermés parfois pendant plusieurs mois, en violation totale de la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Diffusion des expositions

« Ouvrons les yeux sur les centres fermés »

À chaque étape, les bâches sont laissées en dépôt avec des cahiers pédagogiques « Ouvrons les yeux sur les centres fermés », des flyers et des affiches grandeur A3 de l'exposition.

Date de diffusion :

- Du 11 décembre 2006 au 15 janvier 2007 à Verviers. Les bâches ont été exposées à cinq endroits différents dans la ville. Une conférence de presse a été organisée le 15 décembre 2006 pour lancer l'expo sur Verviers. Des articles sont parus dans les gazettes locales. Il y a eu deux soirées sur le thème des centres fermés et une journée de ballade dans la ville. Malheureusement, la pluie est venue gâcher la ballade et il y a donc eu très peu de monde.
- Du 1er février jusqu'au 3 mars 2007 : les bâches ont été exposées à Charleroi dans trois endroits: la FUNOC (pôle de reconversion) et à l'EDEN, dans les brasseries de l'Éden et dans le hall de la salle de spectacle. Il y a eu une conférence de presse, mais l'écho n'était pas fameux. Dans le cadre du festival des Droits de l'Homme (du 6 février au 15 février),

plusieurs rencontres ont été organisées sur ce thème dont une représentation spéciale du spectacle de « la Femme Fantôme ».

- Du 3 mars 2007 au 2 avril sur Liège : grande conférence de presse avec bon retentissement dans la presse. De nombreuses activités sont organisées par les neuf associations qui ont pris en main l'arrivée de l'exposition sur Liège. Débats, soirées, concerts et ballades dans la ville tous les week-ends avec un guide liégeois spécialement formé pour l'occasion.
- Du 6 au 30 avril 2007 : La FGTB a pris en charge l'exposition sur Mons. Au final, cinq acteurs de terrain de la Ville ont abrité l'exposition durant 3 semaines sur Mons.
- Du 3 mai au 18 mai : Exposition des bâches dans le cadre de Namur en mai.
- 18 octobre au 26 octobre 2007 : Institut Technique Cardinal Mercier (Bruxelles)

De façon plus générale, étant donné la facilité du support, les bâches ont été utilisées très régulièrement pour des utilisations ponctuelles lors des manifestations et actions de sensibilisation durant l'ensemble de l'année 2007.

« Belges et Immigrants d'hier: un miroir pour aujourd'hui »

- 2 mars au 17 avril 2007 : Bibliothèque publique de Woluwé Saint Lambert
- 25 septembre au 4 octobre 2007 : La Ruche (Hers-tal)
- 18 octobre au 26 octobre 2007 : Institut Technique Cardinal Mercier (Bruxelles)
- 5 novembre au 16 novembre : Annoncer la Couleur- Les Chiroux (Liège)
- 19 novembre au 30 novembre 2007 : Espace laïc E. Defacqz (Ath)

Animations

- 25 janvier 2007 : Animation d'un débat à l'issue de la projection du film « Le Cauchemar de Darwin » dans le cadre de la formation des travailleurs du secteur cohésion sociale organisée par le CIRÉ
- 21 mars 2007 : Animation Institut Saint Dominique (Bruxelles)
- 8 mai 2007 : Animation à la FUNOC (Charleroi)
- 25 octobre 2007 : Animation Collectif solidarité-citoyenneté (Bruxelles)
- 22 novembre 2007 : Présentation des activités du CIRÉ « European Centre for Migration »

Table des matières

Préambule	4
Migration et développement	7
Construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'homme	15
Défendre et promouvoir une politique de protection belge et internationale de qualité	23
Service Accueil des demandeurs d'asile	28
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants	35
École	41
Logement	46
Interprétariat social	52
Lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers	61
Promouvoir une politique respectueuse et réaliste d'aide au retour volontaire	67
Le programme « Accompagnement à la réinsertion au pays d'origine »	72
Le point accueil et information : l'observatoire du CIRÉ	81
L'équivalence des diplômes	83
Informatique	85
Les activités de sensibilisation en 2007	86

Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers



Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 22 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

Les associations membres du CIRÉ sont les suivantes:

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Association pour la Défense du Droit des Étrangers (ADDE)
- Amnesty International
- Aumônerie des Étrangers
- Caritas International
- Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivial
- Croix-Rouge Francophone de Belgique (Département Accueil des Demandeurs d'Asile)
- Équipes Populaires
- FGTB de Bruxelles
- Interrégionale wallone FGTB
- Jesuit Refugee Service (JRS) - Belgium
- Justice et Paix
- Mentor-Escale
- Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX)
- Le Mouvement Ouvrier Chrétien
- L'Olivier - Société de Saint-Vincent de Paul
- Présence et Action Culturelles
- Point d'appui
- Service Social de Solidarité Socialiste (SESO)
- Service Social Juif

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80 | 1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.irisnet.be | www.cire.be

Le CIRÉ est un service d'éducation permanente reconnu par la Communauté française

